National Defence / Défense nationale

DGPS - Guide de planification de la défense 1997

Table des matières modifiée le 1998 3 19
Page web modifiée le 2000 1 7

© Travaux et Services gouvernementaux Canada

Avant-propos

Document d'orientation stratégique du ministère de la Défense nationale (MDN), le Guide de planification de la défense (GPD) établit le lien entre la politique de défense et la mise en oeuvre des capacités dans ce domaine. Il donne aux chefs d'état-major des armées et aux chefs de groupe, des indications précises en ce qui concerne les missions, les ressources et les résultats escomptés sur une période de cinq ans. La plaque tournante du GPD consiste en un cadre de gestion qui accorde des pouvoirs accrus et une plus grande souplesse, dans un contexte caractérisé par des objectifs de rendement et de responsabilité.

Depuis la publication du Livre blanc sur la défense de 1994, le MDN et les Forces canadiennes (FC) ont eu à prendre des décisions très difficiles. Nombreuses sont celles qui découlaient des compressions budgétaires, mais le processus de renouvellement qui en est résulté a fourni l'occasion d'accroître la part des ressources qui est consacrée aux opérations. Nous tenons à atteindre les objectifs du Livre blanc et nous continuerons de doter le Canada de forces à la mesure de nos moyens, polyvalentes et aptes au combat. Nous poursuivrons nos efforts en vue de rationaliser l'exécution des programmes de défense, en veillant à ce que les dépenses demeurent axées sur les capacités opérationnelles essentielles.

Nous avons encore de nombreux défis à relever -- il est peu probable que le rythme de l'évolution diminue. La participation des FC aux opérations de contingence sera, sans aucun doute, sollicitée encore davantage. La réalisation de notre mission nécessite l'engagement et le dévouement de l'ensemble du personnel. Nous sommes convaincus que le GPD montre la voie à suivre pour procurer au gouvernement des forces à la mesure de nos moyens, polyvalentes, aptes au combat qui soient en mesure d'entreprendre des missions opérationnelles sans s'exposer à des risques inutiles.

//signé//	//signé//
Le Chef d'état-major par intérim,	La Sous-ministre,
Vice-amiral Larry Murray	Louise Fréchette

Table des matières modifiée le 1998 3 19
Page web modifiée le 2002 10 3

© Travaux et Services gouvernementaux Canada

Défense nationale National Defence

Canada

APERÇU DE LA STRATÉGIE

101. APPRÉCIATION DE LA STRATÉGIE

1. Même si à l'heure actuelle le Canada ne fait l'objet d'aucune menace militaire directe, l'environnement de la sécurité mondiale demeure instable et imprévisible. Des conflits subsistent entre les états et dans certains pays, nés de causes classiques comme les disputes au sujet des ressources et des frontières, l'extrémisme sous diverses formes et les dures contraintes économiques ou démographiques. D'autres situations présentent également d'énormes problèmes de sécurité, notamment la prolifération des armes de destruction massive et leurs systèmes de lancement, les dissensions écologiques et, dans bon nombre de pays, l'effondrement ou l'inefficacité de l'autorité publique.

2. Le Canada doit se doter de la capacité de protéger sa souveraineté. Il doit pouvoir également assurer le contrôle et, au besoin, la défense de son territoire, de ses voies maritimes et de son espace aérien. Outre cela, la stabilité globale demeure un enjeu d'envergure pour le Canada. Dans un environnement instable, les violations du droit et de l'ordre international, le non-respect des décisions de la communauté internationale, les violations des droits de la personne et la perturbation des échanges mondiaux menacent les valeurs et les intérêts auxquels le Canada attache de l'importance.

3. Comme l'énonce le Livre blanc sur la défense de 1994, les Forces canadiennes (FC) continueront d'assurer la protection du territoire national et des zones de responsabilité du pays. De même, le Canada poursuivra sa collaboration avec les États-Unis pour la défense de l'Amérique du Nord, à titre de signataire de l'Accord sur la défense aérospatiale de l'Amérique du Nord (NORAD), et il continuera de participer aux opérations multilatérales menées sous les auspices de l'Organisation des Nations Unies (ONU), de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN), et d'autres organisations régionales, ainsi que dans le cadre de coalitions de pays qui partagent les mêmes convictions. Le Canada renforcera en outre ses liens avec les pays de l'Europe centrale et de l'Europe de l'Est, de l'Amérique latine, de l'Asie-Pacifique et de l'Afrique. Afin de répondre aux problèmes de sécurité courants qui se posent tant au pays qu'à l'étranger, le Canada maintiendra des forces maritimes, terrestres et aériennes polyvalentes, aptes au combat et capables de mener des opérations interarmées et interalliés, offrant au gouvernement la flexibilité nécessaire pour réagir à un environnement hautement fluide et imprévisible tout en tenant compte des contraintes budgétaires.

102. MISSION

1. **Le ministère de la Défense nationale et les Forces canadiennes ont pour mission de protéger le Canada et de défendre les valeurs et les intérêts canadiens au pays et à l'étranger, tout en apportant une contribution à la paix et à la sécurité internationale.**

103. VISION

Notre vision est de constituer une équipe de défense hautement professionnelle, entièrement capable de réaliser sa mission, et inspirant de la fierté aux Canadiens et aux Canadiennes.

104. OBJECTIFS STRATÉGIQUES

1. Les objectifs stratégiques suivants soutiennent la mission et la vision du Ministère et des FC :

   a. créer et mettre en service des forces efficaces, polyvalentes et aptes au combat;

   b. offrir des conseils judicieux au gouvernement en ce qui concerne la défense et la sécurité nationale et tenir le Parlement et la population canadienne au courant des évolutions qui surviennent à ces égards;

   c. contribuer à l'édification de l'unité nationale et apporter un appui effectif à l'ensemble des programmes et des politiques du gouvernement;

   d. renforcer l'Équipe de la Défense en s'appuyant sur notre Vision et les valeurs que nous partageons;

   e. exploiter le plus efficacement possible les ressources disponibles et mettre en valeur le rendement et la rentabilité.

105. PRIORITÉS OPÉRATIONNELLES

1. Le Livre blanc assigne les tâches opérationnelles suivantes au ministère de la Défense nationale (MDN) et aux FC :

   a. **Défendre le Canada**, c'est-à-dire protéger le territoire national et les zones de responsabilité du Canada, aider les autorités civiles à protéger et à sauvegarder les intérêts nationaux, et porter assistance en cas d'urgence nationale. Le MDN et les FC devront maintenir la capacité :

      1. de protéger la souveraineté du Canada en assurant la surveillance et le contrôle de son territoire et de ses zones de responsabilité aériennes et maritimes;

      2. d'aider d'autres ministères à réaliser les objectifs nationaux dans des domaines comme la protection de la pêche, la lutte contre le trafic des stupéfiants et la protection de l'environnement;

      3. d'apporter de l'aide humanitaire et du secours aux sinistrés dans les 24 heures et soutenir un tel effort aussi longtemps que possible;

      4. de fournir des ressources de recherche et sauvetage (SAR) à l'échelle nationale;

      5. d'aider à l'élaboration et à la mise en vigueur de mesures immédiates et efficaces contre les actes terroristes;

      6. d'apporter l'aide requise à la demande des autorités civiles et soutenir les mesures prises aussi longtemps que requis.

   b. **Défendre l'Amérique du Nord**, c'est-à-dire protéger les voies canadiennes d'accès au continent, en partenariat avec les États-Unis, selon le plan de sécurité fondamental canado-américain, et plus particulièrement dans le cadre du NORAD; mettre en valeur la sécurité de l'Arctique et rechercher des possibilités de collaboration en matière de défense avec les États-Unis dans d'autres secteurs. À cet égard, le Ministère et les FC devront :

1. maintenir la capacité d'entreprendre avec efficacité des opérations maritimes, terrestres et aériennes conjointes avec les forces armées américaines;

2. assurer la surveillance et le contrôle de l'espace aérien et participer à la collecte, au traitement et à la diffusion des données d'alerte aux missiles, dans le cadre du NORAD;

3. maintenir la participation du Canada au Programme canado-américain d'essai et d'évaluation, à l'Accord sur le partage du développement industriel pour la défense et à l'Accord sur le partage de la production de défense ainsi qu'à d'autres accords bilatéraux existants;

4. étudier avec les États-Unis les possibilités de défense antimissiles balistiques, en portant une attention particulière à la recherche et en mettant à profit les capacités actuelles de communication et de surveillance.

c. **Contribuer à la sécurité internationale**, c'est-à-dire participer à toute une gamme d'opérations multilatérales sous les auspices de l'ONU, de l'OTAN, d'autres organismes régionaux ou de coalitions de pays partageant les mêmes convictions; soutenir les secours humanitaires et le rétablissement des zones dévastées par la guerre; participer au contrôle des armements et à d'autres mesures d'instauration de la confiance. Le Ministère et les FC devront :

1. maintenir la capacité d'aider le ministère des Affaires étrangères et du Commerce international (MAECI) à protéger et à évacuer les Canadiens se trouvant dans une région qui est sous la menace d'un conflit;

2. participer aux opérations multilatérales, où qu'elles soient montées dans le monde, sous les auspices de l'ONU ou autres organismes, ou encore pour défendre un état membre de l'OTAN;

3. respecter les engagements particuliers pris dans le cadre de l'OTAN, tels qu'ils sont exposés dans le Livre blanc sur la défense de 1994;

4. accroître les liens et échanges bilatéraux et multilatéraux avec un choix de partenaires en Europe centrale et en Europe de l'Est, dans la région de l'Asie-Pacifique, en Amérique latine et en Afrique, en mettant un accent particulier sur le maintien de la paix, sur les mesures d'instauration de la confiance et sur les relations civilo-militaires;

5. appuyer la vérification des accords actuels de contrôle des armements et participer à l'élaboration d'accords futurs.

d. **Favoriser l'instauration de mesures efficaces de protection civile**, c'est-à-dire assurer la présence, partout au Canada, d'un niveau adéquat de mesures d'urgence, au moyen d'un programme intégré et coopératif.

Table des matières modifiée le 1998 3 19
Page web modifiée le 2000 1 7

© Travaux et Services gouvernementaux Canada

ORIENTATION STRATÉGIQUE

201. GÉNÉRALITÉS

1. Le MDN et les FC tiennent à réaliser les objectifs établis dans le Livre blanc sur la défense de 1994. Le plus grand défi à cet égard consiste à réaliser les capacités opérationnelles qui y sont prévues tout en réduisant les dépenses globales de défense, dans le contexte de la grande stratégie gouvernementale concernant le déficit et la gestion de la dette publique.

202. RENOUVELLEMENT AU SEIN DU MINISTÈRE DE LA DÉFENSE NATIONALE

1. Un processus de renouvellement d'envergure est en cours au sein du MDN et des FC, et il a des incidences profondes sur les pratiques ministérielles. Les nouvelles méthodes ont vu le jour en raison des réductions budgétaires, mais leur effet global sera positif car elles donnent une meilleure possibilité au Ministère d'affecter une part considérablement plus grande des ressources disponibles à la création d'une force armée efficace, bien équipée et apte au combat. On a également mis en oeuvre un certain nombre de changements qui auront un effet positif sur le milieu de travail et la qualité de la vie, puisque ces changements affectent tous les membres de l'Équipe de Défense.

2. Un élément clé du programme de renouvellement concerne les changements apportés à la structure de commandement et contrôle, tant du Ministère que des Forces canadiennes. Selon les directives du Livre blanc sur la défense de 1994, le MDN doit réduire d'au moins le tiers les ressources consacrées au commandement et au contrôle; cet objectif a été depuis élargi à l'interne pour se rapprocher de la moitié. Le programme de Restructuration de la gestion, du commandement et du contrôle (RGCC), qui a vu ses débuts en décembre 1994, en est à une étape bien avancée aujourd'hui. Les plans de mise en oeuvre appropriés sont en cours d'élaboration en vue de mettre en place la nouvelle structure entre 1997 et 1999. Dans ce contexte, on éliminera d'ici 1997 les quartiers généraux de commandement de la force maritime, de la force terrestre et de la force aérienne; leurs fonctions essentielles seront réparties entre le Quartier général de la Défense nationale (QGDN) et les échelons inférieurs.

3. Afin d'optimiser les moyens dont disposent les forces opérationnelles, le Ministère veillera à l'exploitation efficace et prudente des ressources fournies par le gouvernement et à la rentabilité des activités entreprises dans tous les domaines. Pour stimuler le rendement et favoriser la souplesse, le Ministère a adopté comme principes clés de gestion des ressources, les concepts suivants : budgets de fonctionnement, comptes ministériels, comptes de répartition ministériels, planification opérationnelle. L'article 404 du chapitre 4 décrit plus en détail le nouveau Cadre de gestion stratégique.

203. LES FORCES CANADIENNES

1. Pour accomplir les missions que le gouvernement leur a confiées, les FC mettront en oeuvre des forces polyvalentes, aptes au combat, capables d'entreprendre des opérations maritimes, terrestres et aériennes interarmées et interalliés. Elles pourront mener unilatéralement des opérations hors-guerre (OHG) ainsi que des opérations de combat, sous les auspices d'une alliance ou d'une coalition. On favorisera beaucoup plus les

opérations interarmées et l'élaboration d'une structure de commandement et contrôle plus simple et plus rationalisée. Afin de maintenir l'utilité des forces au plan opérationnel, on mettra sur pied un programme de recapitalisation judicieux et bien ciblé, comportant des initiatives particulières visant à accroître la capacité globale de déploiement.

2. L'environnement opérationnel où évolueront les FC est en grande mutation; pour demeurer efficaces, les forces devront elles aussi connaître des changements. En particulier, la mise au point et l'application de systèmes d'information et des moyens d'attaque de précision ont considérablement amélioré les capacités de commandement et contrôle ainsi que l'efficacité des forces offensives. Mais ces progrès ont par la même occasion accru la vulnérabilité des forces amies aux attaques. Une plus grande dépendance de l'informatique et des systèmes d'information a donné le jour à de nouveaux concepts comme la guerre de l'information et son application militaire ainsi que la guerre de commandement et contrôle. Même si les FC ont élaboré ou adopté une doctrine pertinente à cet égard, les unités opérationnelles manquent encore de préparation aux chapitres de l'équipement et de la tactique. Pour remédier à la situation, le personnel du Vice-chef d'état-major de la Défense (VCEMD) et celui du Sous-ministre adjoint (Services d'information de la Défense) (SMA(SID)) se chargeront d'élaborer une stratégie visant à incorporer ces concepts dans la structure des forces et dans la planification opérationnelle, comme il est décrit plus tard à l'article 208.

3. L'informatique et la simulation acquièrent une plus grande importance dans l'instruction, tant individuelle que collective, ou celle offerte dans le cadre d'exercices multinationaux de grande envergure. Pour que les Forces canadiennes demeurent capables de fonctionner aux côtés des principaux alliés du Canada, elles devront disposer de moyens d'entraînement comparables. Il faudra donc mettre un plus grand accent sur les jeux de guerre, les systèmes d'information répartis et les techniques de simulation ultramodernes. En s'appuyant principalement sur l'étude E3/94 réalisée par le Chef - Services d'examen (CS Ex), on définira une stratégie et une vision ministérielles en ce qui concerne l'application des jeux de guerre et la simulation au MDN. La première tâche consistera à développer des normes d'architecture, de communication et de géomatique pour la simulation. Le Groupe du VCEMD remplira la fonction de centre de coordination des activités du MDN relatives aux jeux de guerre et à la simulation.

4. Les niveaux d'effectifs militaires prescrits dans le Livre blanc sur la défense de 1994 ayant été dans l'ensemble atteints, on mettra un terme aux réductions considérables qui caractérisent les trois dernières années. Le défi consiste désormais à faire en sorte que la plus grande part des effectifs restants soit affectée aux opérations. C'est pour cela que les FC ont entrepris un examen complet de la Structure des groupes professionnels militaires (SGPM); le Ministère continuera en outre de rechercher la diversification des modes de prestation des services (DMPS), en vue de déterminer le moyen le plus rentable pour la conduite des activités non essentielles. On vise ainsi à accroître la soutenabilité globale des forces grâce aux initiatives précédentes, à d'autres initiatives comme le nouveau Plan de mobilisation, et à la mise en oeuvre de bon nombre des recommandations faites par le Sénat, le Comité permanent de la défense nationale et des affaires des anciens combattants (CPDNAC) et la Commission spéciale sur la restructuration de la Réserve (CSRR).

5. En vue de l'accomplissement de notre Mission, les aspects suivants seront particulièrement prioritaires :

   a. une insistance sur l'importance accordée aux valeurs que représentent le professionnalisme, la loyauté, l'intégrité et le respect mutuel;

   b. l'organisation et la réalisation de l'effectif des FC, veillant ainsi à accorder la priorité à la dotation en personnel de tous les éléments tactiques et déployables qui sont affectés aux opérations ou au soutien des opérations, au sein d'une structure de commandement et contrôle rationalisée;

c. la dotation en matériel, qui permettra au personnel des FC d'accomplir leurs missions opérationnelles sans s'exposer inutilement à des dangers par manque de capacités de combat ou de sécurité; en particulier, cela comprend l'acquisition d'hélicoptères maritimes modernes et l'assurance que notre force terrestre soit dotée des ressources suffisantes pour s'entraîner et mener les missions qui lui sont confiées, dont la conduite de la guerre en tant que membre de forces interalliés;

d. le renforcement du moral et l'amélioration de la qualité de la vie du personnel;

e. le renforcement de la communication tant ascendante que descendante.

204. LA MARINE

1. La force navale sera dotée d'une triade de capacités, à savoir effectuer des opérations en surface, dans l'espace aérien maritime et en profondeur. Ces capacités reposeront sur une flotte de surface composée de destroyers, de frégates et de bâtiments de défense côtière ainsi que de navires de soutien opérationnel; une flotte sous-marine; une capacité d'intervention sous-marine; des moyens déployables pour la défense portuaire, des unités de contrôle naval de la navigation commerciale (CNNC) et de commodore de convoi; des systèmes de surveillance fixes, ainsi que l'infrastructure de soutien appropriée. Les ressources de l'aviation maritime proviendront du commandement aérien (C Air). En août 1997, le chef d'état-major de la Marine (CEMM) assurera le commandement de la force navale opérationnelle et de son infrastructure, par l'intermédiaire des deux commandants de région côtière. Ces derniers pourront, à des fins opérationnelles, faire recours à une force de réserve que le commandant de la Réserve navale aura constituée.

2. La flotte de surface a fait l'objet d'un programme de revalorisation et elle est en mesure de satisfaire la mission opérationnelle maritime. Cependant, des lacunes critiques caractérisent les flottes d'hélicoptères maritimes et de sous-marins. Quant au CP-140 *Aurora*, il nécessite lui aussi un effort urgent de mise à jour si on veut qu'il demeure suffisamment moderne et exploitable parallèlement aux autres ressources maritimes du Canada et des Alliés. Enfin, il faudra aussi moderniser le commandement et contrôle maritime, tant au plan opérationnel que tactique.

205. L'ARMÉE DE TERRE

1. L'armée continuera de prendre appui sur le concept d'une force polyvalente et apte au combat, qui se caractérise par la rapidité et la précision de son feu, sa mobilité, son agilité et sa souplesse. Les forces opérationnelles du Commandement de la Force terrestre (CFT) se composeront d'un élément de la force régulière comprenant, d'une part, trois groupes-brigades polyvalents qui sont structurés de la même manière et géographiquement dispersés, un régiment d'artillerie antiaérienne, un régiment d'appui du génie, un escadron de chars de bataille, un quartier général divisionnaire; et d'autre part, un élément de la force de réserve comprenant neuf groupes-brigades, chacun appuyé des unités de soutien et des quartiers généraux qui conviennent. Les ressources de l'aviation terrestre proviendront du C Air et comprendront trois escadrons d'aviation tactique équipés d'hélicoptères utilitaires de transport tactique (HUTT) CH-146. L'infrastructure de l'armée de terre englobe le reste du dispositif de commandement et contrôle, d'instruction et de garnison requis pour assurer le commandement, l'instruction et le soutien des forces opérationnelles. Quant à la Milice, elle permet d'effectuer la transition entre les opérations de temps de paix à des échelons d'opérations plus élevés, selon les quatre seuils de mobilisation. Le chef d'état-major de l'Armée de terre (CEMAT) en assurera le commandement, par l'intermédaire des quatre commandants de secteur qui assumeront la responsabilité de l'infrastructure et des forces opérationnelles situées dans leurs régions.

2. Au plan du matériel, on consacrera plus d'effort à soutenir les capacités essentielles et à résoudre les problèmes immédiats concernant la protection des soldats qui participent aux opérations. Dans les dix prochaines années, on entreprendra la modernisation ou le remplacement d'un grand nombre des véhicules de combat de l'armée et on accélérera le projet visant l'acquisition de vêtements de combat améliorés et autres équipements modernes pour les soldats. L'armée conservera sa capacité d'appui-feu direct grâce à la modernisation du char Leopard et à l'acquisition, le plus tôt possible, de nouveaux véhicules blindés de combat (VBC). Des efforts seront également concentrés sur l'acquisition d'un nouveau dispositif de détection et de déminage de mines terrestres ainsi que d'un système de commandement, contrôle et communications destinés à l'armée.

206. L'ARMÉE DE L'AIR

1. L'armée de l'air continuera de fournir une force aérienne polyvalente de combat et de soutien pour la conduite d'opérations aériennes, navales et sous-marines. On consacrera plus d'efforts en vue de fournir aux unités opérationnelles et aux unités de soutien une plus grande capacité de s'appuyer sur une infrastructure rudimentaire pour effectuer un déploiement et mener des opérations. Le chef d'état-major de la Force aérienne (CEMFA) en assurera le commandement par l'intermédiaire d'un quartier général unique, à caractère opérationnel, situé à Winnipeg et regroupant les quatre QG de groupements aériens actuels.

2. Au plan du matériel, la priorité sera accordée au projet de l'hélicoptère canadien de recherche et sauvetage (SAR), au projet d'hélicoptères maritimes, à la prolongation de la vie du CP-140 *Aurora*, à la prolongation de la vie des systèmes du CF-18 ainsi qu'à un certain nombre de projets relatifs au commandement et contrôle. Les CF-18 seront également modernisés dans le court terme en vue d'offrir une capacité de combat air-sol qui fait appel aux munitions à guidage de précision. On accélérera la livraison du reste des 100 nouveaux hélicoptères CH-146 *Griffon*. Enfin, le Ministère cherchera un moyen économique de ravitaillement stratégique en vol pour remplacer le Boeing 707 (dont la mise hors service est prévue en 1997).

207. L'ESPACE

1. Comme l'indique le Livre blanc sur la défense de 1994, l'espace acquiert une plus grande importance en ce qui concerne la sécurité globale. Le MDN et les FC continueront, d'une part, de défendre les intérêts nationaux en matière de sécurité et de souveraineté aussi bien dans l'espace qu'au moyen de l'espace et, d'autre part, de respecter les engagements du Canada en matière de défense, en appuyant les missions et tâches qui font appel à la technologie spatiale lorsque cela convient.

2. Dans la poursuite des objectifs liés à l'espace, les activités dans ce domaine seront axées sur le maintien et le développement des capacités spatiales suffisantes dans les domaines suivants :

    a. l'acquisition et l'exploitation de données;

    b. le commandement, le contrôle et les communications;

    c. la surveillance de l'espace;

    d. les systèmes d'alerte;

    e. le soutien des activités spatiales.

3. Au plan stratégique, le MDN comblera les lacunes dans le domaine spatial par la collaboration avec d'autres ministères et organismes du gouvernement ainsi qu'avec nos alliés. Le Canada pourra ainsi s'assurer que ses activités spatiales liées à la défense se déroulent de la manière la plus efficace possible en vue de satisfaire les besoins actuels et futurs en matière de défense.

208. GUERRE DE L'INFORMATION

1. Comme il a été mentionné précédemment à l'article 203.2, l'usage plus accru de l'informatique a entraîné le développement de concepts tels que la guerre de l'information et la guerre de commandement et contrôle. La formulation de la doctrine et l'élaboration de la terminologie dans ce domaine sont encore « en germe »; il importe cependant que le MDN et les FC accroissent leurs efforts visant à traduire les concepts naissants en capacités opérationnelles, surtout dans le but d'offrir une protection adéquate à nos propres systèmes de commandement et contrôle.

2. Le Sous-chef d'état-major de la Défense (SCEMD) et le SMA(SID) assument la responsabilité conjointe d'élaborer une stratégie de mise en oeuvre de la guerre de l'information et de la guerre de commandement et contrôle au sein du Ministère, avec la collaboration des autres organismes intéressés. Comme première démarche du processus, le SCEMD créera, au sein de l'état-major J, une cellule de coordination chargée de la guerre de l'information (IWCC) qui servira de plaque tournante pour les activités menées dans ces domaines à l'appui des opérations. L'IWCC se chargera également de mettre au point la stratégie qui mènera à l'intégration des concepts de guerre de l'information aux structures et aux plans des Forces canadiennes et qui permettra de faire en sorte que l'organisation, la dotation et l'instruction des FC soient suffisantes pour répondre aux répercussions de la guerre de l'information et de la guerre de commandement et contrôle.

209. DISPONIBILITÉ OPÉRATIONNELLE ET MAINTIEN EN PUISSANCE

1. **Définitions**. Afin de garantir la comparabilité des niveaux de disponibilité opérationnelle et de maintien en puissance attribués et déclarés, la terminologie ci-après sera de vigueur :

   a. **Délai d'intervention** - intervalle entre la délivrance d'un ordre d'avertissement et l'exigence requise de l'élément à qui la mission est confiée, d'atteindre le niveau de préparation voulu pour intervenir. Le délai se calcule en minutes, heures ou jours et se fonde sur l'atteinte du niveau de préparation voulu dans sa localité habituelle. Il n'inclut pas le trajet jusqu'au secteur des opérations.

   b. **État de préparation** - le niveau de disponibilité opérationnelle qu'attribue à une unité ou formation le commandant qui en est responsable. Les échelons pertinents sont les suivants :

      1. **Haut** - tous les éléments affectés à la tâche sont dotés à au moins 90 p. 100 en personnel et en matériel, au moins 90 p. 100 de l'ensemble de l'effectif a reçu une instruction adéquate, des dispositions sont prises relativement aux services de soutien pour une durée de 30 jours, et une évaluation des ressources de commandement et contrôle les jugent suffisantes pour accomplir la tâche.

      2. **Normal** - tous les éléments affectés à la tâche sont dotés à au moins 75 p. 100 en personnel et en matériel, aucune lacune n'existe au plan de l'instruction qui ne peut être comblée dans le délai d'engagement, des dispositions sont prises relativement aux services de soutien, et une évaluation des ressources de commandement et contrôle les jugent suffisantes pour accomplir la tâche.

3. **Réduit** - tous les éléments affectés à la tâche sont dotés à moins de 75 p. 100 en personnel et en matériel, aucune lacune n'existe au plan de l'instruction qui ne peut être comblée dans le délai d'engagement, des plans sont en place relativement aux niveaux de soutien requis. Les éléments de cette catégorie ne sont pas tenus de satisfaire à l'exigence concernant les ressources de commandement et contrôle, mais des plans en ce sens devraient être en place et, avant que l'unité ne soit déployée, la suffisance de son dispositif de commandement et contrôle doit être sanctionnée.

4. **Mobilisation** - on ne peut attribuer une tâche à un élément que si celui-ci a atteint le quatrième seuil de mobilisation et reçu le matériel et l'entraînement appropriés. Il arrive de mettre en branle des unités de cet échelon avant qu'elles n'aient atteint le quatrième seuil de mobilisation, mais le plus souvent, cela n'a lieu qu'en cas d'urgence ou par suite d'une déclaration de guerre.

c. **Maintien en puissance** - Il s'agit de l'exigence requise d'une force militaire de maintenir sa capacité opérationnelle pendant le temps qu'il faut pour atteindre ses objectifs. Le maintien en puissance se calcule en nombre de jours consacrés aux opérations, selon le rythme prévu; il se fonde sur deux paramètres, soit l'approvisionnement ininterrompu en articles consomptibles et le remplacement en matériel et en personnel des pertes subies au combat ainsi que des usures non liées au combat.

2. **Directive particulière concernant la disponibilité opérationnelle et le maintien en puissance**. En règle générale, les unités des Forces canadiennes seront maintenues aux niveaux minimals de disponibilité opérationnelle correspondant à leur capacité de remplir la mission qui leur est confiée. Il incombe aux chefs d'état-major d'armée (CEMA) et aux chefs de groupe d'établir ce niveau pour les forces qui sont sous leur commandement et qui sont appelées à entreprendre une certaine opération. Ils doivent également consigner ce renseignement dans les plans d'activités de premier échelon. Ces plans doivent également faire état de la capacité de maintenir en puissance les forces engagées dans les opérations de circonstance décrites au chapitre 3, article 302.1 (a) et (b), en respectant les critères suivants :

a. Les éléments d'avant-garde seront maintenus en puissance pendant une période indéterminée pour des OHG.

b. L'essentiel des forces de circonstance sera maintenu pendant une période de 60 jours pour des opérations de combat, selon les directives de planification élaborées par le SCEMD dans le cadre du processus de planification opérationnelle interarmées.

c. En règle générale, les unités et les formations doivent conserver suffisamment de munitions et d'articles consomptibles aux première et deuxième lignes afin de soutenir les opérations pendant les 30 premiers jours. Les stocks requis pour poursuivre les opérations au-delà de cette période proviendront des ressources de troisième ligne. Le personnel affecté aux opérations et à la logistique se chargeront d'élaborer les plans de stocks stratégiques dans le cadre du processus de planification opérationnelle de circonstance.

d. Le besoin de remplacer les pertes en matériel principal subies au combat ne fait pas partie du maintien en puissance systématique. Il est pris en considération au moment de procurer les articles en cause. Aux premier et deuxième seuils de mobilisation (voir article 210), les stocks de matériel disponibles, notamment ceux détenus par les unités d'instruction, peuvent être utilisés pour soutenir les opérations. La redistribution du matériel sera évaluée cas par cas et des directives émises au besoin.

e. Lors de la planification des engagements opérationnels, on évaluera les besoins de remplacer les pertes en personnel et en matériel principal subies au combat ainsi que des usures non liées au combat. Sauf en cas d'expansion ou de mobilisation nationale des forces (troisième et quatrième seuils de mobilisation), ces besoins seront satisfaits en faisant appel aux éléments non engagés des FC.

3. La directive émise dans le présent article remplace P/93, la Politique relative à l'état de préparation et à la capacité de soutenir le combat. Afin d'éviter toute confusion au niveau des unités et des formations, il faudra éliminer les copies de P/93.

210. MOBILISATION

1. En temps de paix, les capacités militaires sont maintenues à des niveaux que le gouvernement juge prudents, en fonction de facteurs tels que les engagements permanents, les conseils fournis par les responsables civils et militaires, la disponibilité globale des ressources et les conditions stratégiques qui règnent. Étant donné que ces dernières sont susceptibles de changer, le Ministère a reçu l'instruction d'élaborer des plans de mobilisation visant les adaptations organisationnelles requises pour répondre à une crise d'envergure ou à un état de guerre. Ces plans se fonderont sur un cadre de mobilisation à quatre seuils, selon les directives du Livre blanc sur la défense de 1994 et la description qui suit :

   a. **Premier seuil - Constitution de la force**. Elle a pour but d'instaurer les mesures quotidiennes qui sont nécessaires pour préparer les forces régulières et de réserve actuelles en vue de certaines tâches opérationnelles. La constitution de la force est une responsabilité des CEMA et des chefs de groupe. Elle se fera en tenant compte du cadre d'action en vigueur et des ressources disponibles; cependant, certaines tâches opérationnelles pourraient nécessiter un transfert entre les divers éléments de ressources (ER).

   b. **Deuxième seuil - Amélioration de la force**. Elle a pour but d'accroître les capacités opérationnelles de tous les éléments des FC ou de quelques-uns d'entre eux, en y affectant des ressources supplémentaires sans toutefois modifier de façon permanente la structure des forces. L'amélioration de la force peut nécessiter la création d'unités ou d'éléments provisoires afin de répondre à des besoins opérationnels déterminés, comme c'était le cas pendant la guerre du Golfe.

   c. **Troisième seuil - Expansion de la force**. Elle a pour but d'augmenter l'effectif des FC en vue de répondre à une crise ou urgence d'envergure. L'expansion de la force est nécessaire lorsque la structure de temps de paix s'avère inadéquate pour satisfaire les besoins d'une situation donnée, qui exigerait en outre des modifications permanentes aux rôles, aux structures et aux missions des Forces canadiennes. Elle pourrait entraîner la création de nouvelles unités, la revalorisation des installations existantes et la fourniture de matériel additionnel. C'est ce seuil de mobilisation que le Canada a mis en oeuvre durant le guerre de Korée.

   d. **Quatrième seuil - Mobilisation nationale**. Elle a pour but de réorganiser les ressources sociales, économiques et industrielles du pays pour répondre à un état de guerre. La mobilisation nationale ne sera de vigueur que sur proclamation, par le gouverneur en conseil, d'un état de guerre en vertu de la *Loi sur les mesures d'urgence*.

2. La marche à suivre pour planifier la mobilisation est la suivante :

   a. **Premier et deuxième seuils**. La planification concernant les premier et deuxième seuils fait partie des

processus relatifs à l'emploi et à la constitution de la force; il s'agit d'une activité courante menée au sein du Groupe du SCEMD (avec la collaboration des CEMA et des chefs de groupe) et, en règle générale, elle entraîne la production de plans relatifs aux opérations de circonstance qui ont trait aux engagements militaires actuels ou éventuels. La mise en oeuvre de ces plans est en somme une question de gestion courante à laquelle des ressources sont affectées à l'interne grâce aux réserves opérationnelles ou à la réaffectation entre les ER.

b. **Trosième et quatrième seuils**. La planification concernant les troisième et quatrième seuils fait partie des processus relatifs à l'orientation stratégique et à la constitution de la force; il s'agit d'une activité qui relève du VCEMD et des ER concernés. Le VCEMD se charge d'élaborer le plan global de mobilisation stratégique, que viennent appuyer les plans des CEMA et chefs de groupe. Ces derniers plans donnent le détail des ressources requises, une idée générale de la mise en oeuvre des modifications à la structure des forces ainsi que les niveaux de soutien logistique nécessaires. Le chapitre 3, article 302, précise les scénarios qu'il faudra utiliser à cette fin, plus précisément :

1. au troisième seuil, le maintien en puissance d'une force de circonstance pendant une période supplémentaire de 60 jours (après les 60 jours prescrits plus tôt à l'article 209.2 (b);

2. au quatrième seuil, les formations navales, terrestres et aériennes doctrinales qui sont jugées adéquates pour mener des opérations de combat dans le contexte d'un état de guerre totale.

211. ASPECTS CONCERNANT LE PERSONNEL

1. **Généralités**. Comme il a été mentionné plus tôt, le Ministère a effectué d'importantes compressions des effectifs au cours des trois dernières années, pour respecter les directives énoncées dans le Livre blanc de 1994. Ces coupures se poursuivront jusqu'à l'exercice 1998-1999 à peu près, mais le point de mire global doit désormais passer de la compression des effectifs à la modernisation de l'Équipe de Défense. La gestion efficace des ressources humaines constitue un élément essentiel du programme de renouvellement global du Ministère; le recyclage et la restructuration du personnel sont deux des aspects les plus critiques qui retiendront l'attention au cours des prochaines années.

2. **Équité en matière d'emploi**. La nouvelle *Loi sur l'équité en matière d'emploi* entre en vigueur en 1996; elle aura une incidence directe sur le Ministère et les Forces canadiennes. L'objectif est d'aboutir à une main d'oeuvre où la représentation des quatre groupes désignés (à savoir les Autochtones, les personnes handicapées, les minorités visibles et les femmes) est le reflet de la population canadienne dans son ensemble; elle favorise également la juste participation des employés concernés au sein des FC et du MDN. En raison du principe de l'universalité du service, les personnes handicapées ne constitueront pas un groupe désigné en ce qui concerne les FC. En ces temps de compressions des effectifs et de contraintes budgétaires, l'atteinte des objectifs d'équité en matière d'emploi présente un défi considérable. On déploiera tous les efforts pour suivre de près la conséquence des réductions sur les groupes désignés, pour instaurer un milieu de travail favorable, pour mettre en valeur l'image du MDN en tant qu'employeur qui privilégie l'équité de l'emploi, et pour accroître les possibilités d'emploi et d'avancement de carrière offertes à ces groupes. Le Sous-ministre adjoint (Personnel) (SMA(Per)) est chargé d'élaborer les principes directeurs et d'assurer la coordination du programme Équité en matière d'emploi dans l'ensemble du Ministère et des FC. Chaque élément de ressource est tenu d'intégrer le programme dans les plans d'activités de tous les échelons.

3. **Instruction individuelle et perfectionnement professionnel**. Les compressions et la réorganisation qui ont lieu au sein des FC et du MDN doivent s'accompagner d'un cadre d'instruction individuelle et d'éducation qui offre aux membres de l'Équipe de Défense la possibilité d'acquérir les compétences qu'exige leur milieu en

évolution. Le SMA(Per), en sa capacité d'autorité du Ministère en matière d'instruction individuelle et d'éducation, veillera à l'attribution des responsabilités, à l'optimisation du cadre de gestion, à la coordination des grands projets d'instruction et à la mise en place d'un processus de vérification. Parmi les réalisations d'envergure, on compte le nouveau cadre de l'instruction individuelle et de l'éducation, le nouveau Système de l'instruction individuelle et de l'éducation (SIIE) des FC et le Système d'information de gestion (Instruction individuelle) (SIGII). Les CEMA, en leur capacité de responsables de la gestion de l'instruction individuelle et l'éducation, veilleront à la mise en oeuvre du nouveau cadre et du SIGII; ils assureront également la réalisation des programmes autorisés tels que le Code de prévention du harcèlement et du racisme (CPHR), le Programme d'éthique de la Défense (PED), la formation en matière de diversité culturelle et de leadership ainsi que le Programme d'éducation et d'instruction au service de la gérance de l'environnement (PEIGE). On insistera sur une plus grande rentabilité de l'instruction individuelle et de l'éducation grâce à la planification opérationnelle, la DMPS, la coopération interministérielle et la maximisation des possibilités de formation destinée à l'Équipe de Défense.

4. **Effectif de la Force régulière**. Comme il est indiqué dans le Livre blanc sur la défense de 1994, la Force régulière comptera un effectif d'environ 60 000 membres en mars 1999. Ce niveau de dotation finale sera réalisé grâce aux réductions déjà attribuées, aux objectifs de réduction prévus pour les ER à l'annexe B du chapitre 4 (c.-à-d. selon les directives de l'article 409) ainsi qu'aux efforts de DMPS (voir l'article 220). Ces compressions sont exprimées en dollars, tel qu'il est décrit au chapitre 4, article 409. Les ER sont tenus d'indiquer dans leurs plans d'activités de premier échelon les niveaux d'effectif quinquennaux qu'ils prévoient en ce qui concerne les réguliers, ainsi que tout rajustement final qui sera effectué dans les ressources dont ces éléments détiennent le contrôle. Le personnel du VCEMD assurera le contrôle des plans d'activités de premier échelon pour faire en sorte que ces plans permettent ensemble de créer une structure de la Force régulière qui répond aux besoins globaux du Ministère.

5. **Effectif de la Force de réserve**. Pour établir l'effectif de la Première réserve (P rés), le facteur critique dont il faut tenir compte est le financement, tant en termes absolus qu'en termes d'imputations aux différentes catégories liées au service dans la Réserve. Au bout du compte, l'effectif de chaque ER est fonction de la disponibilité des ressources et du rendement global. Le CPDNAC, le Sénat et la CSRR se sont penchés sur les questions de la structure et de l'emploi des réservistes. Le Ministère a étudié les diverses recommandations qui ont été formulées; la Directive D4/96 du VCEMD indique les premières mesures à prendre pour mettre en oeuvre le rapport de la CSRR. L'orientation générale est la suivante :

   a. La Première réserve :

      Comme il a été mentionné précédemment, l'effectif de la P rés repose sur la disponibilité des fonds. Les niveaux de planification des ressources des ER montrent, à l'annexe B du chapitre 4, les allocations budgétaires de la P rés pour l'exercice 1997-1998 et au delà, grâce auxquelles l'effectif de planification peut atteindre 30 000 membres. Les ER sont tenus d'indiquer dans leurs plans d'activités de premier échelon les niveaux d'effectif quinquennaux qu'ils prévoient en ce qui concerne les réservistes, ainsi que tout rajustement final qui sera effectué dans les ressources dont ces éléments détiennent le contrôle. Le personnel du VCEMD assurra le contrôle des plans d'activités de premier échelon pour faire en sorte que ces plans permettent ensemble de créer une structure de la Force de réserve qui répond aux besoins globaux du Ministère. Le tableau 2-1 montre la plage actuellement autorisée des effectifs de planification de la P rés.

Élément de ressource	Effectif de planification
ER1 - Réserve navale	4 000 - 5 000
ER2 - Milice	18 500 - 20 500
ER3 - Réserve aérienne	3 000 - 5 000
ER5 - Réserve des communications	1 000 - 1 500
ER6 - Cadre de la Première réserve	200 - 400
Total	26 700 - 32 400

Table 2-1 Effectifs de planification de la Première réserve

b. La Réserve supplémentaire :

1. La Réserve supplémentaire (Rés supp) comportera deux éléments distincts : la Réserve supplémentaire disponible (RSD) et la Réserve supplémentaire d'attente (RSA).

2. Le plateau de l'effectif de la RSD sera d'environ 20 000 personnes. Le tableau 4B-26 de l'annexe B, chapitre 3, indique les allocations budgétaires de la RSD pour l'exercice 1997-1998 et au-delà.

3. La RSA se compose d'un effectif moins instruit au plan militaire mais qui a consenti de répondre à l'appel de mobilisation du gouverneur en conseil. L'exploitation de la base de données de la RSA n'engage qu'une quantité très limitée de ressources.

c. Les Canadian Rangers :

1. L'augmentation modeste que le Livre blanc sur la défense de 1994 prévoit pour les Canadian Rangers se poursuivra jusqu'à la dotation finale de 3 500 membres. La mise en oeuvre du Projet de revalorisation P9175 accroîtra leur capacité d'effectuer des patrouilles dans l'Arctique et le long des côtes.

2. Le CFT et le Secteur du Nord des Forces canadiennes (SNFC) assurent le contrôle opérationnel des éléments des Rangers. Cependant, c'est le Chef d'état-major de la Défense (CEMD) qui en assume le commandement; quant à la gestion du programme, elle est assurée par le Chef - Réserves et cadets (C Rés et Cad) au nom du VCEMD.

3. Les niveaux de planification des ressources de l'annexe B, chapitre 4, indique les allocations budgétaires des Canadian Rangers pour l'exercice 1997-1998 et au-delà.

d. Le Cadre des instructeurs des cadets :

1. Le Cadre des intsructeurs des cadets (CIC) demeurera un élément de la Première réserve. Sa principale fonction consistera à assurer la surveillance, l'administration et l'instruction des cadets.

2. Le tableau 4B-46 de l'annexe B, chapitre 3, indique les allocations budgétaires du CIC, incluses dans les dépenses prévues pour l'ER8C.

6. **Personnel civil**. Comme le demande le Livre blanc sur la défense de 1994, le nombre total des employés civils sera d'environ 20 000 équivalents temps plein (ETP) au 1er avril 1999. Ce niveau de dotation finale sera réalisé grâce aux réductions déjà attribuées, aux objectifs de réduction prévus pour les ER à l'annexe B du chapitre 4 (c.-à-d. selon les directives de l'article 409) ainsi qu'aux efforts de DMPS (voir l'article 220). Ces compressions sont exprimées en dollars, tel qu'il est décrit au chapitre 4, article 409. Le personnel du VCEMD assurera le contrôle des plans d'activités de premier échelon pour faire en sorte que ces plans permettent ensemble de créer une structure de l'effectif civil qui répond aux besoins globaux du Ministère.

7. Les CEMA et les chefs de groupe sont chargés d'élaborer des plans concernant les ressources humaines et de mettre en oeuvre des activités qui favorisent la réalisation des objectifs stratégiques relativement au personnel civil du MDN. Le Cadre de responsabilité de la gestion des ressources humaines (CRGRH), qui est en voie d'élaboration, sera utile dans ce processus, de même que le Cadre de responsabilité de l'équité en matière d'emploi, qui en est un volet secondaire.

212. ORGANISATION DES CADETS DU CANADA/CADRE DES INSTRUCTEURS DES CADETS

1. L'orientation en ce qui concerne les cadets est la suivante :

   a. Le VCEMD/C Rés et Cad assure, avec la collaboration des CEMA, le contrôle central des questions relatives à la politique, aux prévisions budgétaires et à l'entraînement des cadets.

   b. Il incombe aux CEMA et aux commandants régionaux de veiller à la mise en oeuvre du programme annuel des cadets. Chaque année, les QG régionaux des cadets soumettront chacun un plan d'activités au VCEMD/C Rés et Cad, par les soins de leur commandant. À son tour, le VCEMD/C Rés et Cad intégrera ces plans au Plan d'activités de l'Organisation des cadets du Canada/Cadre des instructeurs des cadets (OCC/CIC). Le VCEMD/C Rés et Cad donnera des instructions supplémentaires concernant la préparation des plans régionaux d'activités des cadets

   c. Le tableau 4B-46 de l'annexe B, chapitre 4, indique les allocations budgétaires de l'OCC pour l'exercice 1997-1998 et au-delà, incluses dans les dépenses prévues pour l'ER8C. Ces allocations comprennent le financement des cadets et du CIC ainsi que la solde du personnel civil et l'entraînement. Le plan d'activités de l'OCC/CIC fait état de la gestion, du contrôle et du financement concernant l'effectif.

213. QUARTIERS GÉNÉRAUX

1. La dotation finale des quartiers généraux représente des plateaux que les ER ne peuvent dépasser pour cette composante, selon la description donnée dans les nota du tableau 2-2 ci-après. L'effectif définitif tient compte de toutes les réductions qui s'imposent avant 1999. Le CEMA ou chef de groupe a la liberté de choisir une combinaison de personnel militaire (régulier et réserviste) et de civils.

	ER 1	ER 2	ER 3	ER 4A	ER 4C	ER 5	ER 6	ER 7A	ER 7B	ER 8A	ER 8B	ER 8C	ER 8D	ER 8E
Dotation finale	534	678	570	642	65	518	822	1664	199	1004	153	144	94	98

Nota :

1. L'annexe A du chapitre 4 donne la structure des ER.
2. La dotation finale peut changer à la suite de négociations concernant le transfert de ressources entres les ER.
3. La dotation finale du QG de l'ER1 inclut le CEMM, le QG FMAR(A) le QG FMAR(P) et le QG RESNAV.
4. La dotation finale du QG de l'ER2 inclut le CEMAT, le QG SOFT, le QG SCFT, le QG SQFT, le QG SAFT et les éléments de la 1 Div CA qui ne sont pas liés au QGI.
5. La dotation finale du QG de l'ER3 inclut le CEMFA, le QG 1 DAC/QG RC NORAD.
6. La dotation finale de l'ER4A inclut un effectif définitif de 15 pour le SNRS.
7. La dotation finale de l'ER6 inclut le QG CFRETS.
8. La dotation finale de l'ER8B inclut l'ER8F, le Chef - Affaires publiques.
9. La dotation finale de l'ER8C inclut un effectif définitif de 11 pour le bureau du CEMD et de 9 pour le Cabinet du SM.
10. Les réductions finales de l'ER8E ne sont pas encore attribuées.

Tableau 2-2 Dotation finale des quartiers généraux

2. L'élimination du Répertoire des fournisseurs (Gestion de projets) (RFGP) et le transfert, aux ER, de 650 années-personnes (AP) pour la gestion de projets font partie du plan global visant les compressions des effectifs au QGDN. Ces postes viennent s'ajouter à ceux indiqués plus tôt au paragraphe 1. Le tableau 2-2 ci-après montre une approche graduelle pour réaliser la dotation finale au 31 mars 1999, selon les directives du document 5535-150 (DASD 7) du 11 octobre 1996.

	ER 1	ER 2	ER 3	ER 4A	ER 5	ER 6	ER 7A	ER 7B	ER 8A	ER 8C	TOTAL
Dotation initiale sept 96	7	72	45	14	229	35	883	37	13	50	1385
Exercice 1997-1998	6	57	37	0	212	35	776	27	21	17	1188
Dotation finale 1998-1999	10	32	23	0	130	0	428	17(1)	10	0	650

(1) La destination définitive des 17 postes attribués à l'ER7B fera l'objet d'une évaluation au terme des projets relatifs au PMR I et au CESM, au plus tard à la fin de l'exercice financier 2000-2001

Tableau 2-3 Réductions et transfert de responsabilités du RFGP

214. IMMOBILISATIONS STRATÉGIQUES

1. Dans le Plan d'immobilisations à long terme (PILT) (Équipement) de l'exercice 1996-1997, figuraient les projets ci-après, la réalisation desquels est prioritaire aux yeux du Ministère :

    a. Projet d'hélicoptères maritimes (CEMA);

    b. Télécommunications militaires par satellite canadien (SMA (SID));

    c. Habillement du soldat (CEMAT);

    d. Prolongation de la durée de vie des sous-marins canadiens (CEMM)

    e. Viseur thermique Leopard (CEMAT);

    f. Véhicule léger polyvalent à roues (CEMAT);

    g. Système de commandement de la Force terrestre (CEMAT);

    h. Système de commandement, contrôle et renseignement de la force interarmées (SCEMD).

2. Pendant la période couvrant les exercices 1997-1998 à 2001-2002, le Ministère compte poursuivre les projets stratégiques ci-après. Les bureaux de première responsabilité (BPR) indiqués entre parenthèses veilleront à l'élaboration des plans détaillés :

    a. Exercice 1997-1998
        1. Hélicoptère canadien de recherche et de sauvetage (CEMFA);
        2. Projet de prolongation de la vie des *Aurora* (CEMFA);
        3. Projet de prolongation de la vie des système du CF-18 (CEMFA);
        4. Projet de systèmes de navigation perfectionnés (Système de positionnement global) (CEMFA);
        5. Volet Système de traitement des messages militaires faisant partie du Système de traitement des messages de la Défense (STMD) (SMA (SID));
        6. Modernisation des centres régionaux de contrôle opérationnel (CEMFA);
        7. Centre de soutien de l'entraînement de la Milice, Secteur de l'Atlantique (CEMAT);
        8. Centre de soutien de l'entraînement de la Milice, Secteur de l'Ouest (CEMAT).

    b. Exercice 1998-1999

        1. Véhicules blindés de combat (VBC) (CEMAT).

    c. Exercice 1999-2000

        1. Projet spatial interarmées (SCEMD);
        2. Projet d'équipement de guerre électronique pour la Force terrestre (CEMAT);
        3. Système d'acquisition d'objectif de contre-batterie (CEMAT).
        4. Système de commandement tactique de champ de bataille (CEMAT).

d. Exercice 2000-2001

1. Capacité de soutien logistique à la mer et de transport maritime (CEMM).

e. Exercice 2001-2002

1. Transport de troupes blindé (phases finales) (CEMAT);
2. Système intégré de vêtement protecteur (CEMAT);
3. Activités liées aux systèmes intégrés de guerre électronique de navire (CEMM);
4. Remplacement du Système de tir indirect moyen (CEMAT).

3. **Projets d'immobilisations du crédit 10**. Il s'agit de projets de l'OTAN dont le financement ne s'inscrit pas dans le cadre du Programme d'investissement de sécurité de l'OTAN. Le coût global des projets d'immobilisations du crédit 10 se calcule selon certaines formules et dépend du nombre de pays particpant à un projet donné. Pendant la période couvrant les exercices 1997-1998 à 2001-2002, le Ministère étudiera la possibilité de financer les projets ci-après. Il incombe aux BPR indiqués entre parenthèses de les parrainer.

a. Projet de modernisation OTAN de l'alerte aérienne avancée (CEMFA);

b. Project Alliance de surveillance terrestre (à déterminer).

4. **Projets de développement**. Ce sont des projets entièrement autorisés (c'est-à-dire ayant reçu une approbation définitive du projet ou ADP) mais dont la portée se limite à trouver une solution technologique éprouvée en vue de combler une lacune de ressources. La fourniture d'une capacité opérationnelle finale nécessite une présentation subséquente au Conseil du Trésor. Pendant la période couvrant les exercices 1997-1998 à 2001-2002, le Ministère envisagera la mise en oeuvre d'une capacité opérationnelle finale relativement aux projets de développement ci-après. Il incombe aux BPR indiqués entre parenthèses de les parrainer.

a. Projet de capteur actif perfectionné (APAR) (CEMM);

b. Projet de missile de défense ponctuelle amélioré (ESSM) (CEMM);

c. Projet de capteur électro-optique perfectionné (CEMM);

d. Projet d'armes air-air perfectionnées (IRIS-T) (CEMFA);

e. Projet de radar à ouverture synthétique Spotlight (SpotSAR) (SMA Mat).

215. INFRASTRUCTURE ET ENVIRONNEMENT

1. Le programme de rationalisation de l'infrastructure découlant du Budget de 1994 et du Budget de 1995 en est à une étape avancée. Il faudra le mener à terme pour qu'il puisse permettre de réaliser des économies au volet de fonctionnement et entretien (F&E). On devra également adapter les processus relatifs à l'infrastructure et à l'environnement, compte tenu des mesures de renouvellement récentes. La fonction du Sous-ministre adjoint (Infrastructure et environnement) (SMA(IE)) passera de celle d'un fournisseur de services à celle de formulateur de politique, de conseiller et de contrôleur à l'échelle du Ministère, relativement aux questions touchant l'infrastructure et l'environnement. Grâce au transfert des fonds de construction aux ER, à la mise en oeuvre du concept de l'insfrastructure attribuée ainsi qu'à l'application de la théorie des options à la réalisation

des projets, les éléments de ressources et les bases auront une plus grande responsabilité en ce qui concerne la mise en place et la gestion de l'infrastructure. En raison du transfert de responsabilités accrues en matière de gestion des biens mobiliers, tous les éléments du groupe du SMA(IE) fonctionneront au même niveau stratégique que le Directeur général - Envrionnement (DGE). Le Directeur général - Infrastructure (DGI) continuera d'assurer la réalisation de grands projets destinés aux ER qui font une demande de soutien dans ce sens, mais il lui faudra emprunter des moyens bon marché et à valeur ajoutée pour demeurer le gestionnaire de projets privilégié.

2. **Sûreté nucléaire**. Le Ministère est tenu de veiller à l'application de la réglementation en ce qui concerne la sûreté de ses activités mettant en cause des matières radioactives. Cette surveillance sera conforme aux pratiques qu'applique la Commission de contrôle de l'énergie atomique au secteur civil, sauf lorsque des impératifs militaires en dictent autrement. On mettra en place un programme de radioprotection visant l'utilisation et le contrôle des plus de 130 000 substances radioactives stockées par le MDN. Il faudra en outre instaurer des mesures de protection accrues pour la visite de navires à propulsion nucléaire, comprenant entre autres une capacité d'intervention en cas d'urgence nucléaire. L'élaboration et le maintien du programme de sûreté nucléaire fourniront l'occasion de satisfaire les obligations déjà mentionnées en ce qui concerne les armes de destruction massive, l'aide humanitaire, le soutien aux mesures de protection, la défense nucléaire opérationnelle et les mesures anti-terroristes.

3. **Affaires autochtones**. Environ 80 p. 100 des terres du MDN se trouvent à proximité de communautés autochtones. Ainsi, l'interaction quotidienne du Ministère et des FC avec les Autochtones (individus ou groupes) est d'une certaine ampleur. Les commandants doivent être au courant des principes en vigueur au Ministère relativement au rétablissement des terres, au développement économique et à l'équité en matière d'emploi; ils doivent également posséder une connaissance de l'ensemble des directives et des lois fédérales pertinentes. Le Directeur - Affaires autochtones (DAA) est le BPR du Ministère en ce qui concerne ces questions; il faut lui demander des conseils pour confirmer l'application exacte de la politique et de la législation touchant les Autochtones.

216. RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT

1. Une force militaire qui se dit moderne repose sur la technologie de pointe; par conséquent, le MDN devra rechercher des conseils et des mesures de soutien d'un niveau supérieur aux plans scientifique et technologique. La recherche et développement (R & D) s'imposent dans les domaines clés suivants :

    a. contribution à l'élaboration de la politique de défense et au développement des forces en apportant une connaissance experte en matière de sciences et de technologie;

    b. exploration et développement de nouveaux concepts et équipements scientifiques et technologiques;

    c. apport d'un soutien scientifique et technologique aux opérations et au matériel;

    d. évaluation et exploitation de techniques clés grâce à la coopération nationale et internationale;

    e. contribution adéquate à la création et au maintien d'une capacité industrielle canadienne pour la défense.

2. Durant la période couvrant les exercices 1997-1998 à 2001-2002, les efforts du Ministère en matière de R & D seront axés sur les domaines suivants :

    a. les techniques de soutien au dispositif de commandement, contrôle, communications et information.

notamment l'intégration des données et la guerre de l'information;

b. les conseils relatifs aux techniques qui aideront à soutenir les capacités navales de guerre électronique, aux six fonctions de combat de la force terrestre, à la survivabilité des aéronefs au combat ainsi qu'à la navigabilité et l'abordabilité des avions;

c. la défense nucléaire, biologique et chimique (NBC), notamment la médecine opérationnelle militaire;

d. les facteurs humains visant l'optimisation du résultat des missions.

3. On créera des occasions en vue d'optimiser les activités de R & D au sein du Ministère, y compris un effort accru favorisant le partenariat avec l'industrie plutôt que la passation de contrats à celle-ci. À cet égard, le Service de R & D poursuivra l'élaboration d'un cadre visant la création de partenariats avec des organismes externes.

217. GESTION DE L'INFORMATION

1. Le respect obligatoire du cadre stratégique ministériel en matière de gestion de l'information (GI) permettra d'une part au Ministère de maintenir un environnement informationnel intégré (EII) et, d'autre part, de traiter l'information comme étant une ressource ministérielle. Le SMA(SID) est chargé de la planification et de l'orientation politique en matière de GI, veillant ainsi à la cohérence des plans, à une meilleure exploitation des investissements, au repérage de possibilités éventuelles et à la recherche de solutions rentables dans le domaine de la gestion de l'information. Ces efforts se traduiront par l'établissement d'un réseau d'exploitation commune (REC) des ressources de GI comprenant : l'infrastructure des systèmes d'information, un environnement d'information à accès universel et des applications de soutien destinées à tous les utilisateurs au sein du MDN et des FC. La primauté des opérations sera le facteur central de la création du REC.

2. Le cadre stratégique de GI, comprenant les principes directeurs, les normes, l'architecture, la marche à suivre, les méthodes et les processus orientera, au sein de l'EII, la mise au point de nouveaux systèmes d'information et la transformation des systèmes existants. Le Document d'orientation concernant l'architecture des systèmes d'information offre des conseils détaillés sur les solutions en matière d'architecture; l'acquisition de nouveaux produits de la technologie de l'information doit donc respecter les normes qui y sont prescrites. Le Manuel de la conception architecturale des systèmes d'information servira de cadre à la planification, à la conception et à la mise en oeuvre de l'infrastructure des systèmes d'information de la Défense nationale, pour faire en sorte que les acquisitions d'immobilisations et les améliorations viennent appuyer l'initiative EII.

3. La stratégie EII constitue la pierre angulaire des activités de gestion de l'information et on accordera une grande priorité aux projets axés sur sa réalisation. Avec la collaboration du personnel chargé de la planification de l'EII au sein du SMA(SDI), les CEMA et les chefs de groupe du QGDN organiseront le transfert des environnements informationnels actuels à l'EII du MDN/FC, en veillant à ce que les systèmes d'information en cours d'élaboration viennent compléter l'EII. Le SMA(SID) publiera un plan directeur d'application en matière de gestion de l'information (PDA GI) qui définit la stratégie de transfert, autorise les affectations de ressources du programme et établit des jalons, des mesures de contrôle et des indicateurs de rendement. Le PDA GI s'appuiera sur la contribution des CEMA et des chefs de groupes au QGDN.

218. LANGUES OFFICIELLES

1. Le MDN et les FC tiennent à respecter les obligations réglementaires prescrites par la *Loi de 1988 sur les langues officielles*. Il incombe à chaque élément de ressources de veiller à l'intégration complète des langues

officielles dans ses activités quotidiennes.

2. Les objectifs stratégiques en matière de langues officielles sont les suivantes (les BPR sont indiqués entre parenthèses) :

   a. d'ici le 30 septembre 1999, augmenter à 79 p. 100 le nombre de postes militaires bilingues liés aux relations publiques, dont les titulaires satisfont aux exigences linguistiques (Tous);

   b. veiller à ce que toutes les unités et tous les détachements dont la mission concerne les relations publiques satisfont pleinement les obligations prescrites par la partie IV de la *Loi de 1988 sur les langues officielles*, ou mettre en place d'autres dispositions administratives (Tous);

   c. d'ici le 30 septembre 1999, augmenter à 65 p. 100 (dont 15 p. 100 pour des dispositions administratives) le nombre de postes militaires bilingues (à titre de relations publiques, de services au personnel et de services centraux), dont les titulaires satisfont aux exigences linguistiques (Tous);

   d. montrer l'évidence d'une croissance annuelle dans le nombre de cours d'instruction individuelle et de perfectionnement professionnel offerts dans les deux langues officielles (Tous);

   e. veiller à ce que les systèmes d'information dont l'exploitation est courante et répandue et qui ont été procurés après le 1er janvier 1991, satisfont aux obligations en matière de langue de travail (Tous);

   f. concevoir un modèle (militaire) des besoins en enseignement des langues secondes, qui sera mis en oeuvre selon le groupe professionnel militaire (GPM) et le grade au plus tard en l'an 2000 (SMA(Per));

   g. veiller à ce que dans les régions ou unités bilingues, les postes bilingues de niveau EX soient remplis par des personnes qui possèdent les compétences linguistiques requises. Lorsqu'un titulaire de drois acquis quitte son poste, la haute direction donnera priorité à la dotation impérative (Tous);

   h. mettre en application la nouvelle définition du Corps des officiers bilingues de la force régulière, telle qu'elle a été sanctionnée lors du Conseil des Forces armées (CFA) de juin 1995 (SMA(Per));

   i. veiller à maximiser l'intégration des lignes d'action en matière de langues officielles au Collège militaire royal du Canada (CMR) conformément au mandat et aux opérations du CMR en tant qu'unité intégralement bilingue (SMA(Per)).

3. **Responsabilité** : Le Ministre, à qui revient la responsabilité finale en ce qui concerne la politique du MDN et des FC en matière de langues officielles, confie cette responsabilité au SM et au CEMD. Ces derniers chargent à leur tour chacun des éléments de ressources de veiller à l'application intégrale de la *Loi de 1988 sur les langues officielles* au sein de leurs organisations. À compter du 1er avril 1997, la formulation de la politique et le contrôle ministériel du programme des langues officielles au sein du MDN et des FC, relèveront du SMA (Per). Il revient à chaque ER d'incorporer les langues officielles dans les plans d'activités de tous les échelons.

219. COMMUNICATIONS ET RELATIONS PUBLIQUES

Le Chef - Affaires publiques (CAP) est chargé de l'élaboration et de la coordination de la stratégie nationale visant les communications et les relations publiques ainsi que du plan. Il doit également conseiller les cadres supérieurs sur les questions de relations publiques. Les chefs de groupe et les CEMA sont tenus d'intégrer la stratégie dans leurs

plans et de prévoir des ressources suffisantes pour répondre aux besoins en matière de relations publiques. Les communications et les affaires publiques relèvent de la structure hiérarchique et les commandants de tous les niveaux devront veiller à inclure dans leurs opérations et activités d'instruction la stratégie et les plans relatifs aux relations publiques.

220. DIVERSIFICATION DES MODES DE PRESTATION DES SERVICES

1. Un aspect important de la stratégie de renouvellement du Ministère consiste à trouver les moyens les plus rentables d'accomplir les activités non essentielles. C'est pourquoi on étudie et met en oeuvre des méthodes de prestation des services qui viennent remplacer le mode interne actuel. À cet égard, le Comité de gestion de la défense (CGD) a adopté en juillet 1995 un principe directeur concernant la DMPS et le Ministère a, en conséquence, mis sur pied un programme de DMPS.

2. La stratégie actuelle consiste à examiner, au fil des ans, toutes les activités non essentielles en vue de la DMPS et de transférer à l'industrie ou de partager avec elle la responsabilité de réaliser ces activités lorsque cela est rentable et pratique. On prévoit, en raison d'une telle stratégie, faire des économies annuelles de 200 millions de dollars d'ici 1999 et de 350 millions de dollars en 2001. Ces sommes aideront à combler les réductions budgétaires qui s'imposent en dépit du maintien des capacités opérationnelles.

3. Afin d'intégrer le Programme de DMPS au processus de planification opérationnelle, les chefs d'état-major des armées et les chefs de groupe définiront, dans leurs plans d'activités de premier échelon, certaines autres fonctions qui seront soumises à l'essai du programme de DMPS. Celles-ci doivent satisfaire au moins à un des critères suivants établis par le CGD :

    a. activités ayant une valeur annuelle minimale de 5 millions à 10 millions de dollars;

    b. activités liées au système central, par exemple, la distribution des approvisionnements, les aspects financiers, les systèmes de gestion de l'information;

    c. ensembles d'activités multiples, par exemple, les services de soutien des bases ou des unités;

    d. activités trans-organisationnelles;

    e. activités distinctes (autonomes).

4. Il est important de choisir les activités qui offrent une plus grande possibilité de réduction des dépenses et investissements en ressources destinées aux fonctions non essentielles. Les augmentations subséquentes du plan de DMPS feront état des activités ainsi définies.

221. QUELQUES DIRECTIVES PARTICULIÈRES

1. **Mesures budgétaires de 1996**. Les tâches particulières suivantes, qui ressortent du Budget de 1996, ont été attribuées aux BPR indiqués entre parenthèses :

    a. Établir, d'ici 1997 à la Base des Forces canadiennes (BFC) Winnipeg, un quartier général unique de niveau opérationnel, qui comprend le quartier général de la Région canadienne du NORAD, pour la force aérienne (CEMFA).

    b. Établir, d'ici 1997 à la BFC Trenton, un quartier général de soutien de circonstance pour la force

aérienne (CEMFA).

c. Achever la dissolution de la 2e Escadrille (Toronto), du 411e Escadron et du 2e Escadron de soutien à l'aviation tactique ainsi que l'affectation des ressources au 400e Escadron situé à la BFC Borden (CEMFA).

d. Achever la dissolution du 401e Escadron (Montréal), du 450e Escadron et 1er Escadron de soutien à l'aviation tactique ainsi que l'affectation des ressources au 438e Escadron situé à St-Hubert et au 427e Escadron situé à la BFC Petawawa (CEMFA).

e. Achever, d'ici 1997, la dissolution du quartier général du 10e Groupement aérien tactique et la reconstitution des fonctions connexes au nouveau quartier général de la 1re Escadrille, co-implanté avec la 1re Division du Canada à la BFC Kingston (CEMFA).

f. Achever la mutation, d'Edmonton à Winnipeg, des éléments de l'École de survie et de sauvetage des Forces canadiennes, et la consolidation de cette dernière avec l'École de médecine de l'air des FC ainsi que le transfert, à la BFC Comox, du cadre de Formation des techniciens en recherche et sauvetage (CEMFA).

g. Regrouper les contrôleurs de la circulation aérienne, les contrôleurs des armes aériennes et les techniciens en défense aérienne, en une catégorie professionnelle de contrôle aérospatial (CEMFA).

h. Faire des réductions à la BFC North Bay (CEMFA).

i. Fermer la Station des Forces canadiennes (SFC) Debert en 1996 (SMA(SID)).

j. Achever le transfert, de la BFC Toronto à la BFC Trenton, du Centre de sélection du personnel navigant (CEMFA).

2. **Directives antérieures du gouvernement**. Restent toujours en vigueur les priorités et initiatives établies dans le Livre blanc sur la défense de 1994 ainsi que celles qui découlent des budgets de 1994 et de 1995. Les ER doivent inclure dans leurs plans d'activités de premier échelon une mise à jour de toutes les activités qui sont en cours et qui figurent dans l'annexe D du Plan d'affaires du Ministère pour l'exercice 1996-1997.

3. **Autres initiatives**. Il faudra également poursuivre ou achever les tâches suivantes et, le cas échéant, indiquer leur statut dans les plans d'activités de premier échelon (les BPR sont indiqués entre parenthèses) :

a. Revoir et mettre à jour les plans de défense actuels afin de faire en sorte que la structure des forces et leur disponibilité opérationnelle correspondent aux besoins du Canada en matière de défense (SCEMD/CEMA).

b. Mener à terme l'examen des besoins en capacité globale de déploiement stratégique et élaborer des plans visant les ressources de transport aérien et de transport maritime - article 203 (SCEMD/VCEMD/SMA(Mat)/CEMA).

c. Élaborer la stratégie et la vision du MDN et des FC en ce qui concerne l'application des jeux de guerre et de la simulation - article 203 (SCEMD).

d. Organiser et doter les Forces canadiennes de sorte à réaliser avec la plus grande priorité l'effectif de tous les éléments tactiques et déployables, au sein d'une structure de commandement et contrôle rationalisée - article 203 (VCEMD/CEMA/SMA(Per)).

e. Renforcer la capacité globale des FC en matière de guerre de l'information - article 208 (SCEMD/SMA (SID)/CEMA).

f. Revoir le plan de mobilisation en fonction des directives énoncées dans le Livre blanc - article 210 (VCEMD/CEMA/SMA(Per)/SMA(Mat)).

g. Mettre en oeuvre le nouveau Cadre de gestion de l'instruction individuelle et de l'éducation ainsi que le Système d'information de gestion (Instruction individuelle) - article 211 (CEMA).

h. Mettre en oeuvre les recommandations que le MDN a acceptées parmi celles formulées par la CSRR, le CPDNAC et le Sénat - article 211 (VCEMD/SMA(Per)).

i. Élaborer des plans en matière de ressources humaines et entreprendre des activités qui appuient les objectifs stratégiques du Ministère en ce qui concerne le personnel civil - article 211 (SMA(Per)/Tous).

j. Publier un plan directeur d'application en matière de gestion de l'information - article 217 (SMA(SID)).

k. Mettre en oeuvre la stratégie et le plan convenus par le Ministère en matière de relations publiques - article 219 (Tous).

l. Mettre en application le programme de DMPS du Ministère - article 220 (Tous).

m. Élaborer un document stratégique sur l'environnement, dans le but de faciliter la préparation de plans et de stratégies en matière de développement soutenable (SMA(IE)).

n. Mettre sur pied un système de gestion de l'environnement qui respecte les principes énoncés dans la série de normes ISO 14000 (Tous).

o. Mettre en place un système ministériel de responsabilité financière et gestionnaire qui pourra favoriser les exigences conernant l'élaboration du GPD, la planification opérationnelle, la mesure du rendement et la structure hiérachique (SMA(Fin SM)).

p. Créer un bureau central de comptabilité ministérielle, en vue de consolider et de rationaliser le traitement des demandes et des comptes débiteurs du MDN et pour coordonner les formalités relatives aux comptes créditeurs ministériels (SMA(Fin SM)).

q. Mettre sur pied un centre d'excellence qui se chargera de déclencher le processus concernant les directives administratives, d'en effectuer l'examen et d'en assurer la coordination au sein du MDN ainsi que d'en faciliter la diffusion (SMA(Fin SM)).

Table des matières modifiée le 1998 3 19
Page web modifiée le 2002 10 3

© Travaux et Services gouvernementaux Canada

CAPACITÉS DÉFINIES

301. GÉNÉRALITÉS

1. Les chefs d'état-major des armées, les chefs de groupe et autres éléments de ressources sont tenus de mettre en place des capacités bien définies à l'appui de la mission du Ministère et des Forces canadiennes. Le présent chapitre du GPD définit les missions particulières qui ont été confiées aux ER ainsi que les capacités connexes et les structures de force pertinentes. On peut déployer ces capacités pour défendre les intérêts nationaux, peu importe où et quand, selon les besoins. À cet égard, il ne faut donc pas interpréter l'attribution de certains objectifs à des missions données comme constituant une contrainte.

2. Pour faciliter l'établissement de liens entre les dépenses de ressources et les missions, les capacités attribuées aux CEMA et au SCEMD sont regroupées en secteurs de capacités. Ce sont : la force opérationnelle (dont la force nécessaire à la soutenabilité), le commandement et contrôle, la mise sur pied et l'instruction de la force, le soutien au matériel au personnel, et les programmes autorisés (c'est-à-dire les activités qui sont prescrites par le programme législatif du gouvernement ou qui sont ordonnées par le sous-ministre (SM) ou le chef d'état-major de la défense (CEMD) et qui ne sont pas liées de façon évidente à une mission donnée.

302. SCÉNARIOS DE PLANIFICATION OPÉRATIONNELLE

1. La structure actuelle de la force répond aux directives du gouvernement énoncées dans le Livre blanc sur la défense de 1994. Aux fins de planification et d'évaluation, le MDN a tiré quatre scénarios fondamentaux du Livre blanc en ce qui concerne l'engagement opérationnel des FC. Même s'ils ne sont pas universels, ces scénarios constituent un outil utile pour la planification des activités et de la structure de la force. Ce sont notamment :

    a. **Déploiement d'une force en alerte**. Ce scénario envisage le déploiement de deux navires, un groupe de combat, un bataillon d'infanterie, un escadron de chasseurs, une escadrille d'aéronefs de transport tactique, un élément de communications et les états-majors correspondants. Il présume la conduite, à l'étranger, d'opérations hors-guerre, possiblement en plusieurs secteurs géographiques et pendant une période indéterminée.

    b. **Déploiement de l'essentiel de la force de circonstance**. Ce scénario envisage le déploiement d'un groupe opérationnel naval, un groupe-brigade, un groupe-bataillon d'infanterie, une escadre de chasseurs, un escadron d'aéronefs de transport tactique, ainsi que les éléments de commandement et de soutien correspondants. On présume ici aussi que les opérations seront menées à l'étranger mais, à l'exception du groupe-bataillon que l'on peut déployer séparément, le déploiement se fait dans la même région géographique (p. ex., dans le golfe Persique). On ne compte pas soutenir une telle force de circonstance au-delà de sa période de maintien en puissance propre (c'est-à-dire 60 jours environ en situation opérationnelle). La force déployée dans ce scénario a la capacité de participer aux opérations de combat, soit dans le cadre d'une force de coalition de l'OTAN ou sous le commandement de l'OTAN pour repousser une attaque contre un membre de l'Alliance.

c. **Maintien en puissance de l'essentiel de la force de circonstance**. Ce genre de scénario n'intervient que dans les cas où une situation de crise ou d'urgence est d'une telle gravité que le gouvernement autorise une expansion des Forces canadiennes. Cette dernière correspond au troisième seuil de mobilisation et met en jeu des ressources suffisantes pour le maintien en puissance, pendant une période supplémentaire de 60 jours, de l'essentiel de la force de circonstance précédemment décrite.

d. **Mobilisation totale**. Aujourd'hui, une guerre d'envergure à l'échelle mondiale est peu probable (comme le fait remarquer le Livre blanc). Le dernier scénario envisage toutefois la nécessité d'une mobilisation totale du pays. De la perspective du MDN, la réaction à une telle éventualité s'inscrit dans le contexte de la mobilisation et de la planification de la Réserve.

303. DÉLAIS D'INTERVENTION

1. Les délais d'intervention indiqués dans le présent chapitre proviennent d'un éventail de sources et ne sont nécessairement pas justifiés par un analyse des menaces actuelles. Par conséquent, et selon les directives énoncées dans le paragraphe 3(a) de l'article 221, le SCEMD devra, de concert avec les CEMA, examiner tous les plans de défense en vigueur en vue de faire en sorte qu'ils répondent aux besoins et aux engagements de l'époque.

304. FORCE NAVALE (ER1)

1. **Mission**. La Marine canadienne (ER1) a pour mission de mettre sur pied et de maintenir une force navale polyvalente et apte au combat, qui satisfait les objectifs de la politique en matière de défense du Canada.

2. **Objectifs et capacités**. L'ER1 assume la responsabilité des objectifs de mission indiqués ci-après, chacun de ces objectifs mettant en jeu un ensemble correspondant de capacités définies.

3. **Objectif de mission N1 -- Défense du Canada**. Cet objectif engage la défense des zones de responsabilité maritimes du Canada et la protection de sa souveraineté ainsi que l'apport d'un soutien militaire au pouvoir civil. Il met en jeu les capacités particulières suivantes :

   a. **N1.1 -- Surveillance**. Assurer le contrôle régulier des activités aériennes, navales et sous-marines à l'intérieur des zones de responsabilité maritimes du Canada.

   b. **N1.2 -- Opérations côtières**. Mettre sur pied, dans un délai de 30 jours, la force requise pour mener des opérations de patrouille côtière, de défense portuaire et de lutte contre les mines, sur les côtes ouest et est.

   c. **N1.3 -- Contrôle des zones de responsabilité maritimes du Canada**. Mettre sur pied, dans un délai de 30 jours, la force requise pour mener des opérations maritimes sur les côtes est et ouest, en constituant un groupe opérationnel naval qui comprend jusqu'à quatre bâtiments de combat (DDH/FFH/SSK) en plus d'un navire de soutien, et l'appui correspondant de l'aviation maritime.

   d. **N1.4 -- Opérations d'intervention sous-marine**. Mener, dans un délai de 30 jours, des opérations d'intervention sous-marine à l'intérieur des zones de responsabilité maritimes du Canada.

   e. **N1.5 -- Contrôle naval de la navigation commerciale**. Mettre sur pied, dans un délai de 90 jours, la force requise pour mener des opérations de contrôle de la navigation commerciale.

f. **N1.6 -- Recherche et sauvetage** . Assurer la coordination permanente des opérations aériennes et navales de SAR dans les régions de Halifax et de Victoria, et de fournir une force navale d'intervention dans les opérations de SAR menées à l'échelle nationale.

g. **N1.7 -- Opérations anti-terroristes**. Apporter de l'assistance dans le cadre d'une intervention immédiate et efficace contre un geste terroriste.

h. **N1.8 -- Soutien aux autres ministères**. Élaborer les plans requis pour apporter un soutien maritime à d'autres ministères dans le cadre d'activités telles que la protection de la pêche, la lutte contre le trafic des stupéfiants et la protection de l'environnement.

i. **N1.9 -- Opérations humanitaires**. Élaborer les plans requis pour apporter, dans un délai de 24 heures, l'aide humanitaire et le secours aux sinistrés au pays, et être en mesure de maintenir cette aide aussi longtemps que voulu.

j. **N1.10 -- Commandement d'opérations interarmées des FC**. Se doter des plans et des ressources nécessaires pour mettre sur pied, dans un délai de 7 jours, un quartier général interarmées qui se fonde sur le quartier général des Forces maritimes de l'Atlantique (QG FMAR(A)) ou sur celui des Forces martimes du Pacifique (QG FMAR(P)) et qui est en mesure d'assurer le commandement et le contrôle d'opérations interarmées que les FC mènent sur le territoire national; ou, dans l'alternative, fournir du personnel pour renforcer l'effectif d'un autre quartier général interarmées des FC.

4. **Objectif de mission N2 -- Défense de l'Amérique du Nord**. Cet objectif engage la défense des zones d'intérêt maritimes de l'Amérique du Nord, notamment l'Arctique, en collaboration avec les forces militaires et la Garde côtière des États-Unis, en vertu du plan de sécurité fondamental canado-américain. Il met en jeu les capacités particulières suivantes :

   a. **N2.1 -- Surveillance maritime de l'Amérique du Nord**. Assurer, en collaboration avec les forces militaires des États-Unis, la surveillance des activités aériennes, navales et sous-marines qui se déroulent à l'intérieur des zones d'intérêt maritimes de l'Amérique du Nord.

   b. **N2.2 -- Défense de l'Amérique du Nord**. Mettre sur pied, dans un délai de 30 jours et sur l'une et l'autre des côtes, un groupe opérationnel naval comprenant jusqu'à quatre bâtiments de combat (DDH/FFH/SSK) en plus d'un navire de soutien et l'appui correspondant de l'aviation maritime ainsi qu'une unité de défense portuaire. Mettre en place, dans un délai de 90 jours, une unité de contrôle naval de la navigation commerciale et une unité de commodore de convoi.

5. **Objectif de mission N3 -- Contribution à la sécurité internationale**. Cet objectif engage la participation aux opérations multilatérales navales ou interarmées, n'importe où dans le monde, sous les auspices de l'ONU ou de l'OTAN, ou dans le cadre d'une coalition de pays partageant les mêmes convictions. Cela peut aussi engager l'assistance aux opérations de secours humanitaires, le rétablissement de la stabilité, la participation au contrôle des armements et autres mesures d'instauration de la confiance. Cet objectif met en jeu les capacités particulières suivantes :

   a. **N3.1 -- Opérations de circonstance de l'OTAN**. Mettre sur pied un groupe opérationnel naval comprenant jusqu'à quatre bâtiments de combat (DDH/FFH/AOR) en plus d'un navire de soutien et l'appui correspondant de l'aviation maritime pour mener des opérations de défense d'un membre de l'OTAN, en vertu des engagements faits dans le Questionnaire des plans de défense de l'OTAN en

vigueur.

b. **N3.2 -- Forces navales permanentes de l'OTAN**. Mettre un navire (DDH/FFH/AOR) à la disposition de la force navale permanente de l'Atlantique (STANAVFORLANT) et apporter un appui intégré de l'aviation maritime; mettre, à l'occasion, un navire supplémentaire à la disposition de la force navale permanente de la Méditerranée (STANAVFORMED).

c. **N3.3 -- Opérations de circonstance globales**. Mettre sur pied un groupe opérationnel naval comprenant jusqu'à quatre bâtiments de combat (DDH/FFH/SSK) en plus d'un navire de soutien et l'appui correspondant de l'aviation maritime, une unité de contrôle naval de la navigation commerciale, une unité de défense portuaire et une unité de commodore de convoi, pour mener, dans un délai de 90 jours, des opérations sous les auspices de l'ONU ou dans le cadre d'une force de coalition. Un élément unique de cette force (DDH/FFH/SSK/AOR) doit être disponible dans un délai de 21 jours et soutenable pendant une période indéterminée pour des OHG. (Le groupe opérationnel sera constitué à partir des ressources définies à N1.3. L'élément unique est le même que celui indiqué à N3.4.)

d. **N3.4 -- Force de l'ONU en alerte**. Contribuer un bâtiment de combat (DDH/FFH) et apporter un appui adéquat d'hélicoptères maritimes sur l'une et l'autre côte, à une force des Nations Unies en alerte. Cette contribution doit être disponible dans un délai de 21 jours et soutenable pendant une période indéterminée pour des OHG.

e. **N3.5 -- Opérations de soutien de la paix**. Se doter des plans et des ressources nécessaires pour contribuer des observateurs de la force navale aux opérations de soutien de la paix.

f. **N3.6 -- Opérations humanitaires**. Se doter des plans d'urgence et des ressources nécessaires pour apporter, dans un délai de 48 heures, un soutien aux opérations de secours humanitaires ou aux sinistrés menées à l'étranger, et maintenir cette aide pendant une période allant jusqu'à 40 jours.

g. **N3.7 -- Évacuations facilitées par les FC**. Se doter des plans et des ressources nécessaires pour apporter un soutien maritime au ministère des Affaires étrangères et du Commerce international (MAECI), en vue de protéger et d'évacuer les Canadiens de régions qui sont sous la menace d'un conflit.

h. **N3.8 -- Soutien de troisième échelon**. Se doter des plans et des ressources nécessaires pour mettre en place, dans un délai de 60 jours, l'élément maritime du Groupe de soutien du Canada (GSC).

i. **N3.9 -- Commandement d'opérations interarmées des FC**. Se doter des plans et des ressources nécessaires pour mettre sur pied, dans un délai de 30 jours, un quartier général interarmées, qui se fonde sur le QG FMAR(A) ou le QG FMAR(P) et qui est en mesure d'assurer le commandement et le contrôle d'opérations interarmées mettant en cause la participation limitée des FC à l'étranger; ou, dans l'alternative, fournir, dans un délai de 7 jours, du personnel pour renforcer l'effectif d'un autre quartier général interarmées des FC.

6. **Secteurs de capacités**. Le Commandement maritime (COMAR) assume la responsabilité des secteurs de capacités suivants :

a. **Force opérationnelle** -- Une force navale qui est polyvalente et apte au combat.

b. **Commandement et contrôle** -- Se doter des ressources que nécessitent d'une part l'exercice du commandement et du contrôle du secteur maritime national et, d'autre part, l'orientation des formations,

des unités et des éléments hébergés et intégrés.

c. **Instruction** -- Se doter des ressources que nécessite l'instruction de la force du COMAR en vue des missions opérationnelles qui lui sont confiées.

d. **Soutien de l'infrastructure, du matériel et du personnel** -- Se doter des ressources nécessaires pour assurer l'entretien de l'infrastructure et le soutien du matériel et du personnel de la force du COMAR.

e. **Programmes autorisés** -- Se doter des ressources que nécessite la mise en oeuvre d'autres activités ou programmes ordonnés par le gouvernement ou le SM/CEMD.

7. **Structure de la force**. La dotation finale (exercice 2001-2002) de la force présentera la structure suivante :

a. **Force opérationnelle** :

1. Bâtiments de guerre de surface : 20 DDH/FFH/DDE (NCSM GATINEAU jusqu'à l'exercice 1998-1999) (NCSM TERRA NOVA jusqu'à l'exercice 1999-2000) (NCSM ANNAPOLIS jusqu'à l'exercice 2001-2002) (NCSM NIPIGON, jusqu'à l'exercice 2002-2003)
2. Soutien logistique à la mer : 3 AOR (NCSM PROVIDER jusqu'à l'exercice 2001-2002)
3. Bâtiments de guerre sous-marine : 3SSK (on envisage 4 UPHOLDER SSK)
4. Petits navires de guerre : 12 NDCM et 2 bâtiments auxiliaires de soutien maritime
5. 2 unités de plongée de la flotte
6. Système intégré de surveillance sous-marine (SISSM) (7) 4 états-major du Groupe des opérations maritimes
7. 4 unités de défense portuaire
8. 4 unités régionales de contrôle naval de la navigation commerciale
9. 2 unités de commodore de convoi
10. Ressources aériennes, fournies par l'ER3

b. **Commandement et contrôle** :

1. 1 élément de QG stratégique (CEMM)
2. 2 QG opérationnels (FMAR(A) et FMAR(P)
3. 2 détachements de communications (éléments de soutien du C^2)
4. 2 centres d'analyse des données acoustiques (éléments de soutien du C^2)

c. **Instruction** :

1. QG de la Réserve navale (QG RESNAV) Québec (élément de soutien du C^2)
2. Centre de guerre navale des Forces canadiennes (CGNFC) Halifax (élément de soutien du C^2)
3. École des opérations navales des Forces canadiennes (EONFC) Halifax
4. École de génie naval des Forces canadiennes (EGNFC) Halifax
5. École de la flotte des Forces canadiennes (EFFC) Esquimalt
6. École de la flotte des Forces canadiennes Québec
7. VENTURE, le Centre d'entraînement des officiers de la marine (CEOM) Esquimalt
8. 24 divisions de la Réserve navale (DRN)
9. 2 unités d'entraînement maritime (Halifax et Esquimalt)

d. **Soutien de l'infrastructure, du matériel et du personnel** :

1. 2 installations de maintenance de la flotte
2. BFC Halifax
3. Unité de soutien du personnel (USP) Halifax
4. BFC Esquimalt
5. SFC St. John's
6. 2 capitaines de port (Halifax et Esquimalt)
7. Éléments logistiques avancés
8. Navires auxiliaires

8. **Niveaux de planification des ressources**. Les tableaux 4B-1 à 4B-3 du chapitre 4, annexe B, donnent les niveaux de planification des ressources en ce qui concerne l'ER1.

305. FORCE TERRESTRE (ER2)

1. **Mission**. L'Armée de terre canadienne (ER2) a pour mission de mettre sur pied et de maintenir une force terrestre polyvalente et apte au combat, qui satisfait les objectifs de la politique en matière de défense du Canada.

2. **Objectifs et capacités**. L'ER2 assume la responsabilité des objectifs de mission indiqués ci-après, chacun de ces objectifs mettant en jeu un ensemble correspondant de capacités définies.

3. **Objectif de mission LFC1 -- Défense du Canada**. Cet objectif engage la défense du territoire canadien et la protection de sa souveraineté ainsi que l'apport d'un soutien militaire au pouvoir civil. Il met en jeu les capacités particulières suivantes :

a. **LFC1.1 -- Défense territoriale**. Mettre sur pied, dans un délai de 15 jours, deux groupes-brigades et les quartiers généraux correspondants pour des opérations terrestres menées en vue de protéger la souveraineté et le territoire du Canada.

b. **LFC1.2 -- Opérations nationales**. Déployer chaque secteur de l'Armée de terre une force de réaction immédiate (FRI) de l'importance d'un bataillon, dans le cadre d'opérations menées sur le territoire national au titre d'aide au pouvoir civil, selon les plans nationaux pertinents. Les éléments d'avant-guarde (de l'importance d'une compagnie) devront être disponibles dans un délai de 12 heures et le reste de la force, dans un délai de 7 jours.

c. **LFC1.3 -- Surveillance**. Se doter de la capacité de mener des opérations terrestres de surveillance dans le territoire canadien.

d. **LFC1.4 -- Opérations anti-terroristes**. Apporter de l'assistance dans le cadre d'une intervention immédiate et efficace contre un geste terroriste.

e. **LFC1.5 -- Soutien aux autres ministères**. Apporter un soutien terrestre adéquat à d'autres ministères.

f. **LFC1.6 -- Opérations humanitaires**. Apporter, dans un délai de 24 heures, l'aide humanitaire et le secours aux sinistrés au pays, et maintenir cette aide aussi longtemps que voulu.

g. **LFC1.7 -- Commandement d'opérations interarmées des FC**. Se doter des plans et des ressources nécessaires pour mettre sur pied, dans un délai de 7 jours, un quartier général interarmées, qui se fonde sur le QG d'un secteur de l'Armée de terre et qui est en mesure d'assurer le commandement et le contrôle d'opérations interarmées que les FC mènent au pays; ou, dans l'alternative, fournir du personnel pour renforcer l'effectif d'un autre quartier général interarmées des FC.

4. **Objectif de mission LFC2 -- Défense de l'Amérique du Nord**. Cet objectif engage la défense du contient nord-américain, en collaboration avec les forces militaires des États-Unis aux termes d'ententes bilatérales (Commission permanente mixte de défense Canada-États-Unis (PJBD)) ou d'accords de l'OTAN (Groupe stratégique régional Canada-États-Unis(CUSRPG)). Cet objectif met en jeu la capacité particulière suivante :

   a. **LFC2.1 -- Défense continentale**. Mettre sur pied un groupe-brigade et un groupe opérationnel, pour mener des opérations terrestres en vertu du plan de sécurité fondamental canado-américain.

5. **Objectif de mission LFC3 -- Contribution à la sécurité internationale**. Cet objectif engage la participation aux opérations multilatérales terrestres ou interarmées, n'importe où dans le monde, sous les auspices de l'ONU ou de l'OTAN, ou dans le cadre d'une coalition de pays partageant les mêmes convictions. Cela peut aussi engager l'assistance aux opérations de secours humanitaires, le rétablissement de la stabilité, la participation au contrôle des armements et autres mesures d'instauration de la confiance. Cet objectif met en jeu les capacités particulières suivantes :

   a. **LFC3.1 -- Opérations de circonstance de l'OTAN**. Mettre en place un bataillon et un groupe-brigade, pour satisfaire les obligations du Canada à l'égard de l'OTAN en ce qui concerne la défense d'un pays membre, en vertu des engagements faits dans le Questionnaire des plans de défense de l'OTAN en vigueur.

   b. **LFC3.2 -- Opérations de circonstance globales**. Contribuer, dans un délai de 90 jours, une armée formée de trois groupements tactiques distincts au maximum ou d'un groupe-brigade qui comprend trois bataillons d'infanterie, un régiment blindé, un régiment d'artillerie, un régiment de génie, une batterie de défense anti-aérienne à courte portée (DAACP), un appui tactique adéquat (dont l'aviation), du soutien au combat ainsi que des éléments devant constituer le quartier général d'un groupe opérationnel interarmées. L'élément d'avant-garde d'une telle force doit être prêt dans un délai de 21 jours et soutenable pendant une période indéterminée pour des OHG.

   c. **LFC3.3 -- DAACP**. Mettre en place, dans un délai de 90 jours, une batterie pour soutenir l'ER1, l'ER3, l'ER7 ou une force interarmées des FC dans la conduite d'opérations de circonstance.

   d. **LFC3.4 -- Force de l'ONU en alerte**. Mettre en place un groupement tactique, un groupe-bataillon d'infanterie et un élément de quartier général, à titre de contribution du Canada aux Systèmes d'arrangements relatifs à la force des Nations Unies en alerte. Cette contribution doit être disponible dans un délai de 21 jours et soutenable pendant une période indéterminée pour des OHG. (Les ressources que nécessite cette capacité sont les mêmes que celles de l'élément d'avant-garde de l'objectif LFC3.2 en plus du groupe-bataillon de l'objectif LFC3.1.)

   e. **LFC3.5 -- Opérations de soutien de la paix**. Se doter des plans et des ressources nécessaires pour contribuer des observateurs de la force terrestre aux opérations de soutien de la paix.

   f. **LFC3.6 -- Opérations humanitaires**. Élaborer les plans d'urgence nécessaires pour apporter, dans un

délai de 48 heures, un soutien (notamment du soutien médical, du transport, de la main d'oeuvre, du renfort de transmissions et du soutien technique) aux opérations de secours humanitaires ou aux sinistrés menées à l'étranger, et maintenir cette aide pendant une période allant jusqu'à 40 jours.

g. **LFC3.7 -- Évacuations facilitées par les FC**. Se doter des plans et des ressources nécessaires pour apporter un soutien de la force terrestre au MAECI, en vue de protéger et d'évacuer les Canadiens de régions qui sont sous la menace d'un conflit.

h. **LFC3.8 -- Opérations interarmées des FC**. Se doter des plans et des ressources nécessaires pour mettre sur pied, dans un délai de 7 jours, les éléments avancés d'un quartier général interarmées, qui se fonde sur le QG de la 1re Division du Canada et qui est en mesure d'assurer le commandement et le contrôle d'opérations interarmées mettant en cause la participation limitée des FC à l'étranger; ou, dans l'alternative, fournir du personnel pour renforcer l'effectif d'un autre quartier général interarmées des FC.

i. **LFC3.9 -- Soutien de troisième échelon**. Se doter des plans et des ressources nécessaires pour mettre en place, dans un délai de 60 jours, l'élément terrestre du GSC. **(Nota : Certains éléments peuvent nécessiter une disponibilité opérationnelle de niveau supérieur.)**

6. **Secteurs de capacités**. Le Commandement de la Force terrestre assume la responsabilité des secteurs de capacités suivants :

a. **Force opérationnelle** -- Une force terrestre qui est polyvalente et apte au combat, dont :

1. un élément de campagne déployable

2. une force de la P rés, pour renforcer l'effectif et servir comme structure de mobilisation en cas de crise ou de guerre

b. **Commandement et contrôle** --Se doter des ressources que nécessitent d'une part l'exercice du commandement et du contrôle des secteurs de l'Armée de terre et, d'autre part, l'orientation des formations, des unités et des éléments hébergés et intégrés, ainsi que la constitution d'un quartier général interarmées déployable.

c. **Instruction** -- Se doter des ressources que nécessite l'instruction de la force terrestre en vue des missions opérationnelles qui lui sont confiées.

d. **Soutien de l'infrastructure, du matériel et du personnel** --Se doter des ressources nécessaires pour assurer l'entretien de l'infrastructure et le soutien du matériel et du personnel de la force du CFT.

e. **Programmes autorisés** -- Se doter des ressources que nécessite la mise en oeuvre d'autres activités ou programmes ordonnés par le gouvernement ou le SM/CEMD.

7. **Structure de la force**. La dotation de la force présentera la structure suivante :

a. **Force opérationnelle** :

1. une force opérationnelle comprenant :

a. trois groupes-brigades polyvalents, géographiquement dispersés, de structure comparable, constitué chacun de trois bataillons d'infanterie, d'un régiment blindé, d'un régiment d'artillerie et d'un régiment de génie, ainsi qu'un appui tactique adéquat (dont l'aviation) et un soutien au combat

b. le quartier général de la 1re Division du Canada, qui assume des responsabilités bien définies concernant le CFT mais qui peut également être déployé à titre opérationnel, comme quartier général de groupe opérationnel, comme élément de commandement national (dans le cadre d'opérations internationales) ou comme quartier général interarmées

c. un régiment d'appui du génie

d. un régiment d'artillerie antiaérienne

e. un escadron de chars de bataille

f. l'élément terrestre du GSC

g. des éléments de la Milice, pour renforcer l'effectif de l'élément de campagne selon les premier et deuxième seuils du Plan de mobilisation

2. Neuf groupes-brigades de la Réserve ainsi que des éléments essentiels d'appui tactique et de soutien au combat

3. Ressources aériennes et de l'aviation, fournies par l'ER3

4. La structure actuelle de la force terrestre englobe le matériel principal suivant :

a. 114 chars Leopard C1
b. 195 véhicules blindés légers Cougar
c. 269 transports de troupes blindés Grizzly
d. 199 tranmsports de troupes blindés Bison
e. 1 390 transports de troupes blindés M-113
f. 76 obusiers automoteurs de 155 mm M-109
g. 185 obusiers tractés de 105 mm C1/C3
h. 8 obusiers tractés de 105 mm LG1 modèle II
i. 34 systèmes d'arme antiaériens et antichars (ADATS)
j. 20 canons bitubes de 35 mm GDF-005

b. **Commandement et contrôle** :

1. 1 élément de QG stratégique (CEMAT)
2. 4 QG de secteurs de l'Armée de terre (Ouest, Centre, Québec et Atlantique)
3. Un cadre visant la constitution d'un QG interarmées déployable, qui se fonde sur le QG de la 1re Division du Canada

c. **Instruction** :

1. Centre d'instruction au combat Collège de commandement et d'état-major de la Force terrestre canadienne
2. Centre de parachutisme du Canada

d. **Soutien de l'infrastructure, du matériel et du personnel** :

1. BFC Edmonton
2. BFC Gagetown
3. BFC Kingston
4. BFC Montréal
5. BFC Petawawa
6. BFC Shilo
7. BFC Suffield
8. BFC Valcartier
9. Élément de soutien aux emplacements satellites (ESES) Calgary
10. ESES Chilliwack
11. ESES Londres
12. ESES Moncton
13. ESES Toronto
14. Dépôt de l'entretien des parachutes des Forces canadiennes

8. **Niveaux de planification des ressources**. Les tableaux 4B-4 à 4B-6 du chapitre 4, annexe B, donnent les niveaux de planification des ressources en ce qui concerne l'ER2.

306. FORCE AÉRIENNE (ER3)

1. **Mission**. L'Armée de l'air canadienne (ER3) a pour mission de mettre sur pied et de maintenir une force aérienne polyvalente et apte au combat, qui satisfait les objectifs en matière de défense du Canada.

2. **Objectifs et capacités**. L'ER3 assume la responsabilité des objectifs de mission indiqués ci-après, chacun de ces objectifs mettant en jeu un ensemble correspondant de capacités définies.

3. **Objectif de mission AF1 -- Défense de Canada**. Cet objectif engage la défense des zones de responsabilité du Canada et la protection de sa souveraineté ainsi que l'apport d'un appui aérien à la force terrestre, à la force navale et au pouvoir civil. Il met en jeu les capacités particulières suivantes :

a. **AF1.1 -- Surveillance et contrôle de l'espace aérien canadien**. Se doter de la capacité de détecter, de surveiller et de contrôler régulièrement les activités qui se déroulent dans l'espace aérien du Canada.

b. **AF1.2 -- Appui aérien à la Marine**. Mettre sur pied la force aérienne requise pour apporter un soutien aux objectifs de mission N1, N2 et N3 de la Marine.

c. **AF1.3 -- Appui aérien à l'Armée de terre**. Mettre sur pied la force aérienne requise pour apporter un soutien aux objectifs de mission LFC1, LFC2 et LFC3 de la l'Armée de terre.

d. **AF1.4 -- Mobilité aérienne**. Mettre sur pied la force aérienne requise pour assurer les services de transport aérien offerts habituellement ou en période d'intensification, en application de certaines directives, à l'appui de la conduite, au pays ou à l'étranger, d'opérations ordonnées par les FC. Cette

capacité englobe la fourniture, au gouvernement, de services de transport de hautes personnalités.

e. **AF1.5 -- Soutien à d'autres ministères**. Élaborer les plans requis pour apporter un appui aérien à d'autres ministères dans le cadre d'activités telles que la protection de la pêche, la lutte contre le trafic des stupéfiants et la protection de l'environnement.

f. **AF1.6 -- Opérations humanitaires**. Élaborer les plans requis pour apporter, dans un délai de 24 heures, l'aide humanitaire et le secours aux sinistrés au pays, et maintenir cette aide aussi longtemps que voulu.

g. **AF1.7 -- Recherche et sauvetage**. Assurer la coordination permanente des opérations aériennes et navales de SAR dans la région de Trenton, et fournir une force aérienne d'intervention dans les opérations de SAR menées à l'échelle nationale.

h. **AF1.8 -- Opérations anti-terrosristes**. Apporter de l'assistance dans le cadre d'une intervention immédiate et efficace contre un geste terroriste. Maintenir des ressources spécialisées de l'aviation pour le sauvetage en cas de prise d'otages.

i. **AF1.9 -- Commandement d'opérations interarmées des FC**. Se doter des plans et des ressources nécessaires pour mettre sur pied, dans un délai de 7 jours, un quartier général interarmées qui se fonde sur la 1re Division aérienne du Canada et qui est en mesure d'assurer le commandement et le contrôle d'opérations interarmées que les FC mènent sur le territoire national; ou, dans l'alternative, fournir du personnel pour renforcer l'effectif d'un autre quartier général interarmées des FC.

4. **Objectif de mission AF2 -- Défense de l'Amérique du Nord**. Cet objectif engage la défense de l'Amérique du Nord, en collaboration avec les forces militaires des États-Unis, en vertu du plan de sécurité fondamental canado-américain, particulièrement dans le contexte du NORAD. Il met en jeu les capacités particulières suivantes :

   a. **AF2.1 -- Défense continentale**. Mettre sur pied la force requise pour participer à la mission du NORAD concernant l'alerte et le contrôle de l'espace aérien de l'Amérique du Nord, notamment :

      1. **Alerte aérospatiale**. Assurer la surveillance des objets artificiels dans l'espace; détecter et valider les attaques tant aériennes que de missile et de véhicule spatial dirigées contre l'Amérique du Nord, et déclencher l'alerte;

      2. **Contrôle aérospatial**. Assurer la surveillance et le contrôle de l'espace aérien du Canada et des États-Unis.

5. **Objectif de mission AF3 -- Contribution à la sécurité internationale**. Cet objectif engage la participation aux opérations multilatérales aériennes ou interarmées, n'importe où dans le monde, sous les auspices de l'ONU ou de l'OTAN, ou dans le cadre d'une coalition de pays partageant les mêmes convictions. Cela peut aussi engager l'assistance aux opérations de secours humanitaires, le rétablissement de la stabilité, la participation au contrôle des armements et autres mesures d'instauration de la confiance. Cet objectif met en jeu les capacités particulières suivantes :

   a. **AF3.1 -- Opérations de circonstance de l'OTAN.** Mettre sur pied la force aérienne requise pour satisfaire les obligations du Canada à l'égard de l'OTAN, notamment un appui aérien maritime, un soutien de l'aviation terrestre, des chasseurs, une capacité d'alerte aérienne avancée, une capacité de ravitaillement en vol ainsi qu'une capacité de transport tactique, en vertu des engagements faits dans le

Questionnaire des plans de défense de l'OTAN en vigueur.

b. **AF3.2 -- Opérations de circonstance globales**. Mettre sur pied la force requise pour contribuer :

   1. un ou plusieurs des éléments suivants, dans un délai de 21 jours, et les soutenir pendant une période indéterminée pour des OHG :

      a. un escadron de chasseurs, appuyé du soutien adéquat

      b. des ressources de ravitaillement en vol, à l'appui du déploiement d'un escadron de chasseurs

      c. une escadrille d'aéronefs de transport tactique;

   2. un ou plusieurs des éléments suivants, dans un délai de 90 jours :

      a. une escadre de chasseurs, appuyée du soutien adéquat

      b. des ressources de ravitaillement en vol, à l'appui du déploiement d'une escadre de chasseurs

      c. un escadron d'aéronefs de transport tactique.

c. **AFC3.3 -- Force de l'ONU en alerte**. Mettre en place, dans un délai de 21 jours, un ou plusieurs des éléments suivants, et soutenir une telle force pendant une période indéterminée pour des OHG. (Cette force doit provenir des ressources définies à l'objectif AF3.2) :

   1. un escadron de chasseurs, appuyé du soutien adéquat

   2. des ressources de ravitaillement en vol, à l'appui du déploiement d'un escadron de chasseurs

   3. une escadrille d'aéronefs de transport tactique.

d. **AF3.4 -- Opérations de soutien de la paix**. Se doter des plans et des ressources nécessaires pour contribuer des observateurs de la Force aérienne aux opérations de soutien de la paix.

e. **AF3.5 -- Opérations humanitaires**. Se doter des plans d'urgence et des ressources nécessaires pour apporter, dans un délai de 48 heures, un soutien de la force aérienne aux opérations de secours humanitaires ou aux sinistrés, menées à l'étranger, et maintenir cette aide pendant une période allant jusqu'à 40 jours.

f. **AF3.6 -- Évacuations facilitées par les FC**. Se doter des plans et des ressources nécessaires pour apporter un soutien de la force aérienne au MAECI, en vue de protéger et d'évacuer les Canadiens de régions qui sont sous la menace d'un conflit.

g. **AF3.7 -- Soutien de troisième échelon**. Se doter des plans et des ressources nécessaires pour mettre en place, dans un délai de 60 jours, l'élément aérien du GSC.

h. **AF3.8 -- Commandement d'opérations interarmées des FC**. Élaborer les plans d'urgence nécessaires pour fournir, dans un délai de 7 jours, du personnel pour renforcer l'effectif d'un autre quartier général interarmées des FC.

6. **Secteurs de capacités**. Le Commandement aérien assume la responsabilité des secteurs de capacités suivants :

   a. **Force opérationnelle** -- Une force aérienne polyvalente et apte à assurer :

      1. la surveillance et le contrôle de l'espace, notamment la gestion de l'espace aérien, l'application, l'appui tactique et les opérations de supériorités aérienne

      2. l'appui aérien de la force navale

      3. l'appui aérien de la force terrestre

      4. le transport aérien stratégique et tactique, notamment le ravitaillement en vol

      5. le soutien des intérêts nationaux, notamment la recherche et le sauvetage, la surveillance côtière, le pont aérien d'urgence ou utilitaire ainsi que d'autres services de soutien aérien, à l'échelle nationale

      6. le soutien de circonstance à l'appui des opérations de la force aérienne menées au pays comme à l'étranger.

   b. **Commandement et contrôle** --Se doter des ressources que nécessitent d'une part l'exercice du commandement et du contrôle de l'espace aérien du Canada et, d'autre part, l'orientation des formations, des unités et des éléments hébergés et intégrés.

   c. **Instruction** -- Se doter des ressources que nécessite l'instruction de la force du C Air en vue des missions opérationnelles qui leur sont confiées.

   d. **Soutien de l'infrastructure, du matériel et du personnel** -- Se doter des ressources nécessaires pour assurer l'entretien de l'infrastructure et le soutien du matériel et du personnel de la force du C Air.

   e. **Programmes autorisés** -- Se doter des ressources que nécessite la mise en oeuvre d'autres activités ou programmes ordonnés par le gouvernement ou le SM/CEMD.

7. **Structure de la force**. La dotation de la force présentera la structure suivante :

   a. **Force opérationnelle** :

      1. **Force de chasse** - 122 x CF-18, 11 x CH-146, 14 x CC/CE-144, 49 x CT-133

         a. 4 escadrons de chasse - 60 x CF-18
         b. 5 escadrons de soutien - CT/CE-133, CC/CE-144, CH-146
         c. 2 escadrons de maintenance
         d. 4 radars côtiers
         e. 2 escadrons de radar mobile
         f. 1 escadrille de contrôle et d'alerte aériene

      2. **Aviation maritime** - 21 x CP-140 (dont 3 x CP-140A), 30 x CH-124

a. 2 escadrons d'h.livoptères maritimes - CH-124
b. 3 escadrons de patrouille maritime - CP-140/140A
c. 3 escadrons de maintenance

3. **Aviation terrestre** - 41 x CH-135 (éliminés en juillet 1997) et 89 x CH-146 (mis en service en avril 1998)

   a. 5 escadrons d'hélicoptères tactiques - CH-146

4. **Transport aérien et SAR** -32 x CC-130, 5 x CC-150, 13 x CH-113, 6 x CC-115, 4 x CC-138

   a. 5 escadrons de transport - CC-130, , CC-150, CC-138
   b. 3 escadrons de recherches et de sauvetage - CC-130, CC-115, CH-113
   c. 1 escadron de maintenance
   d. 1 escadron de transmissions et de contrôle aérien
   e. 2 escadrons de mouvements aériens;

b. **Commandement et contrôle** :

1. 1 élément de QG stratégique (CEMFA),
2. 1 QG opérationnel (QG de la 1re Division aérienne du Canada/Région canadienne du NORAD),
3. Centre de contrôle des opérations régionales/sectorielles (North Bay),
4. Système d'alerte du Nord.

c. **Instruction** :

1. 1 escadron de chasse (entraînement) : aéronefs inclus dans ceux indiqués au paragraphe 7.a.(1)
2. 1 escadron d'hélicoptères maritimes (entraînement) : aéronefs inclus dans ceux indiqués au paragraphe 7.a.(2);
3. 1 ecadron de patrouille maritime (entraînement) : aéronefs inclus dans ceux indiqués au paragraphe 7.a.(2);
4. 1 escadron d'aviation tactique terrestre (entraînement) : aéronefs inclus dans ceux indiqués au paragraphe 7.a.(3);
5. 1 escadron de transport et de SAR(entraînement) : aéronefs inclus dans ceux indiqués au paragraphe 7.a.(4);
6. Réacteurs (entraînement) : 139 x CT-114 (dont 15 x CT-114 sont affectés à la démonstration aérienne)
7. Avions de transport légers (entraînement) : 6 x CC/CT-142.

d. **Soutien de l'infrastructure, du matériel et du personnel** :

1re Escadre Kingston (à compter de l'exercice 1997-1998)
3e Escadre Bagotville
4e Escadre Cold Lake
5e Escadre Goose Bay
8e Escadre Trenton

9e Escadre Gander
12e Escadre Shearwater
14e Escadre Greenwood
15e Escadre Moose Jaw
16e Escadre Borden
17e Escadre Winnipeg
19e Escadre Comox
22e Escadre North Bay.

8. **Niveaux de planification des ressources**. Les tableaux 4B-7 à 4B-9 du chapitre 4, annexe B, donnent les niveaux de planification des ressources en ce qui concerne l'ER3.

307. OPÉRATIONS INTERARMÉES, RENSEIGNEMENT, GÉOMATIQUE, SÉCURITÉ ET PROTECTION CIVILE (ER4A)

1. **Mission**. L'ER4A a pour mission d'assurer, de manière efficace, la planification stratégique, la coordination, l'orientation et le soutien des opérations militaires des FC, des activités de sécurité et de renseignement ainsi que des mesures fédérales de protection civile.

2. **Capacités**. L'ER4A assume la responsabilité des capacités particulières suivantes :

   a. **D1 -- Planification stratégique, coordination, répartition et orientation des opérations des Forces canadiennes**. Se doter des ressources stratégiques nécessaires pour planifier, coordonner, répartir et orienter les opérations des FC.

   b. **D2 -- Opérations anti-terroristes**. Se doter des capacités spécialisées pour assurer :

      1. une intervention armée adéquate du gouvernement en vue de régler une situation qui menace, ou qui est suceptible de menacer la sécurité nationale;

      2. la coordination et l'orientation opérationnelles de l'Équipe d'intervention tactique prévue par l'ER6. (Voir l'article 210.2.d(2))

   c. **D3 -- Activités de renseignement et de géomatique**. Se doter de la capacité de fournir des images précises et opportunes liées à la défense et au renseignement scientifique, technique et obtenu par l'imagerie, et d'apporter du soutien dans le domaine de la géomatique et de l'imagerie.

   d. **D4 -- Soutien opérationnel**. Se doter des ressources stratégiques nécessaires pour :

      1. élaborer la doctrine des Forces canadiennes, notamment la doctrine interarmées et la doctrine interalliés;

      2. coordonner les besoins des FC en matière de génie militaire et offrir des conseils d'état-major concernant le génie militaire;

      3. rendre compte de la disponibilité opérationnelle et de l'efficacité de l'ensemble de la force;

4. coordonner les services météorologiques et océanographiques offerts à l'appui des opérations des FC.

e. **D5 -- Recherche opérationnelle**. Se doter des ressources nécessaires pour offrir au MDN et aux FC des services analytiques experts, objectifs et adaptés aux besoins, qui aident à accroître l'efficacité opérationnelle et le rendement.

f. **D6 -- Activités dans le domaine spatial**. Assurer la planification et la coordination des activités menées dans le domaine spatial et qui contribuent à la protection du Canada et au soutien des opérations et programmes des FC.

g. **D7 -- Instruction nationale**. Se doter des ressources nécessaires en vue :

1. d'assurer l'instruction interarmées au niveau stratégique;

2. d'élaborer et de publier le Plan national d'instruction interarmées (PNII);

3. de coordonner et d'entreprendre des exercices OTAN de Partenariat pour la paix (PPP);

4. d'élaborer et de publier des directives nationales sur le maintien de la paix;

5. d'élaborer et de publier des directives nationales sur la simulation;

6. de créer un centre de coordination pour les questions touchant les polygones et les zones d'instruction;

7. documenter, aux fins de planification ultérieure, les leçons qui découlent des opérations et de l'instruction.

h. **D8 -- Sécurité et police militaire**. Assurer la planification, la coordination et le contrôle technique des activités liées à la police militaire, à la sécurité, au contre-espionnage et à la mise sous garde, notamment :

1. l'apport d'un soutien de sécurité et de police militaire au MDN et aux FC;

2. la conduite d'enquêtes spéciales et d'opérations à l'appui du programme de sécurité du MDN et des FC;

3. le maintien et l'exploitation d'installations de garde et de prisons et la mise en oeuvre de mesures de réadaptation;

4. la prestation de services de sécurité militaire aux ambassades du Canada.

i. **D9 -- Soutien du Programme du MDN et des FC**. Assurer le soutien des activités nationales notamment : la planification, la coordination et la conduite des opérations visant le contrôle des armements; la nomination d'attachés des Forces canadiennes à l'étranger; l'accueil d'attachés étrangers au Canada; la coordination des ententes protocolaires visant les dignitaires étrangers en visite au MDN/FC; la fourniture d'un soutien bien défini aux membres des FC qui sont en poste à l'étranger.

j. **D10 -- Défense contre les armes de destruction massive**. Se doter des plans et des ressources nécessaires pour mettre en oeuvre et coordonner les mesures de défense contre les armes de destruction massive du MDN/FC, et pour assurer la coordination des fonctions qui sont exclusives au MDN en tant que spécialiste du domaine de la défense chimique, biologique et nucléaire.

k. **D11 -- Protection civile**. Se doter des plans et des ressources nécessaires pour instaurer et coordonner les mesures de protection dans les situations civiles d'urgence, au nom du gouvernement du Canada.

3. **Structure de la force**. La dotation de la force présentera la structure suivante :

a. **Force opérationnelle** :

1. 1re Unité du Génie construction
2. Tous les membres du personnel affectés à des postes de l'OTAN
3. État-major de liaison des Forces canadiennnes (Washington)
4. État-major de liaison des Forces canadiennnes (Londres)
5. Bureaux des attachés des Forces canadiennes
6. Unité de photographie des Forces canadiennes
7. Centre des officiers de liaison des Forces canadiennes
8. Unité des enquêtes spéciales des Forces canadiennes
9. Officier de liaison - Renseignement des Forces canadiennes (Londres)
10. Officier de liaison - Renseignement des Forces canadiennes (Washington)
11. Commandants et membres du personnel en mission de maintien de la paix
12. Centre d'entraînement Dwyer Hill
13. Bureaux régionaux de Protection civile Canada
14. Service de cartographie
15. Unité de sécurité militaire.

b. **Commandement et contrôle** :

1. Centre des opérations de la Défense nationale
2. Centre de renseignement de la Défense nationale
3. Centre de coordination des opérations d'urgence du Gouvernement
4. Directeurs régionaux de Protection civile Canada.

c. **Instruction** :

1. Collège de la Protection civile Canada.

d. **Soutien de l'infrastructure, du matériel et du personnel** :

1. Unité de soutien des Forces canadiennes (Europe)
2. Caserne de détention et prison militaire des Forces canadiennes.

4. **Niveaux de planification des ressources**. Les tableaux 4B-10 à 4B-15 du chapitre 4, annexe B, donnent les niveaux de planification des ressources en ce qui concerne l'ER4A.

308. NORAD HORS CANADA (ER4B)

1. **Mission**. Le NORAD HORS CANADA (ER4B) a pour mission d'assurer la coordination opérationnelle et le soutien du personnel et des éléments des FC qui sont affectés à la défense collective de l'Amérique du Nord, à l'extérieur du Canada, sous les auspices de l'accord du NORAD.

2. **Capacités**. L'ER4B assume la responsabilité des capacités particulières suivantes :

   a. **NRD1 -- Soutien opérationnel du NORAD**. Assurer le soutien opérationnel du NORAD par l'intermédiaire d'un état-major intégré dont le personnel est affecté à un poste du NORAD à l'extérieur du Canada.

   b. **NRD2 -- Soutien administratif**. Se doter des ressources nécessaires pour apporter un soutien administratif au personnel canadien affecté à un poste NORAD HORS CANADA.

3. **Niveaux de planification des ressources**. Les tableaux 4B-16 à 4B-18 du chapitre 4, annexe B, donnent les niveaux de planification des ressources en ce qui concerne l'ER4B.

309. SECTEUR DU NORD DES FORCES CANADIENNES (ER4C)

1. **Mission**. Le Secteur du Nord des Forces canadiennes (ER4C) a pour mission d'assurer la présence des Forces canadiennes dans les Territoires du Nord-Ouest (T.N.-O.) et le Yukon.

2. **Capacités**. Le SNFC assume la responsabilité des capacités particulières suivantes :

   a. **CFNA1 -- Représentation militaire**. Assurer une présence militaire à l'appui des gouvernements du Yukon et des Terriotires du Nord-Ouest ainsi qu'à d'autres ministères et organismes fédéraux et au pouvoir civil, dans la zone de responsabilité du SNFC.

   b. **CFNA2 -- Coordination militaire**. Se doter des plans et des ressources nécessaires pour coordonner, avec le QGDN et autres quartiers généraux, les activités militaires menées dans la zone de responsabilité du SNFC, notamment la fourniture de conseils relativement aux opérations de SAR.

   c. **CFNA3 -- Surveillance**. Assurer la surveillance régulière à l'intérieur du SNFC, notamment les patrouilles de sécurité dans les régions isolées des T.N.-O.

   d. **CFNA4 -- Opérations interarmées des FC**. Élaborer les plans nécessaires pour installer, dans un délai de 30 jours, un quartier général d'une force interarmées dont le champ d'activité couvre la zone de responsabilité du SNFC, et dont l'effectif se compose de troupes d'appoint fournies par d'autres quartiers généraux ou unités.

   e. **CFNA5 -- Soutien des cadets**. Se doter des plans et des ressources nécessaires pour assurer l'instruction et le soutien des cadets dans le SNFC.

   f. **CFNA6 -- Soutien administratif et logistique**. Se doter des plans et des ressources nécessaires pour assurer, de façon autonome, un soutien logistique limité aux organisations hébergées.

3. **Niveaux de planification des ressources**. Les tableaux 4B-19 à 4B-21 du chapitre 4, annexe B, donnent les niveaux de planification des ressources en ce qui concerne l'ER4C.

310. ORGANISATION DES SERVICES D'INFORMATION DE LA DÉFENSE (ER5)

1. **Mission**. L'Organisation des services d'information de la Défense (OSID) (ER5) a pour mission de fournir l'orientation, les produits et les services nécessaires pour la gestion de l'information, ressource ministérielle qui vient appuyer la mission, les objetifs stratégiques et les priorités opérationnelles du Ministère et des Forces canadiennes.

2. **Objectifs et capacités**. L'ER5 assume la responsabilité des objectifs de mission indiqués ci-après, chacun de ces objectifs mettant en jeu un ensemble correspondant de capacités définies.

3. **Objectif de mission IM1 - Soutien aux opérations**. Cet objectif engage la prestation, à la force en déploiement, de services relatifs à la gestion de l'information. Il met en jeu les capacités particulières suivantes :

   a. **IM1.1** -- Fournir l'effectif du J6;

   b. **IM1.2** -- Mettre sur pied la Réserve des communications et en assurer la gestion;

   c. **IM1.3** -- Fournir, dans un délai de 21 jours, un élément de communication à l'appui de l'avant-garde d'une opération de circonstance canadienne, et soutenir un tel élément pendant une période indéterminée.

4. **Objectif de mission IM2 - Orientation stratégique en matière de gestion de l'information**. Cet objectif engage l'orientation stratégique du Programme de GI du MDN/FC. Il met en jeu les capacités particulières suivantes :

   a. **IM2.1** -- Assurer la coordination et la publication des directives concernant les ressources du MDN/FC en matière de gestion de l'information;

   b. **IM2.2** -- Orienter la planification en ce qui concerne les ressources nécessaires à la création d'un environnement informationnel intégré (EII).

5. **Objectif de mission IM3 -- Gestion des ressources d'information (GRI)**. Cet objectif engage la fourniture et l'intégration d'une gamme complète de services relatifs à la gestion des ressources d'information, pour que les clients puissent les exploiter et en assurer la gestion pendant toute la durée de vie de ces dernières. L'objectif met en jeu les capacités particulières suivantes :

   a. **IM3.1** -- Assurer les services de guerre de l'information, qui englobent la protection des ressources informationnelles du MDN/FC, la protection de l'entreposage des données et des systèmes d'armes, la collecte de données sur les agresseurs éventuels aux fins d'analyses ultérieures, ainsi que le repérage de failles dans les systèmes de ces derniers, que le MDN/FC peut exploiter dans le cadre d'opérations futures;

   b. **IM3.2** -- Assurer la planification et la réglementation de la GRI, notamment l'intégration des applications et de l'information dans l'EII, la gestion des fonds documentaires et une terminologie normalisée pour usage dans l'ensemble du MDN/FC;

   c. **IM3.3** -- Assurer des services de soutien à la gestion des produits, notamment l'intégration et le

réemploi des produits EII ainsi que des applications essentielles d'usage commun tant pour les activités administratives (MIS) que pour les opérations militaires (C2IS);

d. **IM3.4** -- Assurer les services aux clients en matière de GRI, notamment les demandes de services, l'éducation et la sensibilisation en ce qui concerne l'échange de l'information et des données ainsi que les services Internet/Intranet.

6. **Objectif de mission IM4 -- Services concernant l'infrastructure de gestion de l'information**. Cet objectif engage la fourniture, l'intégration et la gestion des installations et services du REC ainsi que d'autres services de soutien commun, dont la sécurité des systèmes d'information (ITSEC). Il met en jeu les capacités particulières suivantes :

   a. **IM4.1** -- Fournir les installations et services de tranport de base, notamment les services de transmission sur voie numérique, les services par satellite, les services de radiodiffusion et de gestion des spectres radioélectriques, les services de câblage et les services de téléphonie;

   b. **IM4.2** -- Fournir des installations et des services informatiques, notamment les services de messagerie, de téléconférence et de connectivité;

   c. **IM4.3** -- Fournir des installations et des services informatiques particuliers (par exemple, le Satellite de recherche et de sauvetage (SARSAT));

   d. **IM4.4** -- Mettre sur pied un centre national de gestion des systèmes qui assurera, de concert avec les cadres fonctionnels, les CEMA ainsi que d'autres intéressés, la gestion de l'infrastructure EII sous forme de plate-forme unifiée et partagée;

   e. **IM4.5** -- Assurer le soutien des appareils d'essai, des centres d'étalonnage et d'un choix de composants électroniques.

7. **Secteurs de capacités**. L'OSID assume la responsabilité des secteurs de capacités suivants :

   a. **Services opérationnels** --

      1. Assurer à l'échelle nationale les services de gestion de l'information à l'appui des opérations de circonstance canadiennes;
      2. Assurer l'entretien et l'exploitation du Réseau radio supplémentaire des Forces canadiennes (RRSFC);
      3. Fournir des réservistes des communications comme troupes d'appoint aptes au combat;
      4. Assurer l'entretien et l'exploitation du Centre d'informatique de niveau ministériel (CINM);
      5. Assurer le soutien des opérations de la Force régulière, par l'intermédiaire des groupes et escadrons de communications.

   b. **Commandement et contrôle** -- Se doter des ressources que nécessite l'exercice du commandement et du contrôle par l'intermédiaire du QG OSID, du QG du Groupe des communications et du RRSFC.

   c. **Instruction** -- Se doter des ressources que nécessite l'instruction de la Réserve des communications.

   d. **Soutien à l'infrastructure, au matériel et au personnel** --Se doter des ressources que nécessite le soutien du REC.

e. **Programmes autorisés** -- Se doter des ressources que nécessite la mise en oeuvre d'autres activités ou programmes ordonnés par le gouvernement ou le SM/CEMD.

8. **Structure de la force**. La dotation de la force présentera la structure suivante :

Unités de campagne

1. 70e Groupe des communications
2. 71e Groupe des communications
3. 72e Groupe des communications
4. 73e Groupe des communications
5. 74e Groupe des communications
6. 76e Groupe des communications
7. 79e Groupe des communications
8. 770e Escadron de recherche en communications
9. 771e Escadron de recherche en communications
10. QG RRSFC
11. SFC Alert
12. SFC Lietrim
13. SFC Masset
14. CINM Borden
15. Centre de guerre électronique des FC
16. Élément GE de la Réserve
17. Unité de soutien du matériel cryptographique des FC
18. Unité de maintenance du matériel cryptographique des FC.

9. **Niveaux de planification des ressources**. Les tableaux 4B-22 à 4B-24 du chapitre 4, annexe B, donnent les niveaux de planification des ressources en ce qui concerne l'ER5.

311. GROUPE DU PERSONNEL (ER6)

1. **Mission**. Le Groupe du personnel (ER6) a pour mission d'élaborer des principes directeurs concernant les ressources humaines ainsi que des programmes de soutien et de fournir le personnel et les services nécessaires à la réalisation de la mission de défense.

2. **Capacités**. L'ER6 assume la responsabilité des capacités particulières suivantes :

a. **P1 -- Conseils en matière de ressources humaines**. Offrir à la haute direction des conseils au chapitre des ressources humaines.

b. **P2 -- Services de santé**. Se doter des plans et des ressources nécessaires pour assurer dans les garnisons, de concert avec les CEMA, des services de santé aux FC, aux forces alliées ainsi qu'aux employés civils, selon les directives du CEMD/SM; se doter des plans et des ressources nécessaires pour mettre sur pied et maintenir des unités médicales de Rôle 3, notamment le Groupe médical du Canada et le 1er Hôpital de campagne du Canada, et pour en assurer le commandement et le contrôle.

c. **P3 -- Services du personnel**. Assurer la coordination des services du personnel offerts aux membres du MDN et aux FC.

d. **P4 -- Recrutement, éducation et instruction**.

1. Veiller, dans l'ensemble du Ministère, à la formulation de la politique, à l'orientation, la coordination et le contrôle de tous les programmes d'instruction individuelle et de perfectionnement professionnel réalisés par le MDN et les FC ou en leur nom; recruter, sélectionner et enrôler de nouveaux membres dans les FC; mettre sur pied et former des groupes professionnels de soutien communs; coordonner et(ou) assurer l'instruction individuelle régulière et le perfectionnement professionnel des FC ainsi que l'instruction destinée à l'Équipe de la Défense;

2. Se doter de la capacité de réagir, par des moyens nucléaires, biologiques et chimiques, aux gestes terroristes qui mettent en jeu des armes de destruction massive.

e. **P5 -- Administration et gestion du personnel**. Assurer la coordination des activités administratives et gestionnaires concernant les membres du MDN et des FC.

f. **P6 -- Soutien J1**. Assurer le soutien J1 (c'est-à-dire la coordination de l'effectif offert à l'appui des opérations) en tant que constituant de l'état-major interarmées du QGDN.

g. **P7 - Politique concernant le personnel militaire et civil**. Assurer le soutien de la gestion ministérielle, notamment aux chapitres suivants :

1. principes directeurs concernant le personnel militaire, le personnel civil, les langues officicielles, l'équité en matière d'emploi, les droits de la personne et le harcèlement sexuel ainsi que les relations de travail;

2. propositions du Ministère aux organismes centraux dans le cadre de la formulation de politiques d'intérêt public qui concernent le Ministère;

3. politique du Ministère concernant la Structure des groupes professionnels militaires des FC ainsi que l'élaboration, le contrôle et l'évaluation de cette structure.

3. **Structure de la force**. La dotation des unités de campagnes du SMA(Per) présentera la structure suivante :

a. **Commandement et contrôle** :

1. QG du Groupe médical des FC
2. QG des systèmes de recrutement, d'éducation et d'instruction des FC

b. **Instruction** :

1. Collège des Forces canadiennes
2. Centre de leadership et de formation spécialisée des FC
3. École des pompiers des FC
4. École d'administration et de logistique des FC

5. Centre de musique des FC
6. École du Service dentaire des FC
7. Écoles des langues des FC (deux)
8. École du renseignement et de la sécurité des FC
9. École du Service de santé des FC
10. École du génie militaire des FC
11. École de guerre nucléaire, biologique et chimique des FC
12. École de l'électronique et des communications des FC
13. École du génie électrique et mécanique des FC
14. École de perfectionnement en gestion des FC
15. École du leadership et des recrues des FC
16. Centre de développement de l'instruction des FC
17. Collège militaire royal

c. **Soutien de l'infrastructure, du matériel et du personnel**

1. BFC Borden
2. Centre de médecine environnementale des FC
3. Unités dentaires des FC (six)
4. 1er Hôpital de campagne du Canada
5. Centre médical de la Défense nationale
6. Centre de production du matériel d'instruction des FC
7. Dépôts de l'équipement médical
8. Hôpital des FC Halifax
9. Hôpital des FC Valcartier
10. Bureau du logement des FC
11. Bureau de soutien du personnel des FC
12. Zones de recrutement (deux)

4. **Niveaux de planification des ressources**. Les tableaux 4B-25 à 4B-28 du chapitre 4, annexe B, donnent les niveaux de planification des ressources en ce qui concerne le Groupe de personnel/ER6.

312. GROUPE DU MATÉRIEL (ER7A)

1. **Mission**. Le Groupe du matériel (ER7A) a pour mission de procurer aux Forces canadiennes et au Ministère du matériel adéquat, efficace et de qualité, et d'en assurer le soutien.

2. **Objectifs et capacités**. L'ER7A assume la responsabilité des objectifs de mission indiqués ci-après, chacun de ces objectifs mettant en jeu un ensemble correspondant de capacités définies.

3. **Objectif de mission M1 -- Acquisition du matériel et services de soutien**. Cet objectif engage les capacités particulières suivantes :

a. **M1.1 -- Conseils techniques et experts, information et analyse exploratrice***. Fournir des services d'experts-conseils, d'information et d'analyse exploratrice aux FC, à d'autres ministères, aux organismes externes et aux entrepreneurs.

b. **M1.2 -- Acquisition de capacités nouvelles***. Gérer l'introduction de nouvelles ressources opérationnelles dans les FC, grâce à l'acquisition de matériel et de systèmes destinés aux états-majors

opérationnels.

c. **M1.3 -- Services de modification***. Assurer la gestion des modifications et du perfectionnement du matériel ou des systèmes exploités par les FC, dans le but de maintenir ou d'accroître les capacités opérationnelles.

d. **M1.4 -- Gestion des stocks***. Veiller à la disponibilité des articles nécessaires à l'exécution des tâches ou au soutien du matériel.

e. **M1.5 -- Maintenance***. Satisfaire les besoins de maintenance du matériel des FC.

f. **M1.6 -- Élimination***. Gérer les activités visant à éliminer des stocks des FC certain matériel, systèmes et ressources connexes.

g. **M1.7 -- Recherche et développement**. Assurer la direction en matière de sciences et technologie de la défense en vue de perfectionner et de maintenir les ressources à l'appui des rôles et missions changeants du MDN.

h. **M1.8 - Planification logistique et coordination opérationnelle**. Se doter des plans et des ressources nécessaires pour assurer la préparation logistique, la planification et la coordination du soutien aux fins des opérations militaires; en particulier, assurer, dans un délai de 60 jours, un soutien aux opérations menées par une seule armée ou aux opérations interarmées des FC, dès leur déclenchement, et fournir un appui de troisième échelon. Un tel soutien logistique opérationnel est coordonné par un GSC agissant comme intermédiaire du Sous-ministre adjoint (Matériel) (SMA(Mat)) entre les unités d'appui tactique des éléments de combat et le système de soutien stratégique.

i. **M1.9 -- Gestion du matériel et du transport**. Assurer la planification, l'organisation et le contrôle du soutien matériel, y compris les services alimentaires, pour répondre aux besoins des FC, du MDN ou de tout autre organisme.

* Gestion du programme de l'équipement (GPE). Cette capacité vient appuyer directement les éléments de ressources et les priorités sont établies selon les directives des chefs d'état-major des armées.

4. **Objectif de mission M2 -- Autres services de soutien offerts aux FC et au MDN**. Cet objectif engage les capacités particulières suivantes :

a. **M2.1 -- Gestion de la propriété intellectuelle**. Assurer la planification, la gestion et l'administration de la propriété intellectuelle du MDN et fournir des conseils concernant son recensement et sa commercialisation éventuelle.

b. **M2.2 -- Gestion du mouvement du personnel et des ménages**. Assurer la gestion du mouvement du personnel en affectation et leur réinstallation ainsi que celle de leurs familles et de leurs effets mobiliers.

c. **M2.3 -- Soutien à la formation logistique militaire**. Assurer la formation et le perfectionnement du personnel militaire appartenant aux groupes professionnels logistiques, dans les domaines de la gestion du matériel, des opérations logistiques et des mouvements.

d. **M2.4 -- Planification des mouvements et coordination opérationnelle**. Assurer la préparation, la planification, la coordination et le contrôle des mouvements et founir un soutien aux mouvements

opérationnels.

e. **M2.5 -- Relations avec les intervenants**. Fournir des services d'experts-conseils et autres formes d'aide à divers partenaires de l'industrie, du gouvernement et de l'étranger en vue du règlement des problèmes et du repérage des domaines de coopération qui offrent des avantages mutuels.

5. **Structure de la force**. La dotation de la force présentera la structure suivante :

Unités de campagne

1. Dépôts d'approvisionnement des Forces canadiennes (deux)
2. Régions d'assurance de la qualité des Forces canadiennes (huit)
3. Centres d'essais techniques (trois)
4. Centres de recherche pour la défense (cinq)
5. Centre d'essais techniques et d'expérimentation
6. 202^{e} Dépôt d'ateliers
7. 3^{e} Groupe de soutien du Canada
8. 4^{e} Unité de contrôle des mouvements des Forces canadiennes
9. Dépôts de munitions des Forces canadiennes (trois)
10. Dépôt d'entretien des parachutes des Forces canadiennes
11. Unité du service postal des Forces canadiennes
12. Centre d'expérimentation et d'essais maritimes des Forces canadiennes
13. Dépôt des publications des Forces canadiennes
14. Centre d'instruction de gestion du matériel

6. **Niveaux de planification des ressources**. Les tableaux 4B-29 à 4B-32 du chapitre 4, annexe B, donnent les niveaux de planification des ressources en ce qui concerne l'ER7A.

313. GROUPE DE L'INFRASTRUCTURE ET ENVIRONNEMENT (ER7B)

1. **Mission**. Le Groupe de l'infrastructure et environnement (ER7B) a pour mission d'assurer, de façon efficace, la mise en oeuvre des programmes visant le soutien de l'infrastructure, la protection de l'environnement, les affaires autochtones et la surveillance des mesures de sûreté nucléaire.

2. **Capacités**. L'ER7B assume la responsabilité des capacités particulières suivantes :

a. **IE1 -- Politique stratégique et planification**. Fournir des conseils stratégiques relativement aux besoins et ressources disponibles en matière d'infrastructure ainsi que pour élaborer des principes directeurs concernant l'IE et un cadre de gestion de l'information.

b. **IE2 -- Gestion de l'infrastructure et des biens mobiliers**. Assurer la gestion de l'infrastructure et des biens mobiliers et fournir les services professionnels connexes.

c. **IE3 -- Gestion de la fourniture des services d'infrastructure**. Assurer les services de gestion des projets visant l'infrastructure et fournir un appui à la gestion des ressources d'infrastructure, grâce à l'élaboration de principes directeurs, aux conseils et au soutien du cycle de vie.

d. **IE4 -- Services d'incendie**. Fournir au MDN et aux FC des conseils experts, élaborer des principes

directeurs et assurer la gestion du cycle de vie en ce qui concerne la protection contre l'incendie et les services de sauvetage.

e. **IE5 -- Protection et gérance de l'environnement**. Orienter les activités du MDN et des FC de manière à favoriser l'application des lois sur l'environnement et à inspirer la responsabilité vis-à-vis l'environnement, instaurant au bout du compte une gérance environnementale saine des ressources contrôlées par le MDN et les FC.

f. **IE6 -- Sécurité nucléaire**. Réglementer les activités nucléaires du Ministère et fournir au MDN et aux FC des conseils techniques experts concernant les questions liées au domaine nucléaire.

g. **IE7 -- Affaires autochtones**. Assurer le contrôle des principes directeurs et des activités du Ministère touchant les Autochtones.

3. **Niveaux de planification des ressources**. Les tableaux 4B-33 à 4B-36 du chapitre 4, annexe B, donnent les niveaux de planification des ressources en ce qui concerne l'ER7B.

314. GROUPE DES FINANCES ET SERVICES DU MINISTÈRE (ER8A)

1. **Mission**. Le Groupe des finances et services du Ministère (ER8A) a pour mission de remplir la fonction de contrôle et de fournir le cadre des autorisations financières ainsi que les conseils qui sont nécessaires à l'appui du processus de gestion des ressources; il doit également assurer des services de gestion et de soutien du Ministère.

2. **Capacités**. L'ER8A assume la responsabilité des capacités particulières suivantes :

a. **F1 -- Fonction de contrôle**. Se doter des ressources nécessaires pour élaborer et publier les principes de contrôle et pour offrir à l'ensemble du Ministère des conseils et la formation touchant les pratiques de contrôle.

b. **F2 -- Gestion financière**. Définir les autorisations, les délégations de pouvoirs, les principes directeurs, les systèmes de soutien et le cadre nécessaires pour assurer une gestion financière saine au sein du Ministère.

c. **F3 -- Systèmes comptables et aide à la décision**. Fournir les systèmes, les analyses, les conseils et les outils d'aide à la décision dans le domaine de la comptabilité financière et administrative qui sont nécessaires pour appuyer les prises de décision concernant la gestion des ressources, la planification financière stratégique, l'établissement des budgets ainsi que l'information de gestion et la publication de l'information financière (intentions et résultats).

d. **F4 -- Services financiers centralisés**. Se doter des plans et des ressources nécessaires pour assurer l'administration centrale des services de la solde et des pensions de la Force totale (la Régulière et la Réserve), des services centralisés de comptes créditeurs et débiteurs ainsi que d'autres services financiers connexes.

e. **F5 -- Opérations financières des FC et du MDN**. Assurer le soutien financier des activités du Ministère et des opérations des FC, notamment la préparation et la mise en oeuvre d'accords financiers ainsi que la fourniture de conseils et de services de contrôle dans le cadre du processus d'emploi de la force.

f. **F6 -- Services de soutien du Ministère**. Se doter des ressources nécessaires pour assurer des services de soutien centralisés à tous les éléments du QGDN ainsi qu'aux unités hébergées situées dans la Région de la Capitale nationale (RCN) et à l'étranger.

g. **F7 - Services de gestion du Ministère**. Assurer la gestion et le soutien des activités liées à l'élaboration, le maintien et la promulgation du Cadre de gestion de la délégation ainsi que des politiques administratrives et publications du Ministère; fournir un soutien défini à la correspondance de la direction et assurer l'administration de la *Loi sur l'accès à l'information* et de la *Loi sur la protection des renseignements personnels*.

3. **Niveaux de planification des ressources**. Les tableaux 4B-37 à 4B-40 du chapitre 4, annexe B, donnent les niveaux de planification des ressources en ce qui concerne l'ER8A.

315. GROUPE DE LA POLITIQUE (ER8B)

1. **Mission**. Le Groupe de la politique (ER8B) a pour mission de gérer tous les aspects de la politique de défense.

2. **Capacités.** L'ER8B assume la responsabilité des capacités particulières suivantes :

   a. **PC1 -- Planification et formulation de la Politique de défense**. Assurer la coordination des activités visant la formulation de la politique de défense.

   b. **PC2 -- Politique concernant les opérations**. Assurer la gestion des questions courantes liées à la politique de défense.

   c. **PC3 -- Coordination de la politique**. Assurer la gestion des aspects qui relèvent de l'intérêt public dans les questions relatives à la défense et des dossiers gouvernementaux concernant le MDN et les FC.

3. **Niveaux de planification des ressources**. Les tableaux 4B-41 à 4B-44 du chapitre 4, annexe B, donnent les niveaux de planification des ressources en ce qui concerne le Groupe de la politique et communications/ER8B.

316. GROUPE DU VICE-CHEF D'ÉTAT-MAJOR DE LA DÉFENSE (ER8C)

1. **Mission**. Le Groupe du Vice-chef d'état-major de la Défense (ER8C) a pour mission de coordonner et au besoin, d'orienter, au nom du SM et du CEMD les activités qui garantissent la réalisation des objectifs stratégiques du Ministère.

2. **Capacités**. L'ER8C assume la responsabilité des capacités particulières suivantes :

   a. **VCDS1 -- Planification du Programme des services de Défense (PSD)**. Surveiller la planification de la force et les activités de perfectionnement global au sein du MDN et des FC, notamment la répartition stratégique des ressources et l'instauration d'un processus visant leur gestion.

   b. **VCDS2 -- Contrôle du PSD**. Coordonner la réalisation du GPD et la mise en oeuvre des plans d'activités de premier échelon.

   c. **VCDS3 -- Coordination des activités du MDN et des FC**. Se doter des ressources nécessaires pour

remplir la fonction de chef d'état-major du QGDN et orienter certaines activités ministérielles comme la sécurité globale.

d. **VCDS4 -- Réserves et cadets**. Surveiller la formulation et l'application de la politique concernant la Réserve et coordonner les activités touchant les cadets au sein du MDN et des FC. Cela comprend la coordination de la politique et des programmes des Canadian Rangers et la fourniture d'un soutien au Conseil de liaison des Forces canadiennes (CLFC) et au Congrès des associations de la Défense (CAD).

3. **Niveaux de planification des ressources**. Les tableaux 4B-45 à 4B-51 du chapitre 4, annexe B, donnent les niveaux de planification des ressources en ce qui l'ER8C.

317. DIRECTION DU CHEF - SERVICES D'EXAMEN (ER8D)

1. **Mission**. Le Chef - Services d'examen (CS Ex) (ER8D) a pour mission d'assurer, au nom du SM et du CEMD, des services d'examen en vue de l'amélioration des politiques, programmes, opérations et activités du MDN et des FC et pour favoriser la protection des ressources consacrées à la défense, au moyen d'initiatives qui soutiennent l'éthique de la gestion.

2. **Capacités**. L'ER8D assume la responsabilité des capacités particulières suivantes :

a. **CRS1 -- Services d'évaluation**. Se doter des plans et des ressources nécessaires pour assurer des services d'évaluation visant à accroître la pertinence et la rentabilité des politiques et programmes clés du MDN et des FC ainsi que pour en améliorer les résulats et instaurer un système convaincant de rapport sur le rendement.

b. **CRS2 -- Services de vérification interne et d'examen**. Se doter des ressources nécessaires pour effectuer la vérification interne et assurer des services spéciaux d'examen/enquête visant tous les secteurs du MDN et des FC, afin de de contribuer à l'amélioration de la gestion et à l'accroissement de la rentabilité des activités liées à la mise en oeuvre des programmes et à la conduite des opérations internes ainsi que de renforcer la reddition des comptes.

c. **CRS3 -- Programme d'éthique de la Défense**. Assurer la coordination des activités du MDN et des FC en faveur d'une éthique de la gestion des ressources.

d. **CRS4 -- Bureau du Vérificateur général (BVG)**. Assurer la liaison avec le BVG.

3. **Niveaux de planification des ressources**. Les tableaux 4B-52 à 4B-54 du chapitre 4, annexe B, donnent les niveaux de planification des ressources en ce qui concerne l'ER8D.

318. BUREAU DU JUGE-AVOCAT GÉNÉRAL (ER8E)

1. **Mission**. Le Juge-avocat général (JAG) (ER8E) a pour mission de fournir des conseils et services d'ordre juridique au Ministre la Défense nationale, au Ministère et aux Forces canadiennes ainsi que de coordonner le fonctionnement du système de justice militaire.

2. **Capacités**. L'ER8E assume la responsabilité des capacités particulières suivantes :

a. **JAG1 -- Justice militaire**. Assurer la coordination du système de justice militaire.

b. **JAG2 -- Consultation juridique et soutien**. Fournir des conseils et services d'ordre juridique au ministre de la Défense nationale, au MDN et aux FC.

c. **JAG3 -- Formation en droit international humanitaire**. Assurer la formation des FC en droit international humanitaire, conformément aux obligations internationales.

d. **JAG4 -- Opérations des FC**. Fournir des services de consultation juridique à l'appui des opérations menées par les FC, en déploiement comme au sein des garnisons.

3. **Niveaux de planification des ressources**. Les tableaux 4B-55 à 4B-57 du chapitre 4, annexe B, donnent les niveaux de planification des ressources en ce qui concerne l'ER8E.

319. DIRECTION DES AFFAIRES PUBLIQUES (ER8F)

1. **Mission**. La Direction des affaires publiques (ER8F) a pour mission de gérer tous les aspects des relations publiques qui touchent la défense.

2. **Capacités**. L'ER8F assume la responsabiltié des capacités particulières suivantes :

   a. **PA1 -- Affaires publiques**. Se doter des resources nécessaires pour diffuser et mettre en valeur auprès du public les politiques, programmes et activités ayant rapport à la défense.

   b. **PA2 -- Communications internes**. Se doter des resources nécessaires pour diffuser à l'interne et mettre en valeur auprès des membres de l'Équipe de la Défense les politiques, programmes et activités ayant rapport à la défense.

3. **Niveaux de planification des ressources**. Les tableaux 4B-55 à 4B-57 du chapitre 4, annexe B, donnent les niveaux de planification des ressources en ce qui concerne l'ER8F.

Table des matières modifiée le 1998 3 19
Page web modifiée le 2000 1 7

© Travaux et Services gouvernementaux Canada
Défense nationale National Defence
Canada

RESSOURCES ET CAPACITÉ FINANCIÈRE

401. NIVEAUX DE RÉFÉRENCE MINISTÉRIELS

1. Selon les indications données dans le Budget fédéral 1996, les dépenses prévues du MDN connaîtront une réduction de base de 200 millions de dollars en 1997-1998, qui se chiffrera à 450 millions de dollars en 1998-1999. En outre, les frais de défense subiront une réduction unique de 150 millions de dollars en 1998-1999. Le tableau 4-1 montre le financement prévu du Ministère durant la période de planification quinquennale. Pour les exercices 1999-2000 et au delà, le Ministère suppose qu'il recevra une provision pour inflation (c.-à-d., zéro de pour cent d'augmentation réelle de fonds); cette hypothèse n'a toutefois pas été confirmée.

	Niveaux de planification indicatifs (millions de $ courants)				
#&160	**1997-1998**	**1998-1999**	**1999-2000**	**2000-2001**	**2001-2002**
Niveau de référence	9 786	9 252	9 550	9 700	9 853
Dépenses législatives	714	695	712	730	748
Financement non statutaire	9 072	8 557	8 838	8 970	9 105

Tableau 4-1 Niveaux de référence et de planification du Programme des services de défense

402. CAPACITÉ FINANCIÈRE

1. Le MDN et les FC tiennent à réaliser les objectifs établis dans le Livre blanc sur la défense de 1994, dans les limites financières imposées par la suite dans les budgets fédéraux de 1995 et de 1996. À cette fin, des mesures ont été prises en vue de réduire la demande globale de ressources et garantir l'abordabilité de l'ensemble des programmes. Le cadre de gestion stratégique du Ministère permettra de concentrer les dépenses sur les secteurs les plus vitaux et d'assurer que le PSD maintient, dans l'ensemble, sa capacité financière.

2. En dépit des mesures mentionnées précédemment et de celles décrites à l'article 403 ci-après, le Modèle structurel de développement du PSD continuera d'afficher un manque à gagner dans le financement en raison d'un dépassement de programme tant pour le volet immobilisations que pour le personnel, fonctionnement et entretien. Cela permettra une utilisation optimale des fonds, puisqu'il est fort probable que la réalisation de certaines initiatives dérape et que des hypothèses de planification se modifient. Dans l'un ou l'autre cas, il sera nécessaire de réaffecter les fonds.

403. RAJUSTEMENTS DANS LES PROGRAMMES

1. En conséquence des réductions effectuées dans les niveaux de référence du Ministère, les niveaux de planification indiqués à l'annexe B du présent chapitre ont fait l'objet des réductions suivantes prévues dans la

phase II de l'Examen des programmes.

Activité ou programme	Rajustement
Exercice 1997-1998	
Programme des biens d'investissements	Une réduction de 74M $
Budgets de fonctionnement	Une réduction de 43M $ répartie proportionnellement entre les ER
Financement des besoins divers	Une réduction de 35M $. Niveau de financement établi à 150M $ ($ courants de 1996-1997)
Crédit 5 de la réserve générale du VCEMD	Une réduction de 25M $ pour l'amener à ZÉRO à compter de 1997-1998
Crédit 5 de la réserve pour les opérations	Une réduction de 10M $ pour l'amener à 20M $ à compter de 1997-1998
Dépenses pour déménagement	Une réduction de 5M $. Le nouveau mode de financement fournit 6,46 % de la solde militaire de l'année précédente
Programme d'aide à l'instruction militaire (PAIM)	Une réduction de 5M $. Le financement du PAIM sera plafonné à 15M $ à compter de 1998-1999
Centre de la sécurité des communications (CST)	Une réduction de 3M $
Exercice 1998-1999	
Programme de biens d'investissements	Une réduction de 234M $
Programme d'approvisionnement en munitions (PAM)	Une réduction de 15M $ au niveau de financement
Approvisionnement national	Une réduction de 54M $ durant l'exercice en cours
Dépenses pour déménagement	Une réduction de 105M $ durant l'exercice en cours

Tableau 4-2 Réductions de la phase II de l'Examen des programmes

2. Outre les compressions décrites dans le tableau précédent, les réductions uniques suivantes ont été apportées aux niveaux de planification de l'exercice 1997-1998 :

Activité ou programme	Rajustement
Approvisionnement national	Une réduction de 130M $ durant l'exercice en cours, proportionnellement répartie entre les ER
Solde militaire	Une réduction de 60M $ aux niveaux antérieurement prévus
Budgets de fonctionnement	Annulation de la répartition du supplément de 32M $ prévu pour F&E
Réserve du VCEMD	Une réduction de 35M $

Tableau 4-3 Autres réductions dans les programmes

404. CADRE DE GESTION STRATÉGIQUE

1. Afin de réaliser un potentiel de défense optimal dans le contexte des ressources disponibles, le MDN doit veiller à ce que les dépenses budgétaires se fassent avec autant d'efficacité et de prudence que possible et que tous les secteurs d'activités fassent preuve de rentabilité. À cette fin, le Ministère a adopté comme éléments clés du processus de gestion globale des ressources, les principes de budget de fonctionnement et de planification opérationnelle. Tous les constituants du Ministère sont regroupés en 16 éléments de ressources, selon la similitude de leurs missions, et chacun d'eux a la responsabilité de dresser un plan d'activités de premier échelon. L'annexe A du présent chapitre donne des détails sur la structure des ER et sur le rapport entre cette structure et la planification opérationnelle.

2. Même si l'on maintient encore des réserves centrales réduites, les fonds sont pour la grande part imputés aux gestionnaires de premier échelon qui sont tenus de fonctionner dans les limites de ces affectations. Les gestionnaires à tous les échelons devront essentiellement compter sur leurs propres ressources pour répondre aux nouveaux besoins, en apportant des ajustements internes aux plans et aux priorités. La transition vers le nouveau cadre de gestion stratégique a débuté durant l'exercice 1996-1997; ce cadre sera perfectionné dans le courant des années qui viennent.

3. Le cadre de gestion stratégique offre aux ER une plus grande stabilité financière et un contrôle accru des dépenses de ressources. La stabilité découle de l'adoption d'un plan quinquennal continu (le GPD, que viennent compléter les plans d'activités); elle est renforcée par la mise en oeuvre, au gouvernement, du Système de gestion des dépenses. L'accroissement du contrôle est une conséquence du transfert des fonds aux ER dans les budgets de fonctionnement et de l'adoption de comptes de répartition ministériels (selon la définition donnée ci-après). Le nouveau cadre fournit aux gestionnaires de premier échelon plus d'information sur laquelle s'appuyer pour prendre des décisions concernant les ressources ainsi que la souplesse qui leur permet de transférer des fonds entre les éléments de planification des ressources, principalement dans le cadre du processus de planification opérationnelle.

405. ENVELOPPES DE PLANIFICATION DES RESSOURCES

1. Les enveloppes de planification des ressources comprennent deux principaux types de ressources : celles sur lesquelles l'ER exerce un contrôle direct et celles sur lesquelles il exercice un contrôle indirect. Ces comptes représentent l'ensemble des ressources dont dispose l'ER pour réaliser les capacités énoncées dans le GPD. Les éléments distincts de planification des ressources sont les suivants :

   a. **Budgets de fonctionnement**. Cet élément regroupe : l'enveloppe des salaires et traitements du personnel civil; les fonds de F&E; l'indemnité d'opérations en campagne, le cas échéant; la solde de la Première réserve; le F&E de la Première réserve, les Besoins divers (BD); et les petits travaux de construction. L'ER exerce un contrôle direct sur l'utilisation de ces ressources.

   b. **Comptes ministériels**. Cet élément regroupe : les dépenses pour déménagement; la solde militaire; l'approvisionnement national; les biens d'investissements; les projets de construction; les subventions et contributions. Les dépenses s'effectuent sous le contrôle des titulaires d'un compte ministériel et suivant les priorités établies par l'administration centrale ou selon les critères définis par les ER, tel qu'il est décrit ci-après.

   c. **Comptes de répartition ministériels**. Cet élément regroupe : les fonds aux comptes ministériels qui sont répartis aux ER. Pour l'exercice 1997-1998, ces comptes comprennent : la solde militaire pour tous

les ER; les immobilisations non stratégiques destinées aux ER 1, 2 et 3; et l'approvisionnement national, également destiné aux ER 1, 2 et 3.

406. COMPTES DE RÉPARTITION MINISTÉRIELS

1. Tandis que les procédures liées aux budgets de fonctionnement et aux comptes d'entreprise sont en général bien assimilées, le concept de compte de répartition ministériel est nouveau et mérite donc de plus amples explications. Une Note de service destinée à servir de guide sur le programme (NGP) donnera le détail de l'information qui décrit le cadre global de gestion stratégique; en attendant, il faudra néanmoins prendre note des points clés suivants :

   a. Le titulaire de compte ministériel compétent assurera le contrôle des fonds qui sont affectés aux ER à même les comptes de répartition ministériels. Les dépenses se fonderont cependant sur les plans convenus par les titulaires de comptes ministériels et les destinataires des services.

   b. La tâche principale des ER consiste à établir les priorités et à anticiper la demande, en tenant compte de la disponibilité globale des fonds. Pour faire en sorte que les plans correspondent à la réalité, l'établissement de priorités et la planification doivent s'effectuer en consultation des titulaires de comptes ministériels. Les plans convenus devront figurer dans les accords sur les niveaux de service ou tout autre document mis au point par les destinataires de services et les titulaires de comptes ministériels.

   c. En l'absence de contributions spécifiques des destinataires, les titulaires assureront la gestion de leurs comptes ministériels en s'appuyant sur les directives en vigueur, sur les évaluations internes des besoins globaux et sur leur sens professionnel.

   d. Les niveaux de planification répartis représentent une estimation des fonds qui sont attribuables à un ER à même un compte ministériel donné. Dans le cas des AP militaires, les chiffres reflètent les structures qui sont en place au 1er avril 1996. Pour ce qui est de l'approvisionnement national, ils représentent une analyse des fonctions, l'usage historique et les demandes envisagées. Les imputations seront davantages définies en se fondant sur l'expérience et des données plus précises (obtenues, par exemple, selon la méthode de comptabilisation par activités).

   e. Les rajustements aux comptes de répartition ministériels s'effectueront en principe dans le cadre des plans d'activités et tout GPD ultérieur devra faire état des changements. Cela tient compte du fait qu'il faut du temps aux titulaires de comptes ministériels pour effectuer des rajustements, par exemple, pour réduire ou augmenter les effectifs militaires (voir article 409, paragraphe 2), ou pour annuler ou modifier des contrats de révisions et réparations.

407. PLANS D'ACTIVITÉS

1. La planification opérationnelle du MDN et des FC constitue un changement fondamental à la façon dont le Ministère planifie et gère ses ressources. Elle a pour but d'instaurer, dans l'ensemble du Ministère, un environnement de gestion qui assure l'adéquation des ressources et des capacités; elle permet également d'assurer le suivi régulier des résultats. La planification opérationnelle de premier échelon établit un plan quinquennal qui indique en détail comment chaque responsable à cet échelon entend mettre en oeuvre les directives prescrites, dans le GPD. Les plans d'activités de premier échelon ne constituent donc pas des documents de demande mais un moyen d'établir les priorités en ce qui concerne les dépenses de ressources, compte tenu des limites de l'enveloppe. Ils établissent un contrat entre les responsables et les échelons

subordonnés. La NGP 1948-1 (DBPC 2-4) du 29 juillet 1996 donne des instructions provisoires quant au contenu global, à la structure et au processus concernant les rajustements qui seront faits aux plans de premier échelon durant l'exercice en cours.

2. En raison de l'adoption des plans d'activités comme outils de gestion clés, il a fallu adopter une nouvelle stratégie pour la gestion du Ministère. Les principaux éléments du processus d'approbation actuel sont les suivants :

   a. Lorsque le GPD est publié, les ER ébauchent leurs plans d'activités de premier échelon et ils les soumettent au Directeur général - Planification stratégique (DGPS) aux fins d'un examen annuel qui a lieu chaque année en novembre.

   b. Le DGPS convoque par la suite l'Équipe de révision de la planification opérationnelle (ERPO) qui se charge d'effectuer une analyse minutieuse des projets de plan, pour en déterminer la compatibilité stratégique, la possibilité de réalisation, la responsabilité et la capacité financière. En janvier, l'ERPO, composée de spécialistes provenant de l'ensemble du système de gestion, donne en retour de l'information aux planificateurs de premier échelon pour les aider à régler les questions clés. Les problèmes qui restent en suspens sont portés à l'attention du Conseil de gestion du programme (CGP) ou du CGD pour une résolution avant la soumission des plans définitifs.

   c. À la suite du Budget fédéral, le DGPS donne aux ER les informations ou instructions dont ils ont besoins pour actualiser les plans d'activités. Les imputations ultérieures au Budget seront également soumises à l'approbation du CGP en vue d'autoriser les dépenses du nouvel exercice financier. Les plans sont ensuite modifiés au besoin, mis au point et présentés chaque année au SM/CEMD aux fins d'examen, au plus tard le 1er avril.

   d. Le SM/CEMD rencontre les conseillers du premier échelon pour discuter de leurs plans et donner l'approbation finale avant la fin d'avril.

3. Des rajustements aux plans d'activités approuvés pourraient s'avérer nécessaires durant l'exercice en cours en raison d'activités opérationnelles imprévues ou de tâches supplémentaires non prévues. Dans de telles situations, les ER doivent réévaluer à l'interne les priorités et redistribuer les moyens avant de présenter une demande de ressouces additionnelles. Dans les cas extraordinaires, lorsque les ressources disponibles ne permettent pas aux ER d'entreprendre l'activité qui s'impose et si les réserves centrales ne sont pas en mesure d'engager les fonds nécessaires, le SM/CEMD peut ordonner la réaffectation des ressources dans le courant de l'exercice. Les planificateurs de premier échelon devront alors réviser leurs plans d'activités selon les nouvelles réalités de financement. Si des modifications permanentes aux montants de référence du financement résultent de ces rajustements, ces derniers seront approuvés officiellement par le CGP et inclus dans le GPD suivant.

4. Les plans d'activités de premier échelon devront inclure les propositions qui concernent le rajustement des niveaux de planification des ressources prévus pour les exercices à venir. Ces propositions seront alors étudées à la phase de l'analyse des options, entreprise dans le cadre du processus du GPD. Le CGP sera consulté relativement aux options du *Guide de planification de la Défense*, lesquelles options le CGD examinera en vue d'en retenir une et de la recommander au SM/CEMD pour approbation.

408. ACCORDS SUR LES NIVEAUX DE SERVICE

1. Les plans d'activités subordonnés ou accords sur les niveaux de service donneront les détails requis pour

justifier les plans de premier échelon. Ces accords donneront suffisamment de détail aux destinataires des services et aux titulaires de comptes ministériels. Si toutefois l'expérience démontre la nécessité d'instaurer un format normalisé, il faudra en élaborer un en se fondant sur l'examen de « meilleures pratiques de gestion/leçons apprises ».

409. NIVEAUX DE PLANIFICATION DES RESSOURCES : DE L'EXERCICE 1997-1998 À L'EXERCICE 2001-2002

1. Les tableaux de l'annexe B indiquent les niveaux de planification des ressources attribués à chaque ER, présentés sous forme de budgets de fonctionnement, de comptes ministériels et de comptes de répartition ministériels. Les niveaux de planification des budgets de fonctionnement et des comptes ministériels comprennent tous les rajustements convenus ou ordonnés pour la période relativement aux affectations de ressources.

2. Afin de s'assurer que le MDN s'adapte à ses nouveaux niveaux de référence, l'annexe B attribue des objectifs de réduction des ressources aux ER. Ces objectifs s'appuient sur les réaménagements de personnel énoncés dans le document 3120-55 (VCEMD) du 19 avril 1996, modifiés par le document 1949-7 (ERGCC) du 24 juin 1996 et exprimés en dollars. Les calculs ont été faits en utilisant les données standard de coût salarial plus des frais généraux de 31 p. 100 pour le personnel militaire et de 5 p. 100 pour le personnel civil. L'importance des frais généraux liés au personnel militaire s'explique par l'inclusion des effectifs en formation avancée (EFA) et des effectifs en formation élémentaire (EFE), par des indemnités plus élevées et par les coûts de F&E se rapportant au personnel. Si les ER souhaitent réaliser la totalité ou une partie de leurs réductions grâce à des compressions d'effectifs, on appliquera aux comptes de fonctionnement ministériels et locaux les rajustements qui conviennent relativement à ces frais généraux. Par exemple, le rajustement du Budget des dépenses pour déménagement se fondera sur une formule en fonction des rendements du processus de planification opérationnelle. Le cadre de gestion stratégique décrit précédemment offre aux ER suffisamment de souplesse pour atteindre les objectifs de réduction, car ils peuvent utiliser les ressources d'un volet quelconque de leur budget de fonctionnement ou de leurs comptes de répartition ministériels (dans ce dernier cas, en supposant que cela soit possible du point de vue de titulaires de comptes ministériels et que cela n'amène pas un élément de ressource à dépasser son plateau d'effectif de QG indiqué dans l'article 213. Dans leurs plans d'activités de premier échelon, les ER doivent indiquer comment ils comptent atteindre leurs objectifs de réduction.

3. Les ER qui prévoient réaliser la totalité ou une partie de leurs objectifs de réduction grâce aux compressions d'effectifs doivent prendre en note que de telles réductions doivent entrer en vigueur à compter du 1er avril de l'exercice en cause. En ce qui concerne les AP militaires, les propositions de changement à l'effectif (PCE) doivent parvenir au SMA(Per) au plus tard le 1er décembre de l'année précédente, l'année des réductions s'achevant le 31 mars. En raison de l'intervalle entre la mise en marche d'une PCE et la suppression effective des postes concernés, les ER se verront imputer une économie de 50 p. 100 pour la première année.

410. FINANCEMENT DES IMMOBILISATIONS

1. Le financement des immobilisations comporte quatre volets principaux : renouvellement des biens d'équipement, projets de construction de remplacement, besoins divers (BD) et immobilisations autres que les biens d'équipement.

2. Le financement du renouvellement des biens d'équipement se divise entre les projets approuvés A et B et les projets C et autres. Le Programme de renouvellement des biens d'équipement (projets C et autres) se répartit par ailleurs entre deux volets secondaires, notamment :

a. **les immobilisations stratégiques** - projets dont le coût indicatif total est d'au moins 100M $ courants, ou qui ont été particulièrement désignés par la haute direction comme étant « stratégiques »;

b. **les immobilisations non stratégiques** - tous les autres projets d'immobilisations autres que les BD.

3. LE CGD détient la responsabilité d'établir les priorités et le calendrier des projets d'immobilisations stratégiques tandis que les chefs d'état-major des armées et les chefs de groupe sont responsables des projets d'immobilisations non stratégiques. Dans les deux cas, les plans respecteront les directives de planification globale de la défense et les limites des ressources financières disponibles. Le tableau 4-4 ci-dessous montre les niveaux de planification pour la période couvrant les exercices 1997-1998 à 2001-2002.

(millions de $ courants)	1997-1998	1998-1999	1999-2000	2000-2001	2001-2002
Renouvellement des biens d'équipement	1 651 $	1 412 $	1 519 $	1 540 $	1 521 $
Projets de construction de remplacement	225 $*	134 $	135 $	138 $	142 $
Besoins divers	151 $	154 $	158 $	161 $	165 $
Immobilisations autres que les biens d'équipement	91 $	90 $	91 $	92 $	93 $

* Inclut 65,7M $ pour financer le Programme de réduction de l'infrastructure, 1995

Tableau 4-4 Niveaux de planification des immobilisations, exercices 1997-1998 à 2001-2002

411. RENOUVELLEMENT DES BIENS D'ÉQUIPEMENT

1. Le niveau de planification indiqué dans le tableau 4-4 pour le renouvellement des biens d'équipement inclut les fonds consacrés au Programme des projets approuvés. Le tableau 4-5 ci-dessous indique les ressources qui sont disponibles pour les nouveaux projets après soustraction des projets approuvés.

2. Les ressources disponibles pour les nouveaux projets sont réparties entre l'enveloppe des immobilisations stratégiques et et celle des immobilisations non stratégiques, selon une formule de 85/15 p. 100 (sauf pour les exercices 1997-1998 et 1998-1999, où les sommes prévues pour les immobilisations non stratégiques dépasse ce niveau). L'enveloppe des immobilisations non stratégiques est en outre répartie entre quatre volets : les ER 1, 2 et 3 méritant chacun un volet distinct, les ER 4 à 8 un volet collectif. Les attributions qui en résultent sont indiquées dans le tableau 4-5 et dans les tableaux de planification des ressources de l'annexe B.

(millions de $ courants)	1997-1998	1998-1999	1999-2000	2000-2001	2001-2002	Total (5 ans)
Fonds disponibles pour les immobilisations stratégiques (85 %)	20	78	619	1 250	1 467	3 434

Fonds disponibles pour les immobilisations non stratégiques (15 %)	20	40	100	180	220	560
ER1	5	10	25	45	55	140
ER2	5	10	25	45	55	140
ER3	5	10	25	45	55	140
ER 4-8 (inclus dans les niveaux de planification de l'ER8C)	5	10	25	45	55	140
Répartition totale	20	40	100	180	220	560

Tableau 4-5 Répartition des fonds d'immobilisations

412. PLANIFICATION DES BIENS D'ÉQUIPEMENT

1. Les chefs d'état-major des armées et les chefs de groupe sont tenus d'élaborer les plans et les documents concernant les projets d'immobilisations non stratégiques ainsi que ceux des projets stratégiques dont la responsabilité en matière de planification leur est confiée. Cette planification nécessite :

    a. l'établissement des priorités en matière d'immobilisations non stratégiques, la détermination de la capacité financière, de la possibilité de réalisation ainsi que des échéances, en collaboration avec le SMA(Mat) et le SMA(SID);

    b. l'élaboration d'un plan quinquennal des biens d'équipement relatif aux projets d'immobilisations non stratégiques;

    c. la présentation des plans des ER en vue des immobilisations en même temps que les plans d'activités de premier échelon (accompagnés des feuilles-sommaires, le cas échéant).

413. PROJETS DE CONSTRUCTION DE REMPLACEMENT

1. Compte tenu de l'ampleur du programme de rationalisation de l'infrastructure du Ministère, les anciens critères en matière de construction ont perdu leur validité: il a fallu plutôt définir des attributions de base pour les projets de construction de remplacement, tel qu'il est indiqué dans le tableau 4-4. À compter de l'exercice 1997-1998, la responsabilité de ces travaux sera transférée aux ER en fonction des exigences concernant l'infrastructure attribuée, dont il est question ci-après. Afin de défrayer les coûts de legs liés aux travaux de construction qui sont actuellement en cours, le transfert des fonds destinés aux projets de construction s'étalera sur une période indeterminée.

2. Les tableaux de planification des ressources des ER, qui figurent dans l'annexe B, donnent des détails sur les petits projets de construction (dont les travaux de remplacement) et indiquent les niveaux de planification qui ont été transférés de l'ER7B. Les niveaux de planification de Construction de Défense Canada (CDC) indiqués dans l'annexe B ne réflète que le transfert prévu pour l'exercice 1997-1998; l'envergure du transfert dans les

exercices futurs sera déterminée chaque année. Les ER présenteront leurs plans d'infrastructure, qui seront inclus dans le PILT (Construction).

3. On s'est reposé sur le concept d'« infrastrucure attribuée » pour effectuer le transfert et la répartition des fonds de construction. Ce concept oblige les ER à assumer la pleine responsabilité de l'infrastructure qui est liée à leurs activités (notamment les installations, les travaux, les biens et les locaux loués), sans tenir compte de l'emplacement géographique ou de la hiérarchie organisationnelle en vigueur. Cette nouvelle stratégie, qui rapproche davantage l'infrastructure et les opérations, sera mise en oeuvre par étapes, les transferts les plus importants s'effectuant durant l'exercice 1998-1999.

414. BESOINS DIVERS

1. Le montant de référence des besoins divers est fixé à 150 millions de dollars par an, à compter de l'exercice 1997-1998. Les fonds d'immobilisations des BD sont indiqués dans les tableaux de planification des ressources, annexe B, sous la rubrique Budgets de fonctionnement du crédit 5.

415. IMMOBILISATIONS AUTRES QUE LES BIENS D'ÉQUIPEMENT

1. Les immobilisations autres que les biens d'équipement comprennent les affectations de ressources destinées à un plusieurs organismes financés par le MDN, le fonds d'investissement de Défense 2000 (D2000) ainsi que certaines dépenses en capital (pour la recherche et développement et pour les munitions). Sont également incluses dans cette attribution deux réserves de capital, à savoir la celle du SCEMD pour les opérations non prévues et celle pour les opérations de l'ONU.

416. FONCTIONNEMENT ET ENTRETIEN

1. Les niveaux de planification du fonctionnement et de l'entretien du Ministère se répartissent en deux catégories principales, notamment le F&E à l'échelle globale et le F&E au niveau local. La première catégorie est sous le contrôle des titulaires de comptes ministériels, tandis que la deuxième relève de chacun des ER. Les tableaux de planification des ressources de l'annexe B montre la répartition des ressources aux diverses catégories de F&E.

2. Comme il est indiqué à l'article 406 précédent, la répartition de l'approvisionnement national représente l'analyse des fonctions, l'usage historique et les demandes futures envisagées envisagées. Pour déterminer l'imputation du programme d'approvisionnement national aux éléments de ressources des trois armées, on respecte les principes suivants :

    a. les activités que mènent les services de GPE maritime et aérospatial (DGGPEM et DGGPEA) soutiennent principalement l'ER1 et l'ER3 respectivement;

    b. le service de GPE terrestre (DGGPET) comporte un volet d'équipement commun qui assure le soutien commun; les autres activités du DGGPET soutiennent principalement l'ER2;

    c. le Programme de munitions (DPMG) soutient les ER des trois armées, en application de la directive annuelle concernant l'attribution des munitions et des bouées acoustiques;

    d. le service de soutien des programmes d'équipement (DGSPE) englobe le programme de COLOG (logistique coopérative avec le US Department of Defence - ministère américain de la Défense), qui est réparti entre les ER des trois armées, le reste des activités étant essentiellement interarmées et

communes;

e. les activités du J4 Mat/DG Log sont toutes communes ou interarmées (transport à la demande, transport stratégique et transport de troisième ligne);

f. les répartitions de l'approvisionnement national en vue de la planification des armées, qui sont indiquées dans l'annexe B, comprennent les niveaux de planification pour la GPE de chaque armée, plus une quote-part des programmes de COLOG et de munitions/bouées acoustiques.

3. Prendre en note les points suivants :

a. l'affectation totale de l'approvisonnement national reste sous réserve des rajustements ordonnés par le CGP; les changements apportés aux programmes ministériels seront appliqués à l'imputation de l'une ou de toutes les armées selon que le changement est général, exceptionnel ou particulier à un ER;

b. la planification des imputations peut nécessiter des rajustements qui recoupent toutes les armées en raison d'une définition plus précise du fondé des besoins ou pour tenir compte de changements d'importance dans l'envergure du travail ou des systèmes d'équipement auxquels le soutien est destiné;

c. en plus de la vaste fonction de soutien commun qu'exerce le service de GPE terrestre, les imputations de chaque CEMA comporte également un volet commun ou interarmées. Pour cette raison, les CEMA et les services de GPE des armées doivent adopter une stratégie ministérielle afin de faire en sorte que les besoins communs méritent la priorité qui leur convient;

d. le programme d'approvisionnement national englobe des activités ordinaires et exceptionnelles. Une fois que les imputations des armées sont déterminées, le SMA(Mat) surveille les écarts d'une année à l'autre afin d'assurer le niveau de soutien convenu à chacune des armées pendant toute la durée du plan quinquennal continu.

417. PERSONNEL

1. La gestion des niveaux de planification de l'effectif du Ministère s'effectue sur une échelle tant locale que ministérielle. Les fonds transférés comprennent l'enveloppe salariale de l'effectif civil et la solde de la Première réserve, sur lesquels les ER exercent un contrôle direct dans le cadre de leurs budgets de fonctionnement. Les fonds ministériels comprennent la solde militaire et l'enveloppe salariale globale, dont la gestion est assurée au centre par le SMA(Per).

2. Les ER se sont vu imputer une part de la solde militaire en fonction de leurs structures effectives, selon le DERMAT AL 5 (voir les tableaux de planification des ressources à l'annexe B). Par exemple, la dotation initiale des ER au 1er avril d'un exercice quelconque a permis de définir la répartition en dollars. On suppose que les réductions d'effectifs prévues pour cet exercice ont été réalisées au 31 mars du même exercice. Seul l'effectif initial de 1997-1998 est fourni. Les chiffres représentant tous les autres exercices sont convertis en dollars. Les ER profiteront des plans d'activités de premier échelon pour indiquer les principaux changements qu'ils prévoient durant le quinquennat qui débute à l'exercice 1997-1998. Les propositions visant le changement dans la solde militaire doivent s'accompagner d'une liste de réaménagements des AP militaires pour chaque exercice, donnant des détails en ce qui concerne le GPM, le grade et les coûts salariaux standard (comme il est expliqué dans le manuel des facteurs coûts) relativement à tous les postes à supprimer ou ajouter à partir du 1er avril de l'année en cause.

Table des matières modifiée le 1998 3 19
Page web modifiée le 2000 1 7

Page précédente | Prochaine page
Accueil du VCEMD | Recherche | Aide | English | Commentaires | Accueil du MDN/FC

© Travaux et Services gouvernementaux Canada

Défense nationale National Defence

Canada

MESURE DU RENDEMENT

501. GÉNÉRALITÉS

1. La mesure du rendement fait partie intégrante du cadre de gestion stratégique et du processus connexe de planification des activités. Elle contribue à un accroissement de la reddition des comptes et de la capacité de gérer les risques. Les plans d'activités de premier échelon concernant l'exercice 1996-1997 constituent une première étape positive dans la création d'un système ministériel de mesure du rendement. Il reste cependant beaucoup de travail à faire pour le mettre au point. Ainsi, au cours de l'exercice prochain, on poursuivra l'effort visant le développement d'un système convaincant qui sera mis en oeuvre en 1998-1999, en tenant compte des initiatives récentes du Conseil du Trésor pour améliorer l'établissement des rapports au gouvernement, axés sur les résultats recherchés. Ces initiatives auront une incidence sur la préparation de la Partie III du Budget des dépenses de 1997-1998.

502. ÉLÉMENTS DE MESURE DU RENDEMENT

1. La mesure du rendement englobe l'évaluation qualitative et quantitative de résultats, où la performance réelle est jugée contre les normes prescrites ou points de référence. Le MDN et les FC visent l'élaboration d'un système de mesure du rendement qui est équilibré, axé sur les résultats et sur les utilisateurs. Il sera intégré à la planification opérationnelle, il viendra appuyer les stratégies du Ministères concernant la gestion des risques et la responsabilité et il servira d'outil pour les gestionnaires de tous échelons dans le processus décisionnel. Il importe que le système s'occupe principalement de mesurer les éléments qui contribuent directement à la capacité du Ministère d'atteindre les résultats et de gérer les activités. Au plan stratégique, l'accent global portera sur l'efficacité et la pertinence des politiques et des programmes.

2. Le système comporte cinq volets essentiels :

   a. l'établissement des objectifs;

   b. la sélection des facteurs critiques de succès/secteurs à mesurer/indicateurs;

   c. l'établissement de normes visant le rendement et les résultats;

   d. l'analyse et le compte rendu des résultats;

   e. l'utilisation de l'information aux fins de prise de décision et de contrôle.

503. CADRE DE MESURE DU RENDEMENT

1. Le système de mesure du rendement futur se fondera sur un procédé générique et une hiérarchie d'éléments communs. Le schéma ci-après montre les divers éléments et les rapports qui existent entre eux.

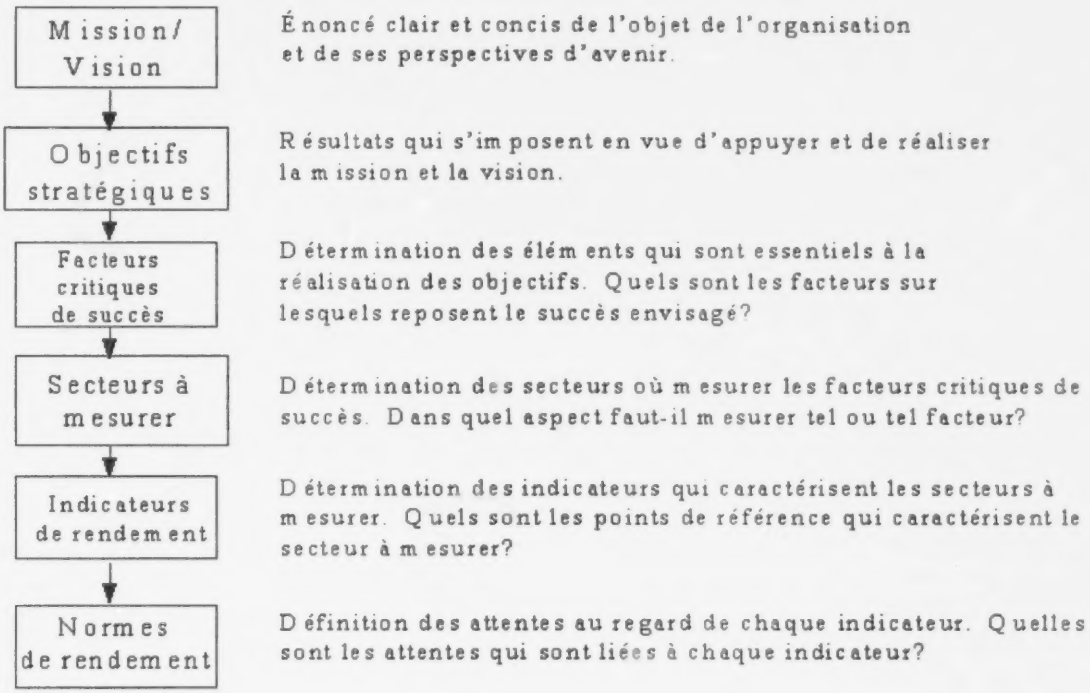

Figure 5-1 Hiérarchie des éléments de mesure du rendement

504. ÉLABORATION DU CADRE ET DU SYSTÈME

1. Comme il est observé à l'article 503 précédent, les objectifs stratégiques sont des résultats que l'organisation doit atteindre pour accomplir sa mission et réaliser sa vision. Ainsi, ils constituent un fondement essentiel pour le système global de mesure du rendement : ils en fournissent le contexte général et servent de point de mire dans l'établissement d'objectifs aux échelons subordonnés de l'organisation. Afin de soutenir les objectifs stratégiques du Ministère énoncés à l'article 104, on a élaboré un cadre de facteurs critiques de succès, des secteurs à mesurer et des indicateurs de rendement. L'annexe A du présent chapitre décrit les grandes lignes de ce cadre. Les éléments qui figurent dans le tableau précédent traduisent les premières opinions sur la question et doivent être considérés comme étant « bidons » à ce stade de leur élaboration. Ils sont offerts ici pour illustrer le rapport qui doit exister entre les objectifs stratégiques (et autres) et le cadre de mesure du rendement connexe et pour permettre la poursuite de cette tâche au niveau stratégique ainsi que pour conditionner l'effort des organisations subordonnées en vue de la création des cadres de mesure du rendement requis pour leurs propres besoins.

2. L'impératif majeur des mois qui viennent sera de perfectionner le cadre de mesure du rendement pour qu'il puisse répondre aux besoins communs du SM/CEMD et de tous les conseillers de premier échelon. Il sera également nécessaire d'examiner les éléments des cadres de mesure du rendement du premier échelon pour assurer qu'ils correspondent de façon cohérente aux objectifs stratégiques mentionnés précédemment. L'objectif global consiste à établir un système de mesure du rendement dont les conseillers de premier échelon peuvent se servir dans l'élaborations de leurs plans d'activités pour l'exercice 1998-1999. La mesure du rendement global fera alors partie du cycle de planification opérationnelle dès cet exercice. Ce calendrier n'entend pas entraver ou annuler les activités qui sont actuellement en cours au chapitre de la mesure du rendement. Les planificateurs devront cependant profiter de la période d'une année consacrée à l'élaboration

pour faire correspondre leurs efforts au système global et pour confirmer la pertinence des initiatives distinctes. Cet intervalle permettra en outre à chaque échelon d'établir des normes de rendement, le cas échéant, pour que l'on puisse ultérieurement adopter des normes communes qui viennent appuyer la mesure du rendement dans l'ensemble du ministère de la Défense nationale et des Forces canadiennes. Il faudra aussi élaborer le cadre d'établissement de rapports et le processus d'analyse qui s'imposent. Au bout du compte, l'utilisation de l'information aux fins de prise de décision et de contrôle offrira au Ministère des avantages considérables.

3. Le DGPS assume la responsabilité d'élaborer un système global. Un congrès sur la planification opérationnelle sera convoqué en février 1997 en vue d'étudier l'orientation des efforts du Conseil du Trésor et du DGPS et les progrès réalisés dans le sens du perfectionnement du cadre stratégique de mesure du rendement. Les éléments de ressources devront, dans la mesure diu possible, élaborer leurs cadres pour le prochain cycle et les présenter dans leurs plans d'activités. Ces derniers feront l'objet d'un examen afin d'assurer leur cohérence dans l'ensemble du Ministère.

505. PRÉSENTATION DES RAPPORTS STRATÉGIQUES (PROCESSUS TEMPORAIRE)

1. Afin de satisfaire les exigences en matière de rapports stratégiques du rendement à court pour l'exercice 1997-1998, on a adopté un processus temporaire. Pour limiter la perturbation que connaîtront les organisations subordonnées en raison de ce système, le processus temporaire a été modifié et rationalisé en tenant compte des besoins d'une quantité réduite d'information. Le prochain GPD fera état des progrès visant la mise au point du cadre stratégique de mesure du rendement.

2. Le cadre de rapports stratégiques regroupe trois volets : les rapports de l'exercice courant au CGP, les rapports de l'exercice courant au CGD et la planification future. Voici en résumé les rapports qui devront être établis.

    a. **Rapports de l'exercice courant au CGP**. Les rapports à présenter sont les suivants :

        1. **RECAP**. L'ancien Système d'efficacité et d'état de préparation opérationnelle (SEEPO) n'est plus en usage, même si les ER sont tenus de signaler, par les moyens habituels, les changements importants qui se manifestent dans l'état de préparation opérationnelle. Le rapport RECAP (ressources et capacités), conjointement mis au point par le personnel du SCEMD, du VCEMD et des ER 1 à 3, servira à titre expérimental pour couvrir le calendrier d'exécution. L'établissement du RECAP respectera un cycle permanent de mai et d'octobre.

        2. **Examen des comptes ministériels**. Le SMA(Fin SM) se chargera de cet examen et d'en faire le compte rendu durant les cycles de décembre et de février.

    b. **Rapports de l'exercice courant au CGD**. Les rapports à présenter sont les suivants :

        1. **Rapport de fin d'année**. Le SMA(Fin SM) se chargera de préparer ce rapport et de le présenter durant le cycle de juin-juillet.

        2. **État financier**. Le SMA(Fin SM) se chargera de préparer ce rapport et de le présenter tous les mois entre octobre et mars.

    c. **Planification future**. Un compte rendu sera fait au CGP et au CGD relativement aux principales activités d'état-major suivantes :

1. **Cadre du PSD**. Le SMA(Fin SM) se chargera de préparer ce cadre et de le présenter durant les cycles de mai et de novembre.

2. **GPD**. Co document sera publié chaque année en septembre.

3. **Plans d'activités et affectations initiales**. Approbation de principe des plans d'activités de premier échelon ainsi que des affectations initiales qui s'y rapportent.

3. Les état-majors compétents présenteront au VCEMD/DGPS les rapports destinés au CGP, aux fins d'étude et de distribution aux membres, avant la réunion.

506. CONTRÔLE INDÉPENDANT

1. Un contrôle indépendant s'impose en vue d'étalonner le système et de garantir l'intégrité du rendement prévu et de celui déclaré. Le contrôle indépendant du MDN et des FC entend offrir des assurances globales aux décideurs de tous les échelons de l'organisation; il confirme ou complète les données disponibles sur le rendement et donne en retour de l'information critique sur le processus d'orientation stratégique du MDN et des FC. Le DGPS est chargé d'élaborer un cadre ministériel à cet égard.

2. Le CS Ex a la responsabilité d'élaborer et de contrôler le programme d'examen et de vérification du Ministère. Il incombe à chaque ER d'intégrer leurs demandes annuelles d'Examen dans leurs plans d'activités de premier échelon.

507. BUREAU DE PREMIÈRE RESPONSABILITÉ

1. Le DGPS est le bureau de première responsabilité du MDN et des FC en ce qui concerne la mesure du rendement. Pour obtenir des renseignements supplémentaires ou des précisions, prière de communiquer avec la Direction de la planification des Forces et de la coordination du programme (DPFCP).

Table des matières modifiée le 1998 3 19
Page web modifiée le 2000 1 7

© Travaux et Services gouvernementaux Canada

Défense nationale National Defence

Canada

4A Structure des éléments de ressources

1. La structure des ER, décrite ci-après, entre en vigeur à compter du 1er avril 1997 :

   a. **ER1 -- Force navale polyvalente**. Les éléments opérationnels et les éléments de soutien de la Marine, et l'infrastructure qui leur est affectée.

   b. **ER2 -- Force terrestre polyvalente**. Les éléments opérationnels et les éléments de soutien de l'Armée de terre, et l'infrastructure qui leur est affectée.

   c. **ER3 -- Force aérienne polyvalente**. Les éléments opérationnels et les éléments de soutien de la Force aérienne, et l'infrastructure qui leur est affectée.

   d. **ER4 -- Opérations interarmées et protection civile**

      1. **ER4A -- Opérations interarmées, renseignement, géomatique, sécurité et protection civile**. Les fonctions d'état-major du SCEMD, plus Protection civile Canada; la Deuxième Force opérationnelle interarmées; le Secrétariat national Recherche et Sauvetage (SNRS)*; le Centre de la sécurité des télécommunications (CST)*; l'État-major de liaison des Forces canadiennes (Londres) (ELFC(L)); l'État-major de liaison des Forces canadiennes (Washington) (ELFC(W)); le Centre d'entraînement Dwyer Hill (CEDH); l'Unité de soutien des Forces canadiennes (Europe) (USFC(E)); les unités de campagne contrôlées par le SCEMD; et l'infrastructure qui leur est affectée.

      2. **ER4B -- NORAD HORS-CANADA**. Les éléments de soutien qui ont rapport avec le NORAD à l'extérieur du Canada.

      3. **ER4C -- Secteur du Nord des Forces canadiennes**. Les éléments opérationnels et les éléments de soutien du SNFC, et l'infrastructure qui leur est affectée.

   e. **ER5 -- Services d'information**. Les fonctions de gestion de l'information du Ministère et l'infrastructure qui leur est affectée; plus les organismes interarmées de renseignement sur les transmissions et de guerre électronique (SINGIT/GE).

   f. **ER6 -- Fonctions liées au personnel**. Les fonctions du SMA(Pers), les éléments de soutien et l'infrastructure qui leur est affectée.

   g. **ER7 -- Fonctions liées au matériel, à l'infrastructure et à l'environnement.**

      1. **ER7A -- Fonctions liées au matériel**. Les fonctions du SMA(Mat), les éléments de soutien et l'infrastructure qui leur est affectée.

2. **ER7B -- Fonctions liées à l'infrastructure et à l'environnement**. Les fonctions du SMA(IE).

h. **ER8 -- Fonctions exécutives du Ministère et des Forces**.

1. **ER8A -- Fonctions liées aux finances et aux services ministériels**. Les fonctions du SMA (Fin SM), les éléments de soutien et l'infrastructure qui leur est affectée.

2. **ER8B -- Fonctions liées à la politique et aux communications**. Les fonctions du SMA(Pol).

3. **ER8C --Fonctions du Groupe du Sous-chef d'état-major de la Défense**. Les fonctions du Groupe du SCEMD, les éléments de soutien et l'infrastructure qui leur est affectée. Sont inclus dans ce groupe les fonds de fonctionnement du Cabinet du Ministre de la Défense nationale*, du bureau du Chef d'état-major de la Défense* et du Cabinet du Sous-ministre*

4. **ER8D -- Service d'examen**. Les fonctions du CS Ex.

5. **ER8E -- Juge-avocat général**. Les fonctions du JAG.

6. **ER8F -- Direction des affaires publiques**. Les fonctions du CAP liées aux relations publiques .

* Rapport seulement

LIEN ENTRE LA STRUCTURE DES ÉLÉMENTS DE RESSOURCES ET LA PLANIFICATION OPÉRATIONNELLE

Organisation	**Structure des activités du PSD**	ER	Planificateur des activités de premier échelon
Commandement maritime	1	1	CEMM
Force terrestre	2	2	CEMAT
Commandement aérien	3	3	CEMFA
Groupe du SCEMD	4	4A	SCEMD
Centre d'entraînement Dwyer Hill	4	4A	SCEMD
Protection civile Canada	4	4A	SCEMD
Unité de soutien des Forces canadiennes (E)	4	4A	SCEMD
État-major de liaison des Forces canadiennes (L)	4	4A	SCEMD
État-major de liaison des Forces canadiennes (W)	4	4A	SCEMD

Centre de sécurité des télécommunications	4	4A	SCEMD (rapport seulement)
Secrétariat national Recherche et sauvetage	4	4A	SCEMD (rapport seulement)
NORAD HORS-CANADA	4	4B	Cmdt en second, NORAD
Secteur du Nord des Forces canadiennes	4	4C	Cmdt SNFC
Organisation des services d'information de la Défense	5	5	SMA(SID)
Groupe du personnel	6	6	SMA(Per)
Groupe du matériel	7	7A	SMA(Mat)
Groupe de l'infrastructure et de l'environnement	7	7B	SMA(IE)
Groupe des finances et des services du Ministère	8	8A	SMA(Fin SM)
Groupe de la politique	8	8B	SMA(Pol)
Cabinet du Ministre de la Défense nationale	8	8C	VCEMD (rapport seulement)
Cabinet du Sous-ministre	8	8C	VCEMD (rapport seulement)
Chef d'état-major de la Défense	8	8C	VCEMD (rapport seulement)
Groupe du Vice-chef d'état-major de la Défense	8	8C	VCEMD
Chef - Services d'examen	8	8D	CS Ex
Bureau du Juge-avocat général	8	8E	JAG
Chef - Affaires publiques	8	8F	CAP

Table des matières modifiée le 1998 3 19
Page web modifiée le 2000 1 7

© Travaux et Services gouvernementaux Canada

Défense nationale National Defence

Canada

http://www.vcds.forces.gc.ca/dgsp/pubs/rep-pub/dfppc/dpg/dpg97/annx4a_f.asp

4B Niveaux de planification des ressources

RESSOURCES EN DOLLARS CONTRÔLÉES PAR LE CHEF D'ÉTAT-MAJOR DE LA MARINE (ER1) (000 $)	Niveaux de planification				
	Indicatif	Théorique			
	1997-1998	1998-19989	1999-2000	2000-2001	2001-2002
Budgets de fonctionnement du crédit 1					
Indemnité d'opérations en campagne	30	30	30	30	30
Enveloppe salariale du personnel civil	200 962	204 494	209 606	214 846	220 217
Enveloppe salariale, RFGP (AC, voir article 213.2)					
Fonctionnement et entretien	149 173	156 811	159 138	162 682	166 098
Solde de la Première réserve	34 889	35 726	36 619	37 535	38 473
F&E de la Première réserve	5 288	5 399	5 507	5 612	5 719
Total du crédit 1	390 342	402 460	410 900	420 705	430 537
Budgets de fonctionnement du crédit 5					
Besoins divers	29 708	30 302	30 908	31 712	32 536
Petits projets de construction	6 145*	5 506	5 075	5 075	18 756
Total du crédit 5	35 853	35 808	35 983	36 787	51 292
Total des budgets de fonctionnement	426 195	438 268	446 883	457 492	481 829

* Les petits projets de construction prévus pour l'exercice 1997-1998 comprennent les fonds de CDC.
Le tableau n'est donné qu'à des fins de planification; il sera mis au point avant le début de l'exercice 1997-1998.

Tableau 4B-1 BUDGETS DE FONCTIONNEMENT DE L'ER1, 1997-2002

COMPTES DE RÉPARTITION MINISTÉRIELS DE L'ER1, CONTRÔLÉS PAR D'AUTRES ER (000 $)	Niveaux de planification				
	Indicatif	Théorique			
	1997-1998	1998-1999	1999-2000	2000-2001	2001-2002
Comptes ministériels du crédit 1					
Structure de la Force régulière	9 172 AP				
Solde militaire (SMA(Per))	335 700	349 790	368 810	378 030	385 850
Solde militaire, RFGP (AC, voir article 213.2)					
Approvisionnement national (SMA(Mat))	237 415	241 400	245 562	253 938	267 038
Comptes ministériels du crédit 5					
Biens d'équipement non stratégiques (SMA(Mat))	5 000	10 000	25 000	45 000	55 000

Le tableau n'est donné qu'à des fins de planification; il sera mis au point avant le début de l'exercice 1997-1998.

Tableau 4B-2 COMPTES DE RÉPARTITION MINISTÉRIELS DE L'ER1, 1997-2002

OBJECTIFS DE RÉDUCTION DE L'ER1 (000 $)	Niveaux de planification				
	Indicatif	Théorique			
	1997-1998	1998-1999	1999-2000	2000-2001	2001-2002
	10 897	37 807	44 407	45 507	46 637

Nota : Il incombe à l'ER d'indiquer comment il compte réaliser l'objectif. Seules les colonnes « contrôlées par l'ER » et « Comptes de répartition ministériels » doivent figurer dans les plans d'activités de premier échelon.
Le tableau n'est donné qu'à des fins de planification; il sera mis au point avant le début de l'exercice 1997-1998.

Tableau 4B-3 OBJECTIFS DE RÉDUCTION DE L'ER1, 1997-2002

RESSOURCES EN DOLLARS CONTRÔLÉES PAR LE CHEF D'ÉTAT-MAJOR DE L'ARMÉE DE TERRE (ER2) (000 $)	Niveaux de planification				
	Indicatif	Théorique			
	1997-1998	1998-19989	1999-2000	2000-2001	2001-2002
Budgets de fonctionnement du crédit 1					
Indemnité d'opérations en campagne	5 000	7 000	5 000	5 000	7 000
Enveloppe salariale du personnel civil	172 551	167 392	171 561	175 834	180 213
Enveloppe salariale, RFGP (AC, voir article 213.2)					
Fonctionnement et entretien	181 221	189 074	169 613	173 374	198 780
Solde de la Première réserve/Rangers	127 998	112 445	111 409	114 194	117 049
F&E de la Première réserve/Rangers	15 043	13 282	13 124	13 377	13 634
Total du crédit 1	501 813	489 193	470 707	481 779	516 676
Budgets de fonctionnement du crédit 5					
Besoins divers	39 903	40 701	41 515	42 594	43 702
Petits projets de construction	17 823*	14 566	13 116	13 116	48 475
Total du crédit 5	57 726	55 267	54 631	55 710	92 177
Total des budgets de fonctionnement	559 539	544 460	525 338	537 489	608 853

* Les petits projets de construction prévus pour l'exercice 1997-1998 comprennent les fonds de CDC.
Le tableau n'est donné qu'à des fins de planification; il sera mis au point avant le début de l'exercice 1997-1998.

Tableau 4B-4 BUDGETS DE FONCTIONNEMENT DE L'ER2, 1997-2002

COMPTES DE RÉPARTITION MINISTÉRIELS DE L'ER2, CONTRÔLÉS PAR D'AUTRES ER (000 $)	Niveaux de planification				
	Indicatif	Théorique			
	1997-1998	1998-19989	1999-2000	2000-2001	2001-2002
Comptes ministériels du crédit 1					
Structure de la Force régulière	21 323 AP				
Solde militaire (SMA(Per))	777 300	799 900	821 400	841 900	860 300
Solde militaire, RFGP (AC, voir article 213.2)					
Approvisionnement national (SMA(Mat))	372 359	416 311	426 776	440 404	460 973
Comptes ministériels du crédit 5					
Solde militaire et civile, RFGP (AC)					
Biens d'équipement non stratégiques (SMA(Mat))	5 000	10 000	25 000	45 000	55 000

Le tableau n'est donné qu'à des fins de planification; il sera mis au point avant le début de l'exercice 1997-1998.

Tableau 4B-5 COMPTES DE RÉPARTITION MINISTÉRIELS DE L'ER2, 1997-2002

OBJECTIFS DE RÉDUCTION DE L'ER2 (000 $)	Niveaux de planification				
	Indicatif	Théorique			
	1997-1998	1998-1999	1999-2000	2000-2001	2001-2002
	8 900	30 600	34 900	35 770	36 660

Nota : Il incombe à l'ER d'indiquer comment il compte réaliser l'objectif. Seules les colonnes « contrôlées par l'ER » et « Comptes de répartition ministériels » doivent figurer dans les plans d'activités de premier échelon.
Le tableau n'est donné qu'à des fins de planification; il sera mis au point avant le début de l'exercice 1997-1998.

Tableau 4B-6 OBJECTIFS DE RÉDUCTION DE L'ER2, 1997-2002

RESSOURCES EN DOLLARS CONTRÔLÉES PAR LE CHEF D'ÉTAT-MAJOR DE L'ARMÉE DE L'AIR (ER3) (000 $)	Niveaux de planification				
	Indicatif	Théorique			
	1997-1998	1998-19989	1999-2000	2000-2001	2001-2002
Budgets de fonctionnement du crédit 1					
Indemnité d'opérations en campagne	250	250	250	250	250
Enveloppe salariale du personnel civil	119 598	110 986	113 743	116 567	119 462
Enveloppe salariale, RFGP (AC, voir article 213.2)					
Fonctionnement et entretien	298 124	308 112	308 631	314 513	320 158
Solde de la Première réserve	23 801	29 757	36 769	37 688	38 631
F&E de la Première réserve	1 776	2 179	2 654	2 702	2 751
Total du crédit 1	443 549	451 284	462 047	471 720	481 252
Budgets de fonctionnement du crédit 5					
Besoins divers	39 844	40 641	41 454	42 531	43 637
Petits projets de construction	12 794*	9 859	10 122	10 122	37 408
Total du crédit 5	52 638	50 500	51 576	52 653	81 045
Total des budgets de fonctionnement	496 187	501 784	513 623	524 373	562 297
Compte ministériel du crédit 10					
Institut de Goose Bay	1 125	1 125	1 125	1 125	1 125

* Les petits projets de construction prévus pour l'exercice 1997-1998 comprennent les fonds de CDC.

Le tableau n'est donné qu'à des fins de planification; il sera mis au point avant le début de l'exercice 1997-1998.

Tableau 4B-7 BUDGETS DE FONCTIONNEMENT ET COMPTES MINISTÉRIELS DE L'ER3, 1997-2002

COMPTES DE RÉPARTITION MINISTÉRIELS DE L'ER3, CONTRÔLÉS PAR D'AUTRES ER (000 $)	Niveaux de planification				
	Indicatif	Théorique			
	1997-1998	1998-19989	1999-2000	2000-2001	2001-2002
Comptes ministériels du crédit 1					
Structure de la Force régulière	15 170 AP				
Solde militaire (SMA(Per))	591 600	583 600	568 200	582 400	595 100
Solde militaire, RFGP (AC, voir article 213.2)					
Approvisionnement national (SMA(Mat))	650 464	658 138	670 508	693 057	727 085
Comptes ministériels du crédit 5					
Biens d'équipement non stratégiques (SMA(Mat))	5 000	10 000	25 000	45 000	55 000

Le tableau n'est donné qu'à des fins de planification; il sera mis au point avant le début de l'exercice 1997-1998.

Tableau 4B-8 COMPTES DE RÉPARTITION MINISTÉRIELS DE L'ER3, 1997-2002

OBJECTIFS DE RÉDUCTION DE L'ER3 (000 $)	Niveaux de planification				
	Indicatif	Théorique			
	1997-1998	1998-1999	1999-2000	2000-2001	2001-2002
	5 810	20 220	23 210	23 800	24 400

Nota : Il incombe à l'ER d'indiquer comment il compte réaliser l'objectif. Seules les colonnes « contrôlées par l'ER » et « Comptes de répartition ministériels » doivent figurer dans les plans d'activités de premier échelon.

Le tableau n'est donné qu'à des fins de planification; il sera mis au point avant le début de l'exercice 1997-1998.

Tableau 4B-9 OBJECTIFS DE RÉDUCTION DE L'ER3, 1997-2002

RESSOURCES EN DOLLARS CONTRÔLÉES PAR LE SCEMD (ER4A) **(LE CST ET LE SNRS EXCLUS)** **(000 $)**	**Niveaux de planification**				
	Indicatif	Théorique			
	1997-1998	1998-19989	1999-2000	2000-2001	2001-2002
Budgets de fonctionnement du crédit 1					
Enveloppe salariale du personnel civil	15 414	15 783	16 177	16 582	16 997
Enveloppe salariale, RFGP (AC, voir article 213.2)					
Fonctionnement et entretien	31 844	32 689	33 514	34 326	35 158
Total du crédit 1	47258	48472	49691	50908	52155
Budgets de fonctionnement du crédit 5					
Besoins divers	2 530	2 580	2 632	2 701	2 771
Petits projets de construction	0	0	133	133	492
Total du crédit 5	2 530	2 580	2 765	2 834	3 263
Total des budgets de fonctionnement	49 788	51 052	52 456	53 742	55 418

Le tableau n'est donné qu'à des fins de planification; il sera mis au point avant le début de l'exercice 1997-1998.

Tableau 4B-10 BUDGETS DE FONCTIONNEMENT DE L'ER4A, 1997-2002

RESSOURCES EN DOLLARS CONTRÔLÉES PAR L'ER4A (LE CST ET LE SNRS EXCLUS) (000 $)	Niveaux de planification				
	Indicatif	Théorique			
	1997-1998	1998-19989	1999-2000	2000-2001	2001-2002
Comptes ministériels du crédit 1					
Opérations de l'ONU sur théâtre réel	6 021	6 154	6 238	6 415	6 550
Comptes ministériels du crédit 5					
Besoins opérationnels non prévus	5 000	5 000	5 000	5 000	5 000
CEDH	2 600	2 652	2 705	2 775	2 848
Comptes ministériels du crédit 10					
Subventions et contributions	4 555	4 555	4 555	4 555	4 555

Le tableau n'est donné qu'à des fins de planification; il sera mis au point avant le début de l'exercice 1997-1998.

Tableau 4B-11 COMPTES MINISTÉRIELS DE L'ER4A, 1997-2002

COMPTES DE RÉPARTITION MINISTÉRIELS DE L'ER4A, CONTRÔLÉS PAR D'AUTRES ER (000 $)	Niveaux de planification				
	Indicatif	Théorique			
	1997-1998	1998-19989	1999-2000	2000-2001	2001-2002
Comptes ministériels du crédit 1					
Structure de la Force régulière	1 409 AP				
Solde militaire (SMA(Per))	70 900 $	74 700 $	77 100 $	79 000 $	80 700 $
Solde militaire, RFGP (AC. voir article 213.2)					

Le tableau n'est donné qu'à des fins de planification; il sera mis au point avant le début de l'exercice 1997-1998.

Tableau 4B-12 COMPTES DE RÉPARTITION MINISTÉRIELS DE L'ER4A, 1997-2002

OBJECTIFS DE RÉDUCTION DE L'ER4A (000 $)	Niveaux de planification				
	Indicatif	Théorique			
	1997-1998	1998-1999	1999-2000	2000-2001	2001-2002
	287	397	397	407	417

Nota : Il incombe à l'ER d'indiquer comment il compte réaliser l'objectif. Seules les colonnes « contrôlées par l'ER » et « Comptes de répartition ministériels » doivent figurer dans les plans d'activités de premier échelon.
Le tableau n'est donné qu'à des fins de planification; il sera mis au point avant le début de l'exercice 1997-1998.

Tableau 4B-13 OBJECTIFS DE RÉDUCTION DE L'ER4A, 1997-2002

RESSOURCES EN DOLLARS CONTRÔLÉES PAR L'ER4A - LE CST (000 $)	Niveaux de planification				
	Indicatif	Théorique			
	1997-1998	1998-19989	1999-2000	2000-2001	2001-2002
Budget de fonctionnement ministériel du crédit 1					
Enveloppe salariale du personnel civil	49 722	50 915	52 188	53 493	54 830
Fonctionnement et entretien	16 827	17 164	17 524	17 875	18 232
Total du crédit 1	66 549	68 079	69 712	71 368	73 062
Comptes ministériels du crédit 5					
Biens d'équipement	25 586	25 893	26 152	26 832	27 530

Le tableau n'est donné qu'à des fins de planification; il sera mis au point avant le début de l'exercice 1997-1998.

Tableau 4B-14 BUDGETS DE FONCTIONNEMENT ET COMPTES MINISTÉRIELS DU CST, 1997-

2002

RESSOURCES EN DOLLARS CONTRÔLÉES PAR L'ER4A - LE SNRS (000 $)	Niveaux de planification				
	Indicatif	Théorique			
	1997-1998	1998-19989	1999-2000	2000-2001	2001-2002
Budget de fonctionnement ministériel du crédit 1					
Enveloppe salariale du personnel civil	948	971	995	1020	1046
Fonctionnement et entretien	796	808	820	832	845
Total du crédit 1	1 744	1 779	1 815	1 852	1 891
Comptes ministériels du crédit 5					
Biens d'équipement	8 195	8 195	8 195	8 195	8 195
Compte ministériel du crédit 10					
Subventions et contributions	1 283	1 304	1 304	1 304	1 304

Le tableau n'est donné qu'à des fins de planification: il sera mis au point avant le début de l'exercice 1997-1998.

Tableau 4B-15 BUDGETS DE FONCTIONNEMENT ET COMPTES MINISTÉRIELS DU SNRS, 1997-2002

RESSOURCES EN DOLLARS CONTRÔLÉES PAR LE COMMANDANT EN SECOND, NORAD (ER4B) (000 $)	Niveaux de planification				
	Indicatif	Théorique			
	1997-1998	1998-19989	1999-2000	2000-2001	2001-2002
Budgets de fonctionnement du crédit 1					
Fonctionnement et entretien	1 082	1 105	1 127	1 147	1 168

Le tableau n'est donné qu'à des fins de planification; il sera mis au point avant le début de l'exercice 1997-1998.

Tableau 4B-16 BUDGETS DE FONCTIONNEMENT DE L'ER4B, 1997-2002

COMPTES DE RÉPARTITION MINISTÉRIELS DE L'ER4A, CONTRÔLÉS PAR D'AUTRES ER (000 $)	Niveaux de planification				
	Indicatif	Théorique			
	1997-1998	1998-19989	1999-2000	2000-2001	2001-2002
Comptes ministériels du crédit 1					
Structure de la Force régulière	267 AP				
Solde militaire (SMA(Per))	15 100	15 900	16 400	16 800	17 100

Le tableau n'est donné qu'à des fins de planification; il sera mis au point avant le début de l'exercice 1997-1998.

Tableau 4B-17 COMPTES DE RÉPARTITION MINISTÉRIELS DE L'ER4B, 1997-2002

OBJECTIFS DE RÉDUCTION DE L'ER4B (000 $)	Niveaux de planification				
	Indicatif	Théorique			
	1997-1998	1998-1999	1999-2000	2000-2001	2001-2002
	0	0	0	0	0

Nota : Il incombe à l'ER d'indiquer comment il compte réaliser l'objectif. Seules les colonnes « contrôlées par l'ER » et « Comptes de répartition ministériels » doivent figurer dans les plans d'activités de premier échelon.
Le tableau n'est donné qu'à des fins de planification; il sera mis au point avant le début de l'exercice 1997-1998.

Tableau 4B-18 OBJECTIFS DE RÉDUCTION DE L'ER4B, 1997-2002

RESSOURCES EN DOLLARS CONTRÔLÉES PAR LE COMMANDANT, SNFC (ER4C) (000 $)	Niveaux de planification				
	Indicatif	Théorique			
	1997-1998	1998-19989	1999-2000	2000-2001	2001-2002
Budgets de fonctionnement du crédit 1					
Indemnité d'opérations en campagne	10	10	10	10	10
Enveloppe salariale du personnel civil	394	404	414	424	435
Fonctionnement et entretien	996	1 015	1 034	1 054	1 074
Solde de la Première réserve/Rangers	1 223	1 282	1 313	1 347	1 379
F&E de la Première réserve/Rangers	1 192	1 365	1 402	1 436	1 470
Total du crédit 1	3 815	4 076	4 173	4 271	4 368
Budgets de fonctionnement du crédit 5					
Besoins divers	97	99	101	104	106
Total des budgets de fonctionnement	3 912	4 175	4 274	4 375	4 474

Le tableau n'est donné qu'à des fins de planification; il sera mis au point avant le début de l'exercice 1997-1998.

Tableau 4B-19 BUDGETS DE FONCTIONNEMENT DE L'ER4C, 1997-2002

COMPTES DE RÉPARTITION MINISTÉRIELS DE L'ER4C, CONTRÔLÉS PAR D'AUTRES ER (000 $)	Niveaux de planification				
	Indicatif	Théorique			
	1997-1998	1998-19989	1999-2000	2000-2001	2001-2002
Comptes ministériels du crédit 1					

Structure de la Force régulière	54 AP				
Solde militaire (SMA(Per))	3 000	3 100	3 200	3 200	3 200

Le tableau n'est donné qu'à des fins de planification; il sera mis au point avant le début de l'exercice 1997-1998.

Tableau 4B-20 COMPTES DE RÉPARTITION MINISTÉRIELS DE L'ER4C, 1997-2002

OBJECTIFS DE RÉDUCTION DE L'ER4C (000 $)	Niveaux de planification				
	Indicatif	Théorique			
	1997-1998	1998-1999	1999-2000	2000-2001	2001-2002
	0	0	0	0	0

Nota : Il incombe à l'ER d'indiquer comment il compte réaliser l'objectif. Seules les colonnes « contrôlées par l'ER » et « Comptes de répartition ministériels » doivent figurer dans les plans d'activités de premier échelon.
Le tableau n'est donné qu'à des fins de planification; il sera mis au point avant le début de l'exercice 1997-1998.

Tableau 4B-21 OBJECTIFS DE RÉDUCTION DE L'ER4C, 1997-2002

RESSOURCES EN DOLLARS CONTRÔLÉES PAR LE SMA(SID) (ER5) (000 $)	Niveaux de planification				
	Indicatif	Théorique			
	1997-1998	1998-19989	1999-2000	2000-2001	2001-2002
Budgets de fonctionnement du crédit 1					
Indemnité d'opérations en campagne	5	5	5	5	5
Enveloppe salariale du personnel civil	31 093	31 840	32 636	33 452	34 288
Enveloppe salariale. RFGP (AC, voir article 213.2)					
Fonctionnement et entretien	83 888	87 586	88 268	88 907	89 554

Solde de la Première réserve	13 849	14 181	14 536	14 899	15 272
F&E de la Première réserve	2 010	2 053	2 092	2 129	2 168
Total du crédit 1	130845	135665	137537	139392	141287
Budgets de fonctionnement du crédit 5					
Besoins divers	10 204	10 408	10 616	10 892	11 175
Petits projets de construction	0	273	665	665	2 459
Total du crédit 5	10 204	10 681	11 281	11 557	13 634
Total des budgets de fonctionnement	141 049	146 346	148 818	150 949	154 921

Le tableau n'est donné qu'à des fins de planification; il sera mis au point avant le début de l'exercice 1997-1998.

Tableau 4B-22 BUDGETS DE FONCTIONNEMENT DE L'ER5, 1997-2002

COMPTES DE RÉPARTITION MINISTÉRIELS DE L'ER5, CONTRÔLÉS PAR D'AUTRES ER (000 $)	**Niveaux de planification**				
	Indicatif	Théorique			
	1997-1998	1998-19989	1999-2000	2000-2001	2001-2002
Comptes ministériels du crédit 1					
Structure de la Force régulière	2 860 AP				
Solde militaire (SMA(Per))	110 500	116 800	120 500	123 500	126 200
Solde militaire, RFGP (AC, voir article 213.2)					
Comptes ministériels du crédit 5					
Solde militaire et civile, RFGP (AC)					

Le tableau n'est donné qu'à des fins de planification; il sera mis au point avant le début de l'exercice 1997-1998.

Tableau 4B-23 COMPTES DE RÉPARTITION MINISTÉRIELS DE L'ER5, 1997-2002

OBJECTIFS DE RÉDUCTION DE L'ER5 (000 $)	Niveaux de planification				
	Indicatif	Théorique			
	1997-1998	1998-1999	1999-2000	2000-2001	2001-2002
	5 402	16 792	20 882	21 402	21 932

Nota : Il incombe à l'ER d'indiquer comment il compte réaliser l'objectif. Seules les colonnes « contrôlées par l'ER » et « Comptes de répartition ministériels » doivent figurer dans les plans d'activités de premier échelon.
Le tableau n'est donné qu'à des fins de planification; il sera mis au point avant le début de l'exercice 1997-1998.

Tableau 4B-24 OBJECTIFS DE RÉDUCTION DE L'ER5, 1997-2002

RESSOURCES EN DOLLARS CONTRÔLÉES PAR LE SMA(PER) (ER6) (000 $)	Niveaux de planification				
	Indicatif	Théorique			
	1997-1998	1998-19989	1999-2000	2000-2001	2001-2002
Budgets de fonctionnement du crédit 1					
Indemnité d'opérations en campagne	305	305	305	305	305
Enveloppe salariale du personnel civil	102 543	105 004	107 629	110 320	113 078
Enveloppe salariale, RFGP (AC, voir article 213.2)					
Fonctionnement et entretien	142 874	145 791	146 898	150 027	153 223
Solde de la Première réserve	2 351	2 545	2 609	2 674	2 741
F&E de la Première réserve	381	415	422	430	438
Total du crédit 1	248 454	254 060	257 863	263 756	269 785

Budgets de fonctionnement du crédit 5					
Besoins divers	13 372	13 639	13 912	14 274	14 645
Petits projets de construction	2 375*	3 142	3 282	3 282	12 129
Total du crédit 5	15 747	16 781	17 194	17 556	26 774
Total des budgets de fonctionnement	264 201	270 841	275 057	281 312	296 559

* Les petits projets de construction prévus pour l'exercice 1997-1998 comprennent les fonds de CDC.
Le tableau n'est donné qu'à des fins de planification; il sera mis au point avant le début de l'exercice 1997-1998.

Tableau 4B-25 BUDGETS DE FONCTIONNEMENT DE L'ER6, 1997-2002

RESSOURCES EN DOLLARS CONTRÔLÉES PAR LE SMA(PER) **(ER6)** **(000 $)**	**Niveaux de planification**				
	Indicatif	Théorique			
	1997-1998	1998-19989	1999-2000	2000-2001	2001-2002
Comptes ministériels du crédit 1					
Solde militaire	2 803 330	2 871 485	2 918 145	2 985 115	3 053 611
Solde militaire, RFGP (AC, voir article 213.2)					
Réseve supplémentaire disponible	550	550	550	550	550
Enveloppe salariale du Ministère	21 003	21 465	21 959	22 464	22 981
Coûts du Plan de réduction des effectifs civils	3 000	800	0	0	0
BLFC	85 300	85 300	85 300	85 300	85 300
Coûts des déménagements militaires	161 550	69 726	178 020	180 964	185 085
Premières réserves du Ministère	8 277	7 757	7 946	8 140	8 339

Comptes ministériels du crédit 5					
BLFC	3 200	3 200	3 200	3 200	3 200

Le tableau n'est donné qu'à des fins de planification; il sera mis au point avant le début de l'exercice 1997-1998.

Tableau 4B-26 COMPTES MINISTÉRIELS DE L'ER6, 1997-2002

COMPTES DE RÉPARTITION MINISTÉRIELS DE L'ER6 CONTRÔLÉS PAR D'AUTRES ER (000 $)	**Niveaux de planification**				
	Indicatif	Théorique			
	1997-1998	1998-19989	1999-2000	2000-2001	2001-2002
Comptes ministériels du crédit 1					
Structure de la Force régulière	4 184 AP				
Solde militaire (DBE)	189 800	199 600	206 100	211 200	215 800
Solde militaire, RFGP (AC, voir article 213.2)					

Le tableau n'est donné qu'à des fins de planification; il sera mis au point avant le début de l'exercice 1997-1998.

Tableau 4B-27 COMPTES DE RÉPARTITION MINISTÉRIELS DE L'ER6, 1997-2002

OBJECTIFS DE RÉDUCTION DE L'ER6 (000 $)	**Niveaux de planification**				
	Indicatif	Théorique			
	1997-1998	1998-1999	1999-2000	2000-2001	2001-2002
	16 130	49 490	56 220	57 560	58 930

Nota : Il incombe à l'ER d'indiquer comment il compte réaliser l'objectif. Seules les colonnes « contrôlées par l'ER » et « Comptes de répartition ministériels » doivent figurer dans les plans d'activités de premier échelon.
Le tableau n'est donné qu'à des fins de planification; il sera mis au point avant le début de l'exercice 1997-1998.

Tableau 4B-28 OBJECTIFS DE RÉDUCTION DE L'ER6, 1997-2002

RESSOURCES EN DOLLARS CONTRÔLÉES PAR LE SMA(MAT) (ER7A) (000 $)	Niveaux de planification				
	Indicatif	Théorique			
	1997-1998	1998-19989	1999-2000	2000-2001	2001-2002
Budgets de fonctionnement du crédit 1					
Enveloppe salariale du personnel civil	166 494	170 490	174 751	179 119	183 596
Enveloppe salariale, RFGP (AC, voir article 213.2)					
Fonctionnement et entretien	35 340	36 999	37 526	38 625	39 973
Total du crédit 1	201 834	207 489	212 277	217 744	223 569
Budgets de fonctionnement du crédit 5					
Besoins divers	8 968	9 147	9 330	9 573	9 822
Petits projets de construction	252	735	1 692	1 692	6 252
Total du crédit 5	9 220	9 882	11 022	11 265	16 074
Total des budgets de fonctionnement	211 054	217 371	223 299	229 009	239 643

Le tableau n'est donné qu'à des fins de planification; il sera mis au point avant le début de l'exercice 1997-1998.

Tableau 4B-29 BUDGETS DE FONCTIONNEMENT DE L'ER7A, 1997-2002

RESSOURCES EN DOLLARS CONTRÔLÉES PAR LE SMA(MAT) (ER7A) (000 $)	Niveaux de planification				
	Indicatif	Théorique			
	1997-1998	1998-19989	1999-2000	2000-2001	2001-2002

Comptes ministériels du crédit 1					
Approvisionnement national	1 376 896	1 430 789	1 455 647	1 503 723	1 578 021
Recherche et développement	94 809	97 179	99 608	102 154	104 707
Comptes ministériels du crédit 5					
Équipement	1 655 368	1 414 368	1 522 366	1 522 388	1 522 368
Recherche et développement	12 702	12 702	12 702	12 702	12 702
Munitions	2 278	2 326	2 375	2 420	2 466

Le tableau n'est donné qu'à des fins de planification; il sera mis au point avant le début de l'exercice 1997-1998.

Tableau 4B-30 COMPTES MINISTÉRIELS DE L'ER7A, 1997-2002

COMPTES DE RÉPARTITION MINISTÉRIELS DE L'ER7A CONTRÔLÉS PAR D'AUTRES ER (000 $)	**Niveaux de planification**				
	Indicatif	Théorique			
	1997-1998	1998-19989	1999-2000	2000-2001	2001-2002
Comptes ministériels du crédit 1					
Structure de la Force régulière	2 032 AP				
Solde militaire (SMA(Per))	91 700	96 600	99 700	102 100	104 300
Solde militaire, RFGP (AC, voir article 213.2)					
Comptes ministériels du crédit 5					
Solde militaire et civile, RFGP (AC)					

Le tableau n'est donné qu'à des fins de planification; il sera mis au point avant le début de l'exercice 1997-1998.

Tableau 4B-31 COMPTES DE RÉPARTITION MINISTÉRIELS DE L'ER7A, 1997-2002

OBJECTIFS DE RÉDUCTION DE L'ER7A (000 $)	Niveaux de planification				
	Indicatif	Théorique			
	1997-1998	1998-1999	1999-2000	2000-2001	2001-2002
	12 990	47 960	51 940	53 240	54 580

Nota : Il incombe à l'ER d'indiquer comment il compte réaliser l'objectif. Seules les colonnes « contrôlées par l'ER » et « Comptes de répartition ministériels » doivent figurer dans les plans d'activités de premier échelon.
Le tableau n'est donné qu'à des fins de planification; il sera mis au point avant le début de l'exercice 1997-1998.

Tableau 4B-32 OBJECTIFS DE RÉDUCTION DE L'ER7A, 1997-2002

RESSOURCES EN DOLLARS CONTRÔLÉES PAR LE SMA(IE) (ER7B) (000 $)	Niveaux de planification				
	Indicatif	Théorique			
	1997-1998	1998-19989	1999-2000	2000-2001	2001-2002
Budgets de fonctionnement du crédit 1					
Enveloppe salariale du personnel civil	0	0	0	0	0
Enveloppe salariale, RFGP (AC, voir article 213.2)					
Fonctionnement et entretien	7 832	8 005	8 180	8 352	8 528
Total des budgets de fonctionnement	7 832	8 005	8 180	8 352	8 528

Le tableau n'est donné qu'à des fins de planification; il sera mis au point avant le début de l'exercice 1997-1998.

Tableau 4B-33 BUDGETS DE FONCTIONNEMENT DE L'ER7B, 1997-2002

RESSOURCES EN DOLLARS CONTRÔLÉES PAR LE SMA(IE) (ER7B) (000 $)	Niveaux de planification				
	Indicatif	Théorique			
	1997-1998	1998-19989	1999-2000	2000-2001	2001-2002
Comptes ministériels du crédit 1					
Programme environnemental	50 000	45 000	42 000	38 000	34 000
Démantèlement	Ces fonds sont inclus dans les coûts de DERMAT indiqués au tableau 4B-58				
Comptes ministériels du crédit 5					
Projets de construction	176 476	88 977	91 176	95 176	3 860
Construction de Défense Canada	6 537	10 008	7 968	7 966	7 966
Compte ministériels du crédit 10					
Subventions et contributions	2 330	0	0	0	0
Aide financière	5 073	4 650	4 650	4 650	4 650

Le tableau n'est donné qu'à des fins de planification; il sera mis au point avant le début de l'exercice 1997-1998.

Tableau 4B-34 COMPTES MINISTÉRIELS DE L'ER7B, 1997-2002

COMPTES DE RÉPARTITION MINISTÉRIELS DE L'ER7B CONTRÔLÉS PAR D'AUTRES ER (000 $)	Niveaux de planification				
	Indicatif	Théorique			
	1997-1998	1998-19989	1999-2000	2000-2001	2001-2002
Comptes ministériels du crédit 1					
Structure de la Force régulière	56 AP				

Solde militaire (SMA(Per))	2 500	2 600	2 700	2 700	2 700
Solde militaire, RFGP (AC, voir article 213.2)					
Comptes ministériels du crédit 5					
Solde militaire et civile, RFGP (AC)					

Le tableau n'est donné qu'à des fins de planification; il sera mis au point avant le début de l'exercice 1997-1998.

Tableau 4B-35 COMPTES DE RÉPARTITION MINISTÉRIELS DE L'ER7B, 1997-2002

OBJECTIFS DE RÉDUCTION DE L'ER7B (000 $)	**Niveaux de planification**				
	Indicatif	Théorique			
	1997-1998	1998-1999	1999-2000	2000-2001	2001-2002
	350	1 280	1 390	1 430	1 470

Nota :

1. Le niveau de planification de l'enveloppe salariale est à négocier avec le SMA(Mat) en se fondant sur les niveaux de planification de l'ER7A.
2. Il incombe à l'ER d'indiquer comment il compte réaliser l'objectif. Seules les colonnes « contrôlées par l'ER » et « Comptes de répartition ministériels » doivent figurer dans les plans d'activités de premier échelon.

Le tableau n'est donné qu'à des fins de planification; il sera mis au point avant le début de l'exercice 1997-1998.

Tableau 4B-36 OBJECTIFS DE RÉDUCTION DE L'ER7B, 1997-2002

RESSOURCES EN DOLLARS CONTRÔLÉES PAR LE SMA(FIN SM) (ER8A) (000 $)	**Niveaux de planification**				
	Indicatif	Théorique			
	1997-1998	1998-19989	1999-2000	2000-2001	2001-2002

Budgets de fonctionnement du crédit 1					
Enveloppe salariale du personnel civil	27 048	27 696	28 389	29 098	29 826
Enveloppe salariale, RFGP (AC, voir article 213.2)					
Fonctionnement et entretien	36 477	38 736	32 482	30 979	31 722
Total du crédit 1	63525	66432	60871	60077	61548
Budgets de fonctionnement du crédit 5					
Besoins divers	3 186	3 250	3 315	3 401	3 489
Petits projets de construction	1 335*	942	939	939	3 469
Total du crédit 5	4 521	4 192	4 254	4 340	6 958
Total des budgets de fonctionnement	68 046	70 624	65 125	64 417	68 506

* Les petits projets de construction prévus pour l'exercice 1997-1998 comprennent les fonds de CDC.
Le tableau n'est donné qu'à des fins de planification; il sera mis au point avant le début de l'exercice 1997-1998.

Tableau 4B-37 BUDGETS DE FONCTIONNEMENT DE L'ER8A, 1997-2002

RESSOURCES EN DOLLARS CONTRÔLÉES PAR LE SMA(FIN SM) (ER8A) (000 S)	**Niveaux de planification**				
	Indicatif	Théorique			
	1997-1998	1998-19989	1999-2000	2000-2001	2001-2002
Comptes ministériels du crédit 1					
Récupération des produits prétoliers	22 922	22 945	22 601	22 782	22 964
Récupération de divers autres produits	10 124	10 407	10 678	10 956	11 240
Comptes ministériels du crédit 10					

OTAN	146 320	142 888	137 128	131 928	132 128
Autres subventions et contributions	14	14	14	14	14

Le tableau n'est donné qu'à des fins de planification; il sera mis au point avant le début de l'exercice 1997-1998.

Tableau 4B-38 COMPTES MINISTÉRIELS DE L'ER8A, 1997-2002

COMPTES DE RÉPARTITION MINISTÉRIELS DE L'ER8A CONTRÔLÉS PAR D'AUTRES ER (000 $)	**Niveaux de planification**				
	Indicatif	Théorique			
	1997-1998	1998-19989	1999-2000	2000-2001	2001-2002
Comptes ministériels du crédit 1					
Structure de la Force régulière	448 AP				
Solde militaire (SAM(Per))	17 700	18 600	19 200	19 600	20 000
Solde militaire. RFGP (AC, voir article 213.2)					

Le tableau n'est donné qu'à des fins de planification; il sera mis au point avant le début de l'exercice 1997-1998.

Tableau 4B-39 COMPTES DE RÉPARTITION MINISTÉRIELS DE L'ER8A, 1997-2002

OBJECTIFS DE RÉDUCTION DE L'ER8A (000 $)	**Niveaux de planification**				
	Indicatif	Théorique			
	1997-1998	1998-1999	1999-2000	2000-2001	2001-2002
	692	2 672	2 732	2 802	2 872

Nota : Il incombe à l'ER d'indiquer comment il compte réaliser l'objectif. Seules les colonnes « contrôlées par l'ER » et « Comptes de répartition ministériels » doivent figurer dans les plans d'activités de premier échelon.
Le tableau n'est donné qu'à des fins de planification; il sera mis au point avant le début de l'exercice 1997-1998.

Tableau 4B-40 OBJECTIFS DE RÉDUCTION DE L'ER8A, 1997-2002

RESSOURCES EN DOLLARS CONTRÔLÉES PAR LE SMA(POL COMM) (ER8B) (000 $)	Niveaux de planification				
	Indicatif	Théorique			
	1997-1998	1998-19989	1999-2000	2000-2001	2001-2002
Budgets de fonctionnement du crédit 1					
Enveloppe salariale du personnel civil	4 947	5 066	5 192	5 322	5 455
Fonctionnement et entretien	3 218	3 428	3 510	3 591	3 674
Total du crédit 1	8 165	8 494	8 702	8 913	9 129
Budgets de fonctionnement du crédit 5					
Besoins divers	546	557	568	583	598
Total des budgets de fonctionnement	8 711	9 051	9 270	9 496	9 727

Le tableau n'est donné qu'à des fins de planification; il sera mis au point avant le début de l'exercice 1997-1998.

Tableau 4B-41 BUDGETS DE FONCTIONNEMENT DE L'ER8B, 1997-2002

RESSOURCES EN DOLLARS CONTRÔLÉES PAR LE SMA(POL COMM) (ER8B) (000 $)	Niveaux de planification				
	Indicatif	Théorique			
	1997-1998	1998-19989	1999-2000	2000-2001	2001-2002
Comptes ministériels du crédit 1					

PAIM	1 832	1 872	1 913	1 953	1 994
Comptes ministériels du crédit 10					
PAIM	2 150	3 525	3 525	3 525	3 525
Subventions et contributions	2 389	2 389	2 389	2 389	2 389

Le tableau n'est donné qu'à des fins de planification; il sera mis au point avant le début de l'exercice 1997-1998.

Tableau 4B-42 COMPTES MINISTÉRIELS DE L'ER8B, 1997-2002

COMPTES DE RÉPARTITION MINISTÉRIELS DE L'ER8B CONTRÔLÉS PAR D'AUTRES ER (000 $)	**Niveaux de planification**				
	Indicatif	Théorique			
	1997-1998	1998-19989	1999-2000	2000-2001	2001-2002
Comptes ministériels du crédit 1					
Structure de la Force régulière	76 AP				
Solde militaire (SMA(Per))	4 500	4 700	4 800	4 900	5 000

Le tableau n'est donné qu'à des fins de planification; il sera mis au point avant le début de l'exercice 1997-1998.

Tableau 4B-43 COMPTES DE RÉPARTITION MINISTÉRIELS DE L'ER8B, 1997-2002

OBJECTIFS DE RÉDUCTION DE L'ER8B (000 $)	**Niveaux de planification**				
	Indicatif	Théorique			
	1997-1998	1998-1999	1999-2000	2000-2001	2001-2002
	220	730	860	890	920

Nota : Il incombe à l'ER d'indiquer comment il compte réaliser l'objectif. Seules les colonnes « contrôlées par l'ER » et « Comptes de répartition ministériels » doivent figurer dans les plans d'activités de premier échelon.
Le tableau n'est donné qu'à des fins de planification; il sera mis au point avant le début de l'exercice 1997-1998.

Tableau 4B-44 OBJECTIFS DE RÉDUCTION DE L'ER8B, 1997-2002

RESSOURCES EN DOLLARS CONTRÔLÉES PAR LE VCEMD (ER8C) (LE MIMISTRE, LE SM ET LE CEMD EXCLUS) (000 $)	Niveaux de planification				
	Indicatif	Théorique			
	1997-1998	1998-19989	1999-2000	2000-2001	2001-2002
Budgets de fonctionnement du crédit 1					
Enveloppe salariale du personnel civil	7 260	7 434	7 620	7 811	8 006
Fonctionnement et entretien	6 054	5 851	5 855	5 954	6 055
Solde de la Première réserve	511	478	490	502	515
F&E de la Première réserve	1 117	1 044	1 066	1 088	1 109
Total du crédit 1	14 942	14 807	15 031	15 355	15 685
Budgets de fonctionnement du crédit 5					
Besoins divers	1 103	1 125	1 148	1 117	1 208
Total des budgets de fonctionnement	16 045	15 932	16 179	16 472	16 893

Le tableau n'est donné qu'à des fins de planification: il sera mis au point avant le début de l'exercice 1997-1998.

Tableau 4B-45 BUDGETS DE FONCTIONNEMENT DE L'ER8C, 1997-2002

RESSOURCES EN DOLLARS CONTRÔLÉES PAR LE VCEMD (ER8C) (LE MIMISTRE, LE SM ET LE CEMD EXCLUS) (000 S)	Niveaux de planification				
	Indicatif	Théorique			
	1997-1998	1998-19989	1999-2000	2000-2001	2001-2002
Comptes ministériels du crédit 1					
Cadets, solde	42 851	43 879	44 976	46 101	47 253
Cadets, enveloppe salariale	8 386	8 587	8 801	9 021	9 247
Cadets, F&E	47 357	48 494	49 657	50 799	51 968
Comptes ministériels du crédit 5					
Cadets	655	668	681	699	717
Comptes ministériels du crédit 10					
Subventions et contributions	649	625	625	625	625

Le tableau n'est donné qu'à des fins de planification; il sera mis au point avant le début de l'exercice 1997-1998.

Tableau 4B-46 COMPTES MINISTÉRIELS DE L'ER8C, 1997-2002

COMPTES DE RÉPARTITION MINISTÉRIELS DE L'ER8C CONTRÔLÉS PAR D'AUTRES ER (000 S)	Niveaux de planification				
	Indicatif	Théorique			
	1997-1998	1998-19989	1999-2000	2000-2001	2001-2002
Comptes ministériels du crédit 1					
Structure de la Force régulière	214 AP				
Solde militaire (SMA(Per))	12 100	12 700	13 100	13 400	13 600

Comptes ministériels du crédit 5					
Solde militaire et civile, RFGP (AC)					
Immobilisations non stratégiques, à répartir en outre entre les ER 4A à 8E (SMA(Mat))	5 000	10 000	25 000	45 000	55 000

Le tableau n'est donné qu'à des fins de planification; il sera mis au point avant le début de l'exercice 1997-1998.

Tableau 4B-47 COMPTES DE RÉPARTITION MINISTÉRIELS DE L'ER8C, 1997-2002

OBJECTIFS DE RÉDUCTION DE L'ER8C (000 $)	**Niveaux de planification**				
	Indicatif	Théorique			
	1997-1998	1998-1999	1999-2000	2000-2001	2001-2002
	790	2 500	2 580	2 640	2 710

Nota : Il incombe à l'ER d'indiquer comment il compte réaliser l'objectif. Seules les colonnes « contrôlées par l'ER » et « Comptes de répartition ministériels » doivent figurer dans les plans d'activités de premier échelon.
Le tableau n'est donné qu'à des fins de planification; il sera mis au point avant le début de l'exercice 1997-1998.

Tableau 4B-48 OBJECTIFS DE RÉDUCTION DE L'ER8C, 1997-2002

RESSOURCES EN DOLLARS CONTRÔLÉES PAR L'ER8C - LE MIMISTRE DE LA DÉFENSE NATIONALE (000 $)	**Niveaux de planification**				
	Indicatif	Théorique			
	1997-1998	1998-19989	1999-2000	2000-2001	2001-2002
Budgets de fonctionnement du crédit 1					
Enveloppe salariale du personnel civil	912	918	926	933	941

Fonctionnement et entretien	550	550	550	550	550
Total du crédit 1	1 462	1 468	1 476	1 483	1 491

Le tableau n'est donné qu'à des fins de planification; il sera mis au point avant le début de l'exercice 1997-1998.

Tableau 4B-49 BUDGETS DE FONCTIONNEMENT DE L'ER8C, CONTRÔLÉS PAR LE MINISTRE DE LA DÉFENSE NATIONALE, 1997-2002

RESSOURCES EN DOLLARS CONTRÔLÉES PAR L'ER8C - LE SOUS-MIMISTRE (000 $)	Niveaux de planification				
	Indicatif	Théorique			
	1997-1998	1998-19989	1999-2000	2000-2001	2001-2002
Budgets de fonctionnement du crédit 1					
Enveloppe salariale du personnel civil	458	469	480	492	505
Fonctionnement et entretien	118	120	123	125	128
Total du crédit 1	576	589	603	617	633

Le tableau n'est donné qu'à des fins de planification; il sera mis au point avant le début de l'exercice 1997-1998.

Tableau 4B-50 BUDGETS DE FONCTIONNEMENT DE L'ER8C, CONTRÔLÉS PAR LE SOUS-MINISTRE, 1997-2002

RESSOURCES EN DOLLARS CONTRÔLÉES PAR L'ER8C - LE CHEF D'ÉTAT-MAJOR DE LA DÉFENSE (000 $)	Niveaux de planification				
	Indicatif	Théorique			
	1997-1998	1998-19989	1999-2000	2000-2001	2001-2002
Budgets de fonctionnement du crédit 1					

Enveloppe salariale du personnel civil	84	86	88	90	93
Fonctionnement et entretien	174	178	182	186	190
Total du crédit 1	258	264	270	276	283

Le tableau n'est donné qu'à des fins de planification; il sera mis au point avant le début de l'exercice 1997-1998.

Tableau 4B-51 BUDGETS DE FONCTIONNEMENT DE L'ER8C, CONTRÔLÉS PAR LE CHEF D'ÉTAT-MAJOR DE LA DÉFENSE, 1997-2002

RESSOURCES EN DOLLARS CONTRÔLÉES PAR LE CHEF - SERVICES D'EXAMEN (ER8D) **(000 $)**	**Niveaux de planification**				
	Indicatif	Théorique			
	1997-1998	1998-19989	1999-2000	2000-2001	2001-2002
Budgets de fonctionnement du crédit 1					
Enveloppe salariale du personnel civil	5 731	5 869	6 016	6 166	6 320
Fonctionnement et entretien	838	850	861	873	884
Total du crédit 1	6 569	6 719	6 877	7 039	7 204
Budgets de fonctionnement du crédit 5					
Besoins divers	202	206	210	216	221
Total des budgets de fonctionnement	6 771	6 925	7 087	7 255	7 425

Le tableau n'est donné qu'à des fins de planification; il sera mis au point avant le début de l'exercice 1997-1998.

Tableau 4B-52 BUDGETS DE FONCTIONNEMENT DE L'ER8D, 1997-2002

COMPTES DE RÉPARTITION MINISTÉRIELS DE L'ER8D CONTRÔLÉS PAR D'AUTRES ER (000 $)	Niveaux de planification				
	Indicatif	Théorique			
	1997-1998	1998-19989	1999-2000	2000-2001	2001-2002
Comptes ministériels du crédit 1					
Structure de la Force régulière	15 AP				
Solde militaire (SMA(Per))	850	890	920	940	960

Le tableau n'est donné qu'à des fins de planification; il sera mis au point avant le début de l'exercice 1997-1998.

Tableau 4B-53 COMPTES DE RÉPARTITION MINISTÉRIELS DE L'ER8D, 1997-2002

OBJECTIFS DE RÉDUCTION DE L'ER8D (000 $)	Niveaux de planification				
	Indicatif	Théorique			
	1997-1998	1998-1999	1999-2000	2000-2001	2001-2002
	320	1 250	1 280	1 320	1 360

Nota : Il incombe à l'ER d'indiquer comment il compte réaliser l'objectif. Seules les colonnes « contrôlées par l'ER » et « Comptes de répartition ministériels » doivent figurer dans les plans d'activités de premier échelon.
Le tableau n'est donné qu'à des fins de planification; il sera mis au point avant le début de l'exercice 1997-1998.

Tableau 4B-54 OBJECTIFS DE RÉDUCTION DE L'ER8D, 1997-2002

RESSOURCES EN DOLLARS CONTRÔLÉES PAR LE JUGE-AVOCAT GÉNÉRAL (ER8E) (000 $)	Niveaux de planification				
	Indicatif	Théorique			
	1997-1998	1998-19989	1999-2000	2000-2001	2001-2002
Budgets de fonctionnement du crédit 1					

Enveloppe salariale du personnel civil	2 675	2 739	2 807	2 878	2 949
Fonctionnement et entretien	10 679	10 935	11 156	11 435	11 721
Total du crédit 1	13 354	13 674	13 963	14 313	14 670
Budgets de fonctionnement du crédit 5					
Besoins divers	253	258	263	270	277
Total des budgets de fonctionnement	13 607	13 932	14 226	14 538	14 947

Le tableau n'est donné qu'à des fins de planification; il sera mis au point avant le début de l'exercice 1997-1998.

Tableau 4B-55 BUDGETS DE FONCTIONNEMENT DE L'ER8E, 1997-2002

COMPTES DE RÉPARTITION MINISTÉRIELS DE L'ER8E CONTRÔLÉS PAR D'AUTRES ER (000 $)	**Niveaux de planification**				
	Indicatif	Théorique			
	1997-1998	1998-19989	1999-2000	2000-2001	2001-2002
Comptes ministériels du crédit 1					
Structure de la Force régulière	88 AP				
Solde militaire (SMA(Per))	6 300	6 600	6 800	6 900	7 000

Le tableau n'est donné qu'à des fins de planification; il sera mis au point avant le début de l'exercice 1997-1998.

Tableau 4B-56 COMPTES DE RÉPARTITION MINISTÉRIELS DE L'ER8E, 1997-2002

OBJECTIFS DE RÉDUCTION DE L'ER8E (000 $)	**Niveaux de planification**				
	Indicatif	Théorique			
	1997-1998	1998-1999	1999-2000	2000-2001	2001-2002
	0	0	0	0	0

Nota :

1. Il incombe à l'ER d'indiquer comment il compte réaliser l'objectif. Seules les colonnes « contrôlées par l'ER » et « Comptes de répartition ministériels » doivent figurer dans les plans d'activités de premier échelon.
2. Les réductions du DERMAT sont en suspens, en attendant qu'elles soient examinées par le VCEMD.

Le tableau n'est donné qu'à des fins de planification; il sera mis au point avant le début de l'exercice 1997-1998.

Tableau 4B-57 OBJECTIFS DE RÉDUCTION DE L'ER8E, 1997-2002

RESSOURCES EN DOLLARS CONTRÔLÉES PAR LE DB, AU NOM DE LA CCP (000 $)	**Niveaux de planification**				
	Indicatif	Théorique			
	1997-1998	1998-19989	1999-2000	2000-2001	2001-2002
Réserves du VCEMD au crédit 1					
Réserves générales	50 000	50 000	50 000	50 000	50 000
Réserves pour opérations	30 000	30 000	30 000	30 000	30 000
Réserves protégées :					
A. Réaménagements du personnel	147 853	176 535	177 771	182 215	186 770
B. Report des budgets de fonctionnement	60 000	0	0	0	0
C. Coûts de DERMAT	46 650	53 256	0	0	0
D. Prêts du BLFC	21 600	0	0	0	0
E. Délégation à la ligne Dew	19 794	20 634	8 082	91	0
F. PAIM	0	5 500	5 500	5 500	5 500
G. Versements aux crédits de l'EDPRB	15 400	0	0	0	0
H. Versements aux crédits des recettes de l'ONU	3 158	9 318	2 945	460	308

I. Divers	2 682	4 160	963	0	0
Total partiel	317 137	269 403	195 261	188 266	192 578
Total du crédit 1	397 137	349 403	275 261	268 266	272 578
Réserves du VCEMD au crédit 5					
Fonds d'investissement de D2000	10 000	10 000	10 000	10 000	10 000
Réserves pour opérations	20 000	20 000	20 000	20 000	20 000
Total du crédit 5	30 000	30 000	30 000	30 000	30 000
Total des réserves du VCEMD	427 137	379 403	305 261	298 266	302 578

Le tableau n'est donné qu'à des fins de planification; il sera mis au point avant le début de l'exercice 1997-1998.

Tableau 4B-58 NIVEAUX DE PLANIFICATION DES RESSOURCES DU MINISTÈRE, 1997-2002

Table des matières modifiée le 1998 3 19
Page web modifiée le 2002 10 3

© Travaux et Services gouvernementaux Canada

Défense nationale National Defence

Canada

5A Cadre de mesure du rendement

Objectifs	Facteurs critiques de succès	Aspects à mesurer	Indicateurs
(1) Constituer et mettre en service des forces efficaces, polyvalentes et aptes au combat	Politique et plans	GPD	Intégralité Fidélité/conformité aux politiques et exigences du gouvernement
		Plans des activités	Conformité au GPD Capacité financière Intégralité
		Plans opérationnels	Possibilité de réalisation Validité Cohérence avec les plans des Alliés Intégralité
		Doctrine (y compris la doctrine interarmées)	Pertinence Validité Interopérabilité Intégralité
	Structure des forces	Personnel	Niveaux de dotation Moral
		Matériel	Stocks État de fonctionnement Adaptabilité aux conditions stratégiques Adaptabilité aux conditions de déploiement
		Infrastructure	Capacité financière/rentabilité Structure pertinente à la tâche
		Instruction	Compétence en matière d'instruction individuelle Compétence en matière d'instruction collective
		Commandement et contrôle	Efficacité Souplesse d'exécution Interopérabilité
		Soutien (approvisionnement, finances, distribution, et fiabilité)	Capacité financière Faculté d'adaptation Efficacité Rendement

		Besoins d'information	Capacité de réalisation Fiabilité Cohérence Intégralité
	Opérations	Réalisation des missions	Contexte de la mission
		Projection des forces	Contexte de la mission
		Maintien en puissance	Suffisance du soutien de premier, de deuxième et de troisième échelon
		Suite d'une opération	Leçons apprises
		Interopérabilité	Contexte de la mission
(2) Offrir des conseils utiles au gouvernement en ce qui concerne la défense et la sécurité nationale et tenir le Parlement et la population canadienne au courant des évolutions qui surviennent à ces égards	Services de conseils	Questions de défense Sécurité nationale Rapports législatifs	Présentation en temps opportun Sensibilité Exactitude Pertinence
	Diffusion de l'information	Parlement Population canadienne	Exactitude Cohérence Validité Présentation en temps opportun Sensibilité
(3) Jouer un rôle unificateur et apporter un appui effectif à l'ensemble des programmes et des politiques du gouvernement	Contribution à l'unité nationale	Visibilité auprès de la population	Réaction aux demandes d'aide ou d'information Aide au pouvoir civil Perception du public Perception des gouvernements provinciaux Perception des médias
		Politique	Sensibilisation du public aux objectifs de défense
		Image du MDN/FC en tant qu'institution nationale	Présence des forces de la Réserve et de la Milice Degré de sensibilisation aux traditions et acquis militaires Soutien aux organisations/associations affiliées au MDN/FC

	Appui à l'ensemble des programmes et des politiques du gouvernement	Conformité avec les exigences légales et réglementaires	Pertinence Intégralité Précision
		Soutien à d'autres organismes du gouvernement	Pertinence Intégralité Précision Faculté d'adaptation
(4) Stimuler et favoriser le développement de l'Équipe de la Défense autour de notre Vision et des Valeurs partagées	Principes directeurs	Vision en matière de défense Valeurs communes Principes de gestion	Convenance Pertinence Participation Satisfaction Transparence Cohérence
	Leadership	Visibilité Reddition de comptes Responsabilité Crédibilité Communication	Convenance Pertinence Participation Satisfaction
	Gestion des ressources humaines	Moral Soutien au personnel Perfectionnement du personnel Reconnaissance Rémunération/avantages sociaux	Applicabilité Pertinence Convenance Capacité financière Satisfaction Engagement Opportunité
(5) Optimiser l'exploitation des ressources disponibles et mettre en valeur l'efficacité et la rentabilité	Principes directeurs	Personnel Finances Matériel Administration Optimisation des ressources	Respect Applicabilité Pertinence Efficacité Rendement Capacité financière Faculté d'adaptation Conformité
	Système de gestion des ressources	Applicabilité Pertinence Cohérence	Rendement Efficacité Capacité financière Faculté d'adaptation
		Favoriser l'optimisation des ressources	Respect des priorités du MDN/FC Respect des exigences réglementaires
	Vérification	Réglementaire	Utilité Détail
		Contrôle indépendant	Opportunité Rentabilité

Table des matières modifiée le 1998 3 19

Page web modifiée le 2000 1 7

© Travaux et Services gouvernementaux Canada

Défense nationale National Defence

Canada

Glossaire

Aide humanitaire (proposition)

Activités des forces militaires, le plus souvent en situation d'urgence, visant à atténuer les souffrances humaines, surtout dans les cas où les autorités locales ou gouvernementales ne sont pas en mesure de fournir une assistance adéquate à la population ou encore qu'elles ne souhaitent pas le faire. L'aide humanitaire peut prendre les formes suivantes : protection contre les épidémies, fourniture d'aide alimentaire, de soins médicaux ou d'aide aux services de santé publique (par exemple, la restauration des infrastructures essentielles). Le consentement de l'État en conflit n'est pas requis pour fournit l'aide sanctionnée par une résolution de l'ONU.

Apte au combat

État d'un organisme, témoignant de sa disponibilité à exécuter une mission de combat.

Arme d'appui au combat

Terme générique désignant les éléments des transmissions, du renseignement et de l'aviation qui apportent un soutien opérationnel et tactique aux armes de combat, en temps de guerre.

Consolidation de la paix (proposition)

Mesures prises à la suite d'un conflit en vue de repérer et de soutenir les structures qui viendront plutôt renforcer un règlement politique du différend et prévenir ainsi un retour aux hostilités, consolider la paix, favoriser un sens de la confiance et du bien-être, et appuyer la reconstruction économique. Ces dispositifs peuvent faire appel à la participation tant des militaires que des civils.

Délai d'intervention

Intervalle entre la délivrance d'un ordre d'avertissement et l'exigence, requise de l'élément à qui la mission est confiée, d'atteindre le niveau de préparation voulu pour intervenir. Le délai se calcule en minutes, heures ou jours et se fonde sur l'atteinte du niveau de préparation voulu dans la localité habituelle. Il n'inclut pas le trajet jusqu'au secteur des opérations.

Disponibilité opérationnelle

Évaluation de la capacité d'un élément des FC d'exécuter une tâche approuvée des FC.

Dollars courants

Les coûts exprimés en dollars courants reflètent le pouvoir d'achat du dollar pendant l'exercice au cours duquel la dépense est faite. Ils sont parfois désignés « dollars à terme ».

Efficacité

Évaluation quantifiable du degré de conformité des résultats obtenus aux objectifs énoncés.

Équipe de la Défense

L'Équipe de la Défense embrasse toute personne qui relève du MDN et qui doit répondre à la population canadienne dans l'exécution de la mission de défense.

Équipement
Tous les articles non consommables nécessaires pour habiller et équiper une personne ou une organisation.

État de capacité opérationnelle
Capacité opérationnelle globale requise pour l'exécution d'une tâche, que le commandant attribue à une unité ou à une formation en fonction des cinq critères suivants : effectif, matériel, instruction, services de soutien et dispositif de commandement et contrôle.

Facteurs critiques de succès
Aspects d'un processus en vigueur au sein d'une organisation, qu'il faut exécuter de façon satisfaisante pour pouvoir atteindre les objectifs stratégiques de cette organisation.

Fonds de renseignements
Ensemble des informations dont l'organisme détient le contrôle, quels que soient le mode physique ou le moyen d'entreposage.

Force totale
Combinaison de membres de la Force régulière et de la Réserve qui constitue un potentiel de combat économique et polyvalent, au niveau de préparation voulu.

Force polyvalente
Force totale souple et prête au combat, capable de mener avec efficacité des opérations dans un environnement caractérisé par des menaces multiples.

Géomatique
Activités scientiques et techniques qui concernent le captage, l'entreposage, l'analyse, le traitement, la présentation, la diffusion et la gestion des données géospatiales.

Gestion de l'information
Moyen par lequel une organisation planifie, cueille, organise, contrôle, diffuse, utilise et élimine l'information de la façon la plus efficace possible et qui lui permet d'en déterminer l'utilité réelle et potentielle et de tirer le meilleur parti de cette information en vue de satisfaire les buts et objectifs stratégiques.

Guerre de commandement et contrôle (proposition)
La guerre de commandement et contrôle constitue l'application militaire de la guerre de l'information. Elle fait appel à l'intégration de toutes les capacités militaires dans le but d'influencer, de dégrader ou de détruire l'information que recherchent les dispositifs de commandement et contrôle ennemis ou encore de leur en interdire l'accès, tout en protégeant ses propres fonds documentaires contre des mesures semblables.

Guerre de l'information (PFC(J)5(4))
La guerre de l'information consiste à protéger les informations et les systèmes d'information dont on dispose tout en s'employant à exploiter ou à brouiller les fonds et systèmes documentaires de l'adversaire ou à l'empêcher d'en faire usage.

Imposition de la paix (proposition)
Le recours à des moyens militaires pour rétablir la paix dans une zone de conflit. Il peut s'agir de confronter un conflit entre États ou dans un pays donné, dans le but de répondre à un besoin humanitaire ou lorsque les structures de l'État sont en grande partie effondrées.

Indicateurs de rendement
Les critères qualitatifs et quantitatifs qui permettent de mesurer la réalisation des facteurs critiques de succès.

Information (APP-6)
Donnée non traitée, de toute nature, dont on peut tirer du renseignement.

Infrastructure
Terme englobant d'une façon générale les constructions, les installations ou les aménagements fixes et permanents qui permettent d'assurer le soutien et le contrôle de la force militaire.

Maintien de la paix (proposition)
Activités organisées et dirigées par un organisme international, visant la prévention, le contrôle, la médiation et l'arrêt des hostilités entre États ou dans un pays donné, dans le cadre d'une tierce-intervention impartiale. Une telle intervention fait appel à la force militaire, à la police et aux civils, avec l'accord des principaux belligérants; elle a pour but de compléter le processus diplomatique de règlement du conflit, de rétablir la paix et de maintenir celle-ci.

Maintien en puissance
Exigence requise d'une force militaire de maintenir sa capacité opérationnelle pendant le temps qu'il faut pour atteindre ses objectifs. Le maintien en puissance englobe l'approvisionnement ininterrompu en articles consomptibles ainsi que le remplacement en matériel et en personnel des pertes subies au combat et des usures non liées au combat.

Matériel
Équipement ou fournitures qu'une organisation ou une institution utilise, ou qui sont nécessaires à un travail ou à une entreprise quelconque. Tous les articles (incluant les navires, les chars, les armes automotrices, les aéronefs, ainsi de suite, et les pièces de rechange, les logiciels et le matériel de soutien qui y sont associés, et excluant les biens mobiliers, les aménagements et les services publics) qui sont nécessaires à la dotation, à l'exécution, au maintien et au soutien des activités liées à la défense, que ces articles servent à des fins administratives ou au combat.

Mesure du rendement
Activité comprenant l'évaluation quantitative et qualitative des résultats, où le rendement réel est mesuré contre les normes ou critères établis.

Mission
Énoncé clair et concis de la tâche et du but du commandement.

Objectifs de mission
Partie d'une mission qui permet de regrouper des éléments de ressources.

Opérations de circonstance
Opérations provoquées par des événements imprévus et visant à défendre les intérêts du Canada au pays comme à l'étranger, qui font appel à l'application d'une force militaire ou à l'assistance militaire.

Opérations internationales de circonstance
Opérations menées à l'extérieur du Canada et de ses eaux territoriales.

Opérations de soutien de la paix (proposition)

Terme générique englobant un éventail d'activités comme la prévention des conflits, le rétablissement de la paix, le maintien de la paix, l'imposition de la paix, la consolidation de la paix et l'aide humanitaire.

Opérations hors-guerre (proposition)

Terme englobant le recours aux capacités militaires dans toute la gamme des opérations militaires, exception faite de celles liées à une action d'envergure et soutenue qui, elles, se rapportent à la guerre. Le concept des opérations hors-guerre est vaste; elles englobent tant les opérations menées au pays que celles menées à l'étranger dans le cadre de l'imposition de la paix.

Planification de circonstance (PFC(J)5(4))

Processus qui, tenant compte des éventualités, permet d'élaborer des plans d'action possibles en prévision d'incidents ou de situations pouvant survenir dans certaines régions géographiques.

Planification fondée sur les capacités

Processus de planification visant à définir les utilisations possibles d'une force sur la base de sa structure et de son effectif actuels.

Planification opérationnelle

Processus fondé sur l'obligation redditionnelle et qui établie un lien entre les activités secondaires du Programme ministériel et le rendement, en instaurant un rapport contractuel entre les cadres supérieurs et les officiers et gestionnaires subalternes. Le contrat définit les tâches à accomplir ou les fonctions à remplir, les ressources affectées et les résultats escomptés.

Prêt au combat (AAP-6)

1. Dans le cas d'un organisme ou d'un équipement, il s'agit de la disponibilité aux opérations de combat.
2. Dans le cas des effectifs, il s'agit de la compétence à exécuter des opérations de combat au sein de l'unité où ils sont affectés.

Prévention des conflits (proposition)

Activités qui vont des démarches diplomatiques au déploiement préventif d'une force militaire dans le but d'empêcher que les différends ne conduisent à l'usage de la force, qu'ils ne se transforment en conflits armés ou qu'ils ne se propagent.

Rendement

Évaluation quantifiable de la relation entre les résultats obtenus et les moyens utilisés.

Ressources essentielles

Ressources minimales sans lesquelles les fonctions fondamentales ne peuvent être réalisées pour satisfaire les engagements en matière de défense nationale.

Rétablissement de la paix (proposition)

Démarches diplomatiques entreprises au déclenchement d'un conflit, dans le but d'en arriver à un règlement direct. Il peut s'agir de l'offre de bons offices, de médiation, de conciliation ou de mesures comme l'isolement et les sanctions diplomatiques.

Services d'information

Direction, expertise et ressources requises par une organisation pour assurer la gestion de l'information dont elle a besoin pour accomplir sa mission.

Services techniques

Éléments de soutien installés dans les bases militaires fixes et qui ont une incidence sur les besoins matériels des FC. Ce sont l'approvisionnement, l'entretien, le génie de construction, le transport, les systèmes d'information et la technologie de l'information.

Soutien au combat (AAP-6)

Aide fournie aux éléments de combat, principalement aux plans logistique et administratif.

Structure des forces

Composition des forces quant aux types des unités principales et au rapport qu'elles entretiennent l'une avec l'autre.

Systèmes d'information

Coordination du matériel, des méthodes, des techniques et, au besoin, du personnel en vue de remplir les fonctions particulières de traitement de l'information.

Technologie de l'information

Ensemble des techniques se rapportant au traitement, à la manipulation, à la diffusion et au stockage de l'information, des applications dérivées et des logiciels et matériel connexes, incluant l'interaction de ceux-ci avec les êtres humains et les machines.

Table des matières modifiée le 1998 3 19
Page web modifiée le 2000 1 7

© Travaux et Services gouvernementaux Canada

Défense nationale National Defence

Canada

Liste des abbréviations

AAP	Publication administrative interalliée
AC	À communiquer
APP	Publications alliées sur les procédures
BC	Bureau consultatif
BD	Besoins divers
BFC	Base des Forces canadiennes
BPR	Bureau de première responsabilité
C^2	Commandement et contrôle
C^3I	Commandement, contrôle, communications et information
C Air	Commandement aérien
CAP	Chef - Affaires publiques
CCP	Commission de contrôle du programme
CDC	Construction de Défense Canada
CEDH	Centre d'entraînement Dwyer Hill
CEMA	Chef d'état-major d'une armée
CEMAT	Chef d'état-major de l'Armée de terre
CEMD	Chef d'état-major de la Défense
CEMFA	Chef d'état-major de la Force aérienne
CEMM	Chef d'état-major de la Marine
CFA	Conseil des Forces armées
CFT	Commandement de la Force terrestre
CGD	Comité de gestion de la Défense
CMR	Collège militaire royal
CNNC	Contrôle naval de la navigation commerciale
COLOG	Logistique coopérative
COMAR	Commandement maritime
CPDNAC	Comité permanent de la défense nationale et des affaires des anciens combattants
C Rés et Cad	Chef - Réserves et cadets
CRGRH	Cadre de responsabilité de la gestion des ressources humaines
CS Ex	Chef - Services d'examen
CSRR	Commission spéciale sur la restructuration de la Réserve
CST	Centre de la sécurité des télécommunications
DAACP	Défense anti-aérienne de courte portée

DDH	Destroyer porte-hélicoptères
DGPS	Directeur général - Planification stratégique
DERMAT	Contrôle et suivi des réductions des dépenses de défense
DMPS	Diversification des modes de prestation des services
DRN	Division de la Réserve navale
EII	Environnement informationnel intégré
ELFC (W)	État-major de liaison des Forces canadiennes (Washington)
ELFC (L)	État-major de liaison des Forces canadiennes (Londres)
ER	Élément de ressource
ESES	Élément de soutien aux emplacements satellites
ETP	Équivalent temps plein
FC	Forces canadiennes
F&E	Fonctionnement et entretien
FFH	Frégate porte-hélicoptères
FMAR(A)	Forces maritimes de l'Atlantique
FMAR(P)	Forces maritimes du Pacifique
FRI	Force de réaction immédiate
GE	Guerre électronique
GI	Gestion de l'information
GPD	Guide de planification de la Défense
GPE	Gestion du programme de l'équipement
GRI	Gestion des ressources d'information
ITSEC	Sécurité des systèmes d'information
IWCC	Cellule de coordination (Guerre de l'information)
JAG	Juge-avocat général
MAECI	Ministère des Affaires étrangères et du Commerce international
MDN	Ministère de la Défense nationale
NBC	Nucléaire, biologique et chimique
NDCM	Navire de défense côtière maritime
NORAD	Défense aérienne du continent nord-américain
OCC	Organisation des cadets du Canada
OHG	Opérations hors-guerre
ONU	Organisation des Nations Unies
OSID	Organisation des systèmes d'information de la Défense
OTAN	Organisation du Traité de l'Atlantique Nord
PAIM	Programme d'aide à l'instruction militaire
PCC	Protection civile Canada
PDA	Programme directeur d'application
PDA GI	Programme directeur d'application en matière de gestion de l'information
PILT	Plan d'immobilisations à long terme
P Rés	Première réserve

PSD	Programme des services de Défense
QG	Quartier général
QGDN	Quartier général de la Défense nationale
QGI	Quartier général interarmées
QG RESNAV	Quartier général de la Réserve navale
R & D	Recherche et développement
REC	Réseau d'exploitation commune
Rés supp	Réserve supplémentaire
ERGCC	Équipe de restructuration de la gestion, du commandement et du contrôle
RGCC	Restructuration de la gestion, du commandement et du contrôle
RSA	Réserve supplémentaire d'attente
RSD	Réserve supplémentaire disponible
SAR	Recherche et sauvetage
SCEMD	Sous-chef d'état-major de la Défense
SFC	Station des Forces canadiennes
SIGII	Système d'information de gestion (Instruction individuelle)
SIGINT	Renseignement sur les transmissions
SIIE	Système de l'instruction individuelle et de l'éducation
SM	Sous-ministre
SMA(Fin SM)	Sous-ministre adjoint (Finances et services du Ministère)
SMA(IE)	Sous-ministre adjoint (Infrastructure et environnement)
SMA(Mat)	Sous-ministre adjoint (Matériel)
SMA(Per)	Sous-ministre adjoint (Personnel)
SMA(Pol)	Sous-ministre adjoint (Politique)
SMA(SID)	Sous-ministre adjoint (Services d'information de la Défense)
SNFC	Secteur du Nord des Forces canadiennes
SNRS	Secrétariat national Recherche et sauvetage
SSK	Sous-marin diesel
VBC	Véhicule blindé de combat
VBL	Véhicule blindé léger
VCEMD	Vice-chef d'état-major de la Défense

Table des matières modifiée le 1998 3 19
Page web modifiée le 2000 1 7

© Travaux et Services gouvernementaux Canada